

# HISTOIRE

## RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

OU

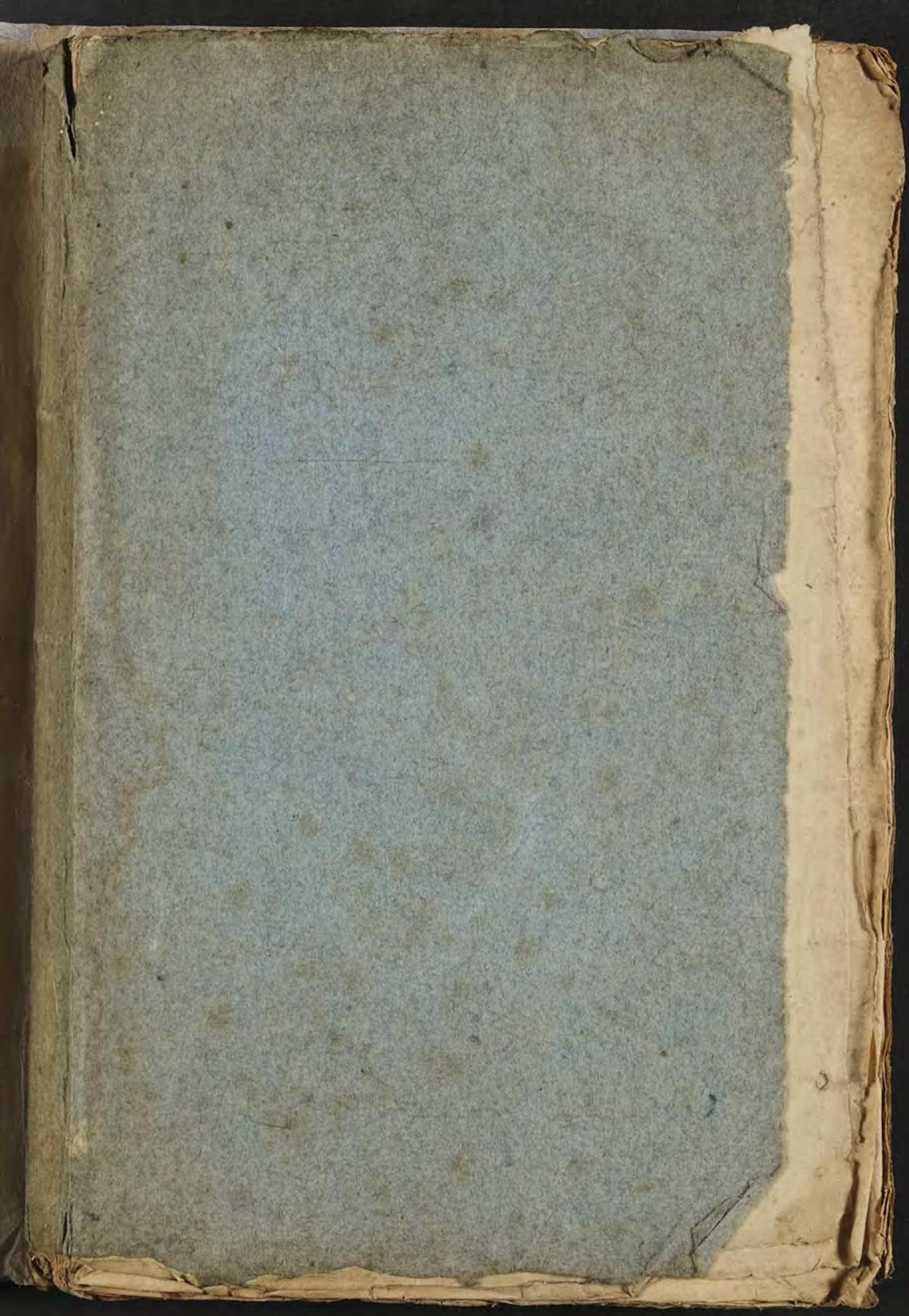


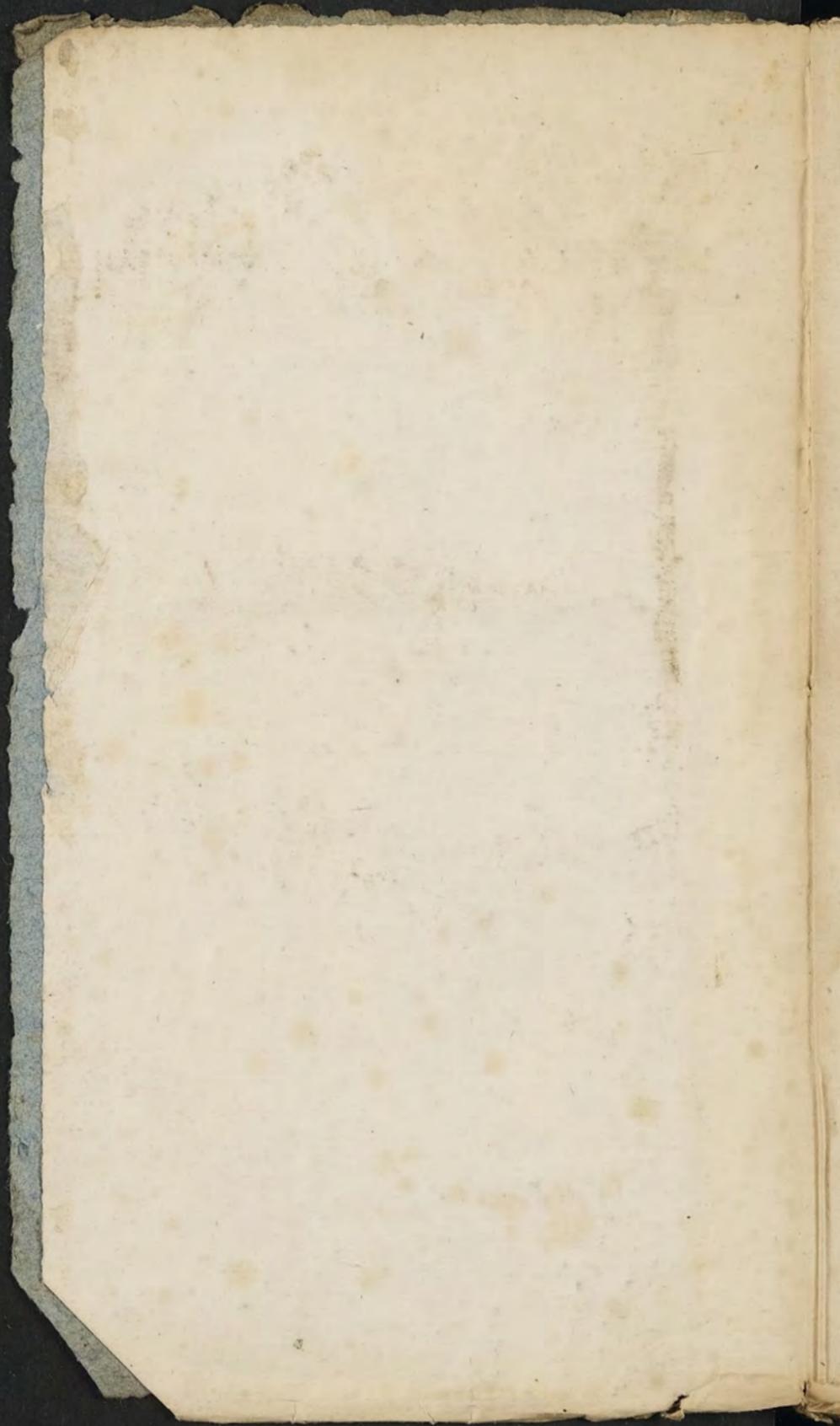
1800 (1801)

DEMONSTRATION

1800 (1801)

DEMONSTRATION





GUERRE  
DE LA  
VENDÉE  
ET  
DES CHOUANS.

ON trouve chez le citoyen POUGIN, Imprimeur-  
Libraire, rue des Pères, Fauxbourg-Germain, N<sup>o</sup>. 9,  
*l'Anthologie Patriotique*, ou recueil de Chansons,  
Hymnes et Rondes patriotiques, vol. in-18, de 250  
pages; prix 3 liv. broché, et 3 liv 15 sous, franc de  
port, pour les Départemens.

Ce Recueil, fait à l'instar de l'Almanach des Muses,  
est précédé d'une gravure analogue, et d'un Calen-  
drier pour la troisième Année sextile de la Républi-  
que; il sera suivi d'un volume pareil, tous les six  
mois, si le Public l'accueille favorablement.

Les lettres qui ne seront pas affranchies ne seront pas  
reçues.

G U E R R E  
D E  
L A V E N D É E  
E T  
D E S C H O U A N S.

P A R

LEQUINIO, REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

DÉPUTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN;

Ouvrage dans lequel on donne une connoissance complète de la guerre de la Vendée, des causes qui l'on produite, des moyens qui l'ont entretenue, et des mesures propres à la terminer; le tout suivi d'une notice suffisante sur la guerre des Chouans, jusqu'à son origine.

Premier Brumaire, de la BIBLIOTHÈQUE

A P A R I S,



Chez POUGIN, Imprimeur, rue des Pères, Faux-bourg-Germain, N°. 9.

Et se trouve chez PETIT, lib., rue du Bacq, N°. 465;  
Chez DEBRAI, Libraire, au Palais de l'Égalité.

MARET, Libraire, Cour des Fontaines, Palais  
Égalité, N°. 1108.

## NOTE INTÉRESSANTE.

---

IL a paru , il y a quelques jours , une très-courte brochure in-18 de 50 pages , intitulée aussi *Guerre de la Vendée* ; malgré la différence frappante entre cet Ouvrage et le mien , il est aisé de connoître que les idées principales sont les mêmes ; leur rapport est tel que j'aurois pu être tenté de croire à quelqu'in-décret commises par des étrangers sous les yeux desquels mon plan auroit pu tomber dans les bureaux du Comité de Salut Public ; l'anonymie que garde l'Auteur m'auroit confirmé ce soupçon , si je n'aimois mieux supposer la rencontre des mêmes idées dans deux têtes différentes qui veulent également le bien et je regrette que mon compétiteur n'ait pas voulu se nommer ; j'ai balancé d'abord si je changerois mon titre ; mais comme dans le Dépôt que j'ai fait au Comité je n'avois point parlé de Chouans et qu'il n'en est pas question aussi dans la feuille *anonyme* que je viens de citer , j'ai réfléchi que cette désignation fixée depuis le commencement de l'impression de ma Brochure , suffisoit pour la différencier.

---

## AVIS DE L'ÉDITEUR.

Nous donnerons sous peu une nouvelle Édition des préjugés détruits de LEQUINIO , en attendant quelques autres Brochures du même Auteur , qui paroîtront incessamment.



G U E R R E  
D E L A  
V E N D É E.

---

L E Q U I N I O ,  
R E P R É S E N T A N T D U P E U P L E ,  
A U X R É P U B L I C A I N S F R A N Ç A I S .

---

L A C O N V E N T I O N a décrété, le 8 Vendé-  
miaire présent, l'impression de la correspon-  
dance des Représentans avec le Comité de  
Salut Public, sur la guerre de la Vendée;

À

elle veut connoître cette hydre sans cesse renaissante, qui, depuis deux ans, dévore son sein. On diroit que ce monstre, excédé par la fatigue des convulsions, n'a fait qu'éprouver un sommeil léthargique, alors qu'on le croyoit anéanti; vous le voyez s'élancer du sein du repos; il semble ne s'y être livré que pour prendre de nouvelles forces, afin de s'abandonner à de nouvelles fureurs; il fait succéder les crises du spasme le plus violent au calme de la mort, et se ravive, en apparence, de sa propre cendre: tantôt c'est le poison froid qui circule avec lenteur et glace le sang dans les veines, et l'instant d'après c'est le développement du fluide igné qui embrâse les artères, agite les pulsations avec force, irrite ardemment les nerfs, occasionne la fièvre politique, et semble exposer le corps social au danger le plus imminent, à la désorganisation.

Rien de cela ne peut avoir lieu, cependant; le péril n'est point ce qu'il paroît aux ames foibles et craintives, ce qu'il devroit être au gré des ennemis de la révolution, et ce que s'exposent à le faire croire ces patriotes de circonstances, politiques selon les tems, alarmistes par caractère et par besoin,

étres amphibies, lesquels, au lieu de chercher leurs sentimens dans leur cœur et dans l'amour invariable du bien, cèdent à toutes les influences de l'atmosphère politique, en suivent, comme des baromètres, les plus légères variations, et les indiquent avec terreur au peuple courageux, que la vigueur de sa santé morale y rendroit absolument insensible.

La liberté n'est point menacée; la contre-révolution n'est point organisée; la république n'est point ébranlée; l'espérance des despotes étrangers et des ennemis du dedans est également vaine; leurs infâmes projets seront également déçus; les trônes des uns n'en seront pas moins renversés, les cadavres des autres trainés à l'échafaud, et la mémoire de tous exécrée par les racés futures.

Le système républicain triomphera de tous les obstacles; l'heure de la phylosophie a sonné; rien ne peut arrêter ses progrès, et nulle inquiétude ne doit frapper les cœurs sincèrement patriotes, amis désintéressés de la révolution, et franchement amoureux de la liberté pour les autres ainsi que pour eux.

Encore une fois, nul danger n'existe pour le bonheur public dans la guerre de la Vendée; mais c'est une plaie, depuis deux ans, ouverte au corps social; elle le dessèche par ses suppurations, et le tems est enfin venu d'en couper, d'en cautériser les lèvres fougueuses, afin de la cicatriser entièrement. Pour y réussir, il faut se décider à la débarrasser des funestes enveloppes qui la couvrent, et ne plus redouter d'en sonder publiquement toute la profondeur.

Il y a long-tems qu'on auroit atteint ce but, si la convention, si le public avoit connu son état; si les uns n'avoient pas eu la mauvaise politique de croire qu'il étoit dangereux d'en parler, et si les autres n'avoient pas fait de ce silence une application très-étudiée, parce que leurs calculs ambitieux et pervers s'alimentoient de cette guerre malheureuse.

Il m'est démontré maintenant, et bientôt il le sera de même à tout lecteur clairvoyant, que, depuis long-tems, elle étoit l'objet de la plus haute spéulation pour les vils conspirateurs qui viennent de tomber sous le glaive de la loi, et que, s'ils ne l'ont point

euX-mêmes ourdie dans le principe, ils l'ont entretenu du moins avec étude, avec assiduité, par tous les moyens d'impulsion que la confiance qu'ils avoient usurpée mettoit dans leurs mains.

J'ai donné, comme on va le voir, il y a cinq mois, au comité de salut public mes idées sur cette guerre ; je croyois alors que nous n'avions que des traitres subalternes, et que la cupidité de quelques agens et de quelques généraux suffisoit à tant de maux ; mais j'ai bien reconnu depuis, que Robespierre étoit l'ame de tout le désordre, et que ses exécuteurs n'étoient souvent que de monstrueuses machines, croyant faire le mal pour leur profit, et réalisant ses propres volontés sans les connoître.

Je n'ai jamais été attaché de fait à l'armée de l'Ouest ; et lorsqu'on m'a nommé pour m'y rendre avec mon collègue Laignelot, j'étois occupé de l'épuration que j'avois à terminer dans les deux Charente, et ma mission même près l'armée se trouvoit incertaine, ainsi qu'on le verra par ma correspondance avec le comité ; mais ayant, depuis mon séjour dans la Charente inférieure, eu

l'occasion de remplir plusieurs missions purement civiles dans la Vendée, les Deux-Sèvres et la Loire inférieure, j'ai vu les choses d'assez près, pour que le comité de salut public parût croire bien faire de me consulter sur cette guerre dans le mois de Pluviôse dernier (1). Je lui répondis ; mais les circonstances variant un peu, et les mesures de terreur que le général Tureau avoit prises, et les horreurs qui accompagnoient leur exécution, me produisant des réclamations sans nombre à Rochefort où je me trouvois alors, je me déterminai, après avoir consulté mes collègues *Topsent* et *Guesno*, à faire une nouvelle tournée dans la Vendée, pour voir plus exactement.

Le résultat de ce voyage me détermina à rédiger le mémoire suivant ; mes collègues,

---

(1) La lettre du comité est du 18 pluviôse. Je courrois alors dans la ci-devant Bretagne, pour chercher des bois propres à la marine de Rochefort, et cette lettre ne me parvint qu'à Nantes, à mon retour du Morbihan : j'y répondis très-longuement, le 8 ; mais ma réponse se trouvant à-peu-près toute contenue substantiellement dans ce mémoire, il sera très-inutile que je la donne : ce seroit une répétition moins précisée.

à qui je le communiquai, l'approuvèrent et crurent, ainsi que moi, qu'il étoit bon que je vinsse moi-même le porter au comité de salut public, afin de répondre aux objections qui pourroient m'être faites, et donner des explications détaillées sur ce qui en auroit besoin. J'arrivai à Paris vers la mi-germinal, et j'y lus, au comité, ce mémoire tel que je le donne ici ; une copie est restée déposée dans ses archives, avec les pièces dénonciatives en original ; il me fut donné de ces dénonciations toutes signées, et dont je ferai connoître quelques-unes, des copies collationnées, paraphées et cotées par le secrétaire, de même que les originaux.

Je ne changerai rien à ce mémoire ; mais je le ferai suivre de quelques réflexions propres à jeter plus de lumières sur son objet : je prie seulement le lecteur de suspendre son jugement jusqu'à la fin de cette brochure, et de se rappeler toujours dans la lecture du mémoire, qu'il est fait dans le mois de Vendôse, et qu'il a été déposé au comité de salut public dans celui de Germinal. Sans cette attention, on y trouveroit plusieurs choses devenues inutiles, parce que quelques-unes des dispositions que je proposois ont été

prises depuis, que les blés, qui ne faisoient que couvrir en ce tems la terre d'un tapis de verdure, ont été récoltés, et que plusieurs des circonstances ne sont plus les mêmes, quoiqu'au fond, et sous les points de vue capitaux, il n'y ait rien de changé.

---

---

## MÉMOIRE

*FOURNI au Comité de Salut public, d'après  
sa demande par écrit, sur les moyens de  
terminer la guerre de la Vendée, lu au  
Comité, le 12 Germinal, en présence de la  
plupart des Députés de la Vendée.*

---

1. La guerre de la Vendée dure depuis long-tems, quoique mille fois on l'ait dit expirante ; elle menace de durer encore long-tems ; il est donc probable que l'on n'a point su, pour la finir, prendre les mesures les plus convenables.

2. C'est ce qui est à rechercher ; mais pour le faire avec fruit, il faut entrer, sans ménagement, dans tous les détails ; il ne faut même pas craindre les reproches de modé-

ration ou d'incivisme, dont le développement de quelques idées pourroit me faire accuser ; je ne tiens à aucunes d'elles , mais je veux les exposer toutes , afin de mettre à même de juger leur valeur sans appréhension de voir rejeter celles qui seroient trouvées mauvaises.

3. Pour arriver à découvrir les moyens les plus sûrs de terminer cette guerre , on ne peut se dispenser de jeter les yeux sur ses causes , ainsi que sur ses progrès et les vices qui l'ont entretenue.

4. Cette manière de l'envisager n'a point pour but de former d'inutiles regrets sur le passé , mais d'éviter désormais toutes les erreurs qu'on a pu commettre.

### C A U S E S.

5. Les causes premières de cette guerre désastreuse sont connues ; 1<sup>o</sup>. l'ignorance , le fanatisme et l'asservissement du peuple des campagnes ;

2<sup>o</sup>. L'orgueil , la richesse et la perfidie des ci-devant nobles ;

3<sup>o</sup>. La scélérité et l'hypocrisie des prêtres ;

4. La foiblesse des administrations , l'intérêt particulier des administrateurs , et leurs coupables ménagemens pour leurs parens , leurs fermiers ou leurs amis.

6. De toutes ces causes , la première est sans contredit la plus efficiente , et cependant elle étoit facile à détruire.

7. Pour la détruire il y avoit deux moyens ; le premier , d'envoyer des patriotes ardens autant que sages et diserts , prêcher dans les campagnes , y développer les principes de la phylosophie politique et morale , et porter la lumiére dans les esprits , ainsi que le feu civique dans le cœur.

8. Le second moyen consistoit à remplir le même objet par des proclamations du même genre , écrites en style simple , et d'autant plus capables de produire un grand effet qu'elles auroient eu l'avantage de donner aux idées à développer une sorte de permanence que ne comporte point l'art de la parole.

9. Le troisième consiste dans les fêtes civiques et tous les moyens accessoires propres à rendre la révolution aimable au peuple , et à concourir avec les deux premiers à former l'esprit public.

10. Tous ces moyens ont été négligés ,

à raison de la difficulté de trouver des sujets propres à remplir cette importante mission.

11. Plus encore , à raison de l'éloignement où se trouvent ces contrées du centre des mouvemens politiques , et sur-tout à raison de l'ignorance qu'avoit l'assemblée nationale de leur état , et de la sorte d'inadver-tence à laquelle elle étoit nécessairement entraînée par des objets majeurs.

12. Du concours de ces causes s'est formée l'insurrection qui , l'on n'en peut pas douter , a d'abord été le produit immédiat d'une conjuration réelle de la part des nobles et des prêtres.

13. Le noyau de l'armée catholique ayant enfin pris une certaine consistance , on a voulu former une armée pour le détruire.

14. Les généraux de cette armée , dès les premiers instans , on fait de cette guerre un objet de spéculation et d'intérêt particulier.

15. 1<sup>o</sup>. Leurs appointemens immenses et la disposition des fonds pour dépenses extraordinaire s l'ont changée pour eux en une sorte de ferme dont ils ont été bien aises de voir durer le bail.

16. 2<sup>o</sup>. Ils ont spéculé sur le produit réel et immense des captures et du pillage.

17. Les généraux ont favorisé le pillage, pour couvrir celui qu'ils faisoient eux-mêmes, pour se faire aimer de leurs soldats, capter de leur part une sorte d'idolâtrie, et se faire de leurs complices autant d'appuis contre les dénonciations.

18. Le pillage a été porté à son comble : les militaires, au lieu de songer à ce qu'ils avoient à faire, n'ont pensé qu'à remplir leurs sacs, et à voir se perpétuer une guerre aussi avantageuse à leur intérêt. Beaucoup de simples soldats ont acquis cinquante mille francs et plus ; on en a vu couverts de bijoux, et faisant, dans tous les genres, des dépenses d'une prodigalité monstrueuse.

19. L'avidité d'acquérir du butin a mille fois engendré une fatale insouciance, dont le résultat inévitable a été le massacre des avant-postes ; et, par une conséquence également inévitable, la surprise et la déroute des corps de défense.

20. L'habitude de piller a étendu les effets de cette disposition coupable jusques sur les patriotes, et les richesses de ceux-ci sont devenues mille fois la proie de l'homme envoyé pour les défendre ;

21. Quant aux bois, volailles et tous les

autres menus objets, ils ont été par-tout enlevés, et le sont encor journellement chez les patriotes mêmes, (1) par nos soldats dont l'indiscipline est tolérée, parce qu'elle est, ainsi que je l'ai déjà dit, une caution sur laquelle ont compté la plupart de nos généraux, pour assurer l'impunité de leur conduite inépte et scélérate.

22. Les délits ne se sont pas bornés au pillage; le viol et la barbarie la plus outrée se sont représentés dans tous les coins.

23. On a vu des militaires républicains violer des femmes rebelles sur les pierres amoncelées le long des grandes routes, et les fusiller ou les poignarder en sortant de leurs bras.

24. On en a vu d'autres porter des enfants à la mamelle au bout de la bayonnette ou de la pique, qui avoit percé du même coup et la mère et l'enfant.

25. Les rebelles n'ont pas été les seules victimes de la brutalité des soldats et des officiers; les filles et femmes des patriotes

---

(1) Ici je parle en Ventose, et j'ignore absolument ce qui se passe aujourd'hui.

même ont été souvent *mises en requisition* ; c'est le terme. (1).

26. Toutes ces horreurs ont aigri les esprits, et grossi le nombre des mécontents forcés de reconnoître souvent moins de vertus à nos troupes qu'aux rebelles, dont plusieurs, il est vrai, ont commis des massacres, mais dont les chefs ont toujours eu la politique de précher les vertus, et d'affecter souvent une sorte d'indulgence et de générosité envers nos prisonniers.

27. La durabilité de cette guerre, prolongée par les causes énoncées ci-dessus, a forcé la convention à déterminer des mesures de rigueur ; elles ont été employées sans discernement, et elles ont produit un effet tout contraire à celui qu'on en attendoit.

28. On s'est déterminé à fusiller, et l'on

---

(1) Un officier, mort depuis en se battant bien, homme très-brave, que je crois avoir parfaitement connu, et que je n'ai jamais cessé de croire sincèrement patriote, mais homme sans principes et très-irréfléchi, m'a confessé lui-même avoir commis ce délit : il n'en sentoit pas la gravité ; il traitoit cela comme une faribole, une espiéglerie, une prouesse simplement galante et sans conséquence.

a fusillé indistinctement, tout ce que l'on rencontrroit, ou tout ce qui se présentoit.

29. Des communes, venant se livrer, leurs officiers municipaux, en charge, à leur tête, ont été reçus avec une apparence fraternelle, et fusillés sur l'heure.

30. Des cavaliers armés et équipés, venus d'eux-mêmes se rendre au milieu de nous, et après avoir fait plusieurs lieues pour cela, ont été fusillés sans miséricorde.

31. Un tel comportement a forcé tous les hommes égarés d'abord, mais qu'une autre conduite auroit rappelés au bon ordre, à se livrer au désespoir, à se réaffermir dans leur égarement, et à vendre leur existence au plus haut prix, en se défendant avec acharnement.

32. Quant à une multitude d'hommes restés fidèles d'abord, ils se sont trouvés froissés entre les troupes rebelles et les patriotes; ils sont restés dans une inaction qui les a rendus suspects, et plusieurs ont été livrés par là sous le fer vengeur des républicains; les autres ont fini par se jettter dans le parti des rebelles, pour éviter la colère des uns, ainsi que celle des autres.

33. Le désarmement a été justement regardé

regardé comme nécessaire et l'on a désarmé, sans distinction, des communes patriotes qui avoient elles-mêmes fait avec courage et constance la guerre aux rebelles.

34. A la première demande, les communes patriotes ont apporté leurs armes; les communes aristocrates n'ont rien apporté; leurs armes sont cachées dans les fossés, dans les genets, dans mille endroits où il est impossible de les découvrir; et les recherches les plus exactes dans leurs maisons ne donnent aucun produit.

35. Au premier signe de ralliement, tous les aristocrates déterrent leurs armes et se rassemblent. L'armée patriote est-elle voisine et en force, l'armée catholique s'évapore, et tous les hommes qui la formoient se trouvent dispersés dans les champs, et sans armes, chacun à son travail; de manière qu'il est impossible de convaincre ces malheureux d'avoir fait partie du rassemblement.

36. Les troupes patriotes n'ont en général employé aucun moyen pour faire aimer le parti qu'elles défendoient, et gagner ce peuple grossier, *beaucoup plus facile à gagner cependant qu'à combattre.*

37. Les généraux ont imité les despotes, qui semblent faire une partie d'échecs en faisant guerroyer les peuples qu'ils gouvernent.

38. Ces généraux, au lieu de poursuivre les brigands sans relâche, lorsqu'ils les ont battus, et de les anéantir sur l'heure; ces généraux, dis-je, leur ont donné le tems de se rallier, de se réaffermir, et, ce qui est le plus malheureux, de grossir leurs troupes, en forçant à marcher des villages restés jusqu'à ce moment fidèles, ou au moins dans l'inaction.

39. Plus ces nouveaux pelotons se sont grossis, et plus ils ont acquis le moyen de se grossir en faisant de nouvelles contraintes dont les victimes ont elles-mêmes servi à en faire d'autres. C'est ainsi que, quelques jours après des massacres qui avoient paru anéantir les brigands, on en a vu se former de nouveaux corps qui sembloient renaître de la cendre des morts, et qui ne se fussent jamais formés si l'on n'avoit point donné le temps aux échapés du massacre de se rallier, de réaliser de nouveaux noyaux, et d'employer la contrainte pour se grossir.

40. Ajoutez à tous ces vices la rivalité des généraux, leur peu de correspondance avec les administrations ou les commandans des places environnantes, le défaut de concert et d'unité dans les opérations, et vous aurez le tableau fidèle, mais incomplet des causes qui ont produit la guerre de la Vendée, et des vices qui l'ont entretenue, et qui la rendroient interminable, si l'on n'y apportoit pas la plus sérieuse attention.

41. L'égarement des patriotes a été tel, que, dans les incendies, dont plusieurs étoient nécessaires, peut-être, ils ont brûlé une immensité de bled et de fourrage, comme s'ils avoient tenus les brigands bloqués dans une enceinte, et comme si brûler leurs munitions n'étoit pas les forcer à faire une trouée, si facile dans un pays ouvert, pour aller en dérober ailleurs, occasionner, par là, des dévastations nouvelles, un accroissement inévitable à l'armée des rebelles qui se renforcent toujours dans leurs marches, et en même tems se priver des ressources immenses sur lesquelles l'armée patriote auroit pu s'alimenter dans ses courses.

42. C'est une question; tout au moins, de savoir s'il est utile de brûler; en effet, brûler

la chaumi re de l'habitant des campagnes, c'est rompre son attache la plus forte ´ la soci t , le forcer ´ se retirer dans les bois et le rendre brigand par n cessit .

43. Bruler l'asyle et le m tier de l'artisan, c'est le d nuer de toute ressource, rompre tous les liens qui pouvoient l'attacher ´ l'ordre social, et le contraindre de m me ´ se faire brigand pour subsister.

44. Il en a ´t  de m me des bestiaux; on en a tu  sans m nagement, et dont les cadavres sont inutilement rest s la proie des chiens et des animaux carnaciers.

45. Des espions fid les, pay s par quelques g n raux, ont ´t  fusill s par les patriotes, qui, se livrant avec une malheureuse pr cipitation, au juste desir de la vengeance, nous ont priv  par-l  d'une des ressources les plus essentielles ´ nos succ s.

46. En un mot, il semble que la malveillance de plusieurs patriotes, et les cons quences du tr s-grand nombre, ayant concouru de la mani re la plus complette possible, avec la perfidie des ennemis de la r volution, ´ la dur e de cette guerre, qui tant de fois ´ paru se terminer, dont on n'a jamais rendu un compte exact ´ la conven-

tion, et sur l'état de laquelle toute la république a si souvent été trompée par les fanfaronades et les mensonges, même grossiers, impudemment consignés dans les papiers publics.

47. La perfidie de *Dumourier* et celle de *Ronsin* peuvent maintenant jeter un grand jour sur les causes de cette guerre, ainsi que sur les vices qui l'ont entretenue.

48. Dans leur système, il falloit qu'elle ne finit pas; et c'est *Ronsin* qui a indiqué, dirigé même, une grande partie des mesures qu'il annonçoit être propres à la terminer; ces mesures étoient donc de sa part une scélérité combinée, tandis que c'étoit une erreur pour ceux qu'il avoit eu l'art de séduire par ses apparences de zèle et de civisme.

#### M O Y E N S D E F I N I R.

49. Ce ne seroit avoir rempli que la partie la moins essentielle de la tâche, que d'avoir montré les causes de cette guerre et les vices qui la font durer, si l'on n'indiquoit les moyens de la finir: je vais présenter ceux que je conçois, non pas avec la prétention de leur infaillibilité, mais avec la confiance que

m'inspire la pureté de mes intentions, et l'espoir que, si je m'égare, on ne verra dans mes assertions que des erreurs que je suis tout prêt d'abandonner, si l'on peut me donner des raisons solides qui portent dans mon esprit la lumière dont j'aurois besoin, et qui détruisent l'harmonie de mes idées actuelles *sur ce sujet*.

50. Il est, à mon avis, très-aisé de savoir le parti que nous avons à prendre pour finir cette guerre; c'est de faire précisément le contraire de tout ce qu'on a fait jusqu'à ce jour.

51. Etablir du concert et de l'unité dans les opérations; répandre l'esprit public dans ces contrées malheureuses; apprendre aux soldats de la république à montrer des vertus, même alors qu'ils sont obligés de punir; fonder la discipline dans nos armées; interdire le pillage; faire aimer la révolution aux peuples ignorans qui habitent ce riche pays, et faire en sorte que ce soit eux-mêmes qui détruisent les brigands. Je vais entrer dans les détails.

52. Si la population qui reste n'étoit que de trente à quarante mille ames, le plus court, sans doute, seroit de tout égorger, ainsi que

je le croyois d'abord ; mais cette population est immense : elle s'élève encore à quatre cens mille hommes, et cela dans un pays dont les ravins et les vallons, les montagnes et les bois diminuent nos moyens d'attaque, en même tems qu'ils multiplient les moyens de défense des habitans.

53. S'il n'y avoit nul espoir du succès par un autre mode, sans doute encore qu'il faudroit tout égorger, y eût-il cinq cent mille hommes ; mais je suis loin de le croire. Le peuple du pays est bon là comme ailleurs ; et, quand on prendra les mesures nécessaires, on l'amènera, malgré son fanatisme actuel, et malgré toutes les fautes que nous avons faites, à entendre la raison et à s'en servir.

Mon plan se divise en mesures militaires et en mesures politiques.

#### MESURES MILITAIRES.

54. Il faut circonscrire dans le cercle le plus étroit possible, ce que nous envisagerons proprement comme le pays révolté, quoique dans les incursions des brigands ils aient entraîné à leur parti des communes qui doubleroient le diamètre du cercle, et le tripleroient.

55. En restreignant ainsi le cercle , vous forcez le noyau des vrais brigands à se concentrer , je veux dire le noyau formé par les *ci-devant nobles* , les *ci-devant prêtres* et les ci devant maltôtiens , les fripons et les déserteurs , en un mot , tout ce qu'il y a d'étrangers et de coquins par profession.

56. Vous avez plus de puissance pour braver ce noyau , et tous les naturels du pays restent derrière vous , dans leurs chau mières , divisés , faciles également et à instruire et à persuader et à battre selon le besoin.

57. Votre circonscription déterminée , le plus étroitement possible , il faut établir un centre d'unité qui soit , ou dans l'intérieur du cercle , ou du moins dans les parties les plus voisines de sa circonference.

58. A ce centre d'unité , il faut que vous ayez un , deux ou trois représentans qui voient , pensent et sentent de la même manière , qui ne s'occupent d'aucuns détails , mais qui déterminent tous les plans en grand , et décident toutes les opérations majeures.

59. En général , moins on est , et plus hardiment on pense et mieux on agit ; mais comme il est essentiel aux armées qu'un représentant se montre à la baïonnette de

l'ennemi, c'est une chose utile que l'on soit plusieurs.

60. Il faut à ce centre un général habile, que vous nommerez si vous le voulez, général en chef, mais qui ne pourra cependant donner aucun plan en grand, ni aucun ordres pour leur exécution, que du consentement exprès de la représentation nationale; peut-être vaudroit-il mieux un ancien militaire, consommé dans la pratique et dans la théorie qui, n'ayant aucune prétention au généralat, servit de conseil aux représentans sans s'exposer à voir son amour-propre blessé, et sans exposer la patrie aux funestes conséquences de cette passion humiliée.

61. Des moyens seroient pris pour assurer une correspondance exacte entre ce centre d'opérations et tous les points de la circonference du pays circonscrit.

62. A ce centre seroit le noyau de l'armée républicaine; un état-major composé d'hommes très-actifs et très-intelligens, y seroit en permanence pour y tenir la correspondance militaire qui est absolument nulle en ce moment, et qui sera toujours nulle tandis que l'état-major sera composé d'hommes pour lesquels l'armée semble faite, tandis

qu'il sera composé de jeunes-gens plus amis du plaisir que de leurs devoirs, et tandis qu'on fournira l'occasion inévitable de se livrer à une dissipation continue, en le plaçant dans une grande ville comme Nantes, ou assez près d'elle, pour que les officiers puissent toujours y courir; il seroit très-heureux que cet état-major, ainsi que tout ce qui compose ce centre, puisse être au milieu du camp, et loin des villes.

63. A chacun des points principaux de la circonference, demeuroit constamment un représentant, qui pût donner la coaction à ce qui l'environne, et maintenir une harmonie constante dans les opérations par sa correspondance avec le centre.

64. Des généraux occuperoient de même les points principaux de la circonference, et seroient assujettis à une correspondance régulière avec le centre.

65. Des forces suffisantes seroient cantonnées dans les différentes places de la circonference, où il peut se trouver des canons, qu'il ne faut jamais exposer à être pris par l'ennemi.

66. Des quatre points cardinaux de la circonference partiroient pour les attaques, à

livrer au noyau des rebelles, quatre colonnes de l'armée républicaine, destinées à se réunir au centre, pour se rediuiser de-là, et poursuivre les brigands sans relâche.

67. Ces colonnes n'auroient point de canon, si les brigands n'en ont pas, et elles seroient spécialement composées de cavalerie.

68. La circonscription actuelle est infiniment trop étendue, trop difficile à garder et plus difficile encore à réduire, si l'on persiste dans les mesures de rigueur de tout égorger, parce que quatre cents mille hommes instruits qu'ils n'ont aucune ressource pour échapper à la mort, vendent nécessairement leur vie à tout le prix que le désespoir peut y mettre, et doublent par-là leur énergie.

69. Dans mon plan, le point central doit être Partenay, et les quatre points cardinaux, Nantes, Saumur, Fontenay et les Sables.

70. Les points où il faut des garnisons suffisantes sont :

71. L'armée du centre sera composée de hommes; les colonnes cardinales de homme.

## MESURES POLITIQUES.

72. En vain auroit-on divisé le noyau de l'armée catholique , si l'on ne prend pas les mesures politiques propres à assurer qu'il ne s'en reformera point de nouveau , à moins que l'on n'égorgé absolument les quatre cent mille hommes , afin de ne pas laisser échapper un seul des ei devant prêtres , ci-devant nobles , etc. Ces brigands par principe , condamnés à la mort , et sachant qu'ils ne peuvent lui échapper , feront dans mille endroits de nouveaux partis , si l'on ne prend le soin de tranquilliser le peuple du lieu , de le défanatiser , et de le ravir à leurs perfides séductions.

73. Quoiqu'en disent les hommes qui calculent dans leurs cabinets , et qui ne connaissent point les campagnes , on tranquillisera ce peuple , et on le défanatisera promptement , si l'on sait bien , et si l'on veut bien s'y prendre ; il faut pour cela ;

74. Répandre une proclamation qui assure le repos à ceux qui se tiendront en paix dans leurs foyers et à leurs travaux , en se séparant absolument des brigands étrangers qui les ont

perdus jusqu'à ce jour ; il faut que cette proclamation soit en style très-simple , et porte avec elle également , et le caractère de la franchise , et celui de la dignité , et celui de la force , et celui de la bonté.

75. Il faut qu'elle soit accompagnée d'une instruction qui porte les mêmes caractères , qui fasse le tableau des malheurs dont ces infortunés ont été la victime , qui leur en développe les causes perfides , qui les instruise sur les moyens de se soustraire au reste de l'infortune qui les attend , s'ils persistent , et qui leur fasse comprendre et sentir les avantages du gouvernement républicain.

76. Cette instruction première devra être suivie , au moins une fois par décade , d'une proclamation instructive , et toujours sur les mêmes bases.

77. L'on aura soin que toutes ces instructions soient en style familier , simple , et qu'il porte au cœur autant qu'à l'esprit , en un mot qu'il soit d'une clarté telle que l'homme le plus inépte puisse au premier instant saisir toutes les idées , ce que presque personne encore n'a su faire ; il y a cent mille écrivains pour les villes , et pas trois pour les campagnes.

78. Il faut que des prédictateurs de morale parfaitement honnêtes , parfaitement bons citoyens , connoissant beaucoup les mœurs des campagnes , et phylosophes , courent toutes les bonrgades pour y former l'esprit public par des prédications qui portent tous les caractères de fraternité , de franchise et de simplicité , que j'ai recommandés pour les instructions écrites ; mais le choix de ces propagandistes ne sauroit trop être épuré ; il vaut mieux en avoir moins que d'envoyer des hommes inconséquens et sans connoissance du cœur humain et des mœurs rustiques , qui , même avec de bonnes intentions , pourroient faire beaucoup de mal.

79. C'est aux représentans du peuple surtout , à remplir cette tâche glorieuse et satisfaisante pour l'homme sensible et qui sait chercher son bonheur dans celui des autres. Une fermeté inébranlable , une grande popularité tout en même-tems , de la douceur et de la facilité à parler , c'est ce dont il faut que soient pourvus ceux que l'on y destinera. Revêtus de toute la puissance nationale , orateurs et militaires tout en même tems , ils peuvent , s'ils le veulent , opérer de vrais miracles.

80. Un de leurs grands moyens sera d'amuser le peuple en l'instruisant, et de lui faire perdre le souvenir de ses maux actuels et de ses inepties religieuses, par des fêtes civiques où les vertus, la franchise et la popularité seront toujours compagnes du plaisir.

81. Je voudrois que dans leurs courses en ce pays les représentans fussent toujours accompagnés de quelques musiciens; cette dépense seroit fort peu de chose en raison de ce que l'on gagnera, si l'on parvient, comme j'en ai l'intime persuasion, à former l'esprit public en ce tiche et malheureux pays, et à fermer les artères qui l'ont jusqu'à ce jour trempé de sang.

82. Je veux surtout, que tout ce qui entoure les représentans ait des moeurs pures, et puisse donner par là du crédit à la représentation nationale que les scélérats s'attachent à déprécier monstrueusement auprès de ce peuple ignorant et fanatico.

83. Je veux que les militaires soient honnêtes et humains autant que courageux, que le pillage soit absolument proscrit, et que la discipline règne dans cette armée où elle se trouve réellement beaucoup plus essentielle que dans tout autre.

84. Pour en venir à ce dernier but , il faut faire pour nos soldats ce que j'ai recommandé pour les habitans du pays , leur donner l'ins-truction par tous les moyens possibles , et sur tout par des proclamations simples et répandues en grand nombre dans les camps. On sent assez quel doit étre le plan de ces proclamations tout-à-fait différentes de celles destinées aux habitans des campagnes.

85. Je veux que les généraux cessent d'avoir des appoîtemens énormes , d'avoir un entourage immense , d'étaler un luxe scandaleux , et d'effacer en quelque sorte la re-présentation nationale , qui n'est encore pres-que point connue du peuple auquel les épau-lettes des générans en imposent beaucoup plus.

86. Je veux , en un mot , que les généraux deviennent eux-mêmes vertueux , pour que tous leurs subordonnés le soient , et que tous les vices attachés au régime militaire dis-paroissent.

87. Il seroit bon qu'au point central il y eût une presse active attachée aux représen-tans , et une sorte de bureau civil établi pour entretenir la correspôndance avec les administrations civiles.

88. Il faut appeler dans tous les districts de ce pays des agens nationaux étrangers qui aient tout le mérite desirable, sur-tout de l'énergie autant que de la douceur, et auxquels on fasse des appointemens triples ou quadruples des appointemens ordinaires, pour les déterminer à habiter ce pays, au moins un couple d'années.

89. Dès le premier moment il faut répandre des instructions ; mais il seroit bon qu'une victoire importante signalât ce moment de la première proclamation, et qu'elle parût à tous ces malheureux être l'effet unique de la générosité républicaine.

90. Pour découvrir le repaire des vrais brigands qui se retirent dans les bois, dans les grottes, etc., il faut avoir un espionnage bien organisé, et plein de sécurité pour ceux qui l'entreprennent. Il faut pour cela,

91. Payer largement ;

92. Avoir des signaux de reconnaissance connus de tous les généraux et de tous les adjoints aux états-majors, afin qu'un homme pris comme rebelle, et se disant espion, puisse être conduit au premier endroit où il se trouvera un général ou un état-major, et y être reconnu.

93. Il faut que le signalement de tous les espions affidés soit envoyé à tous les généraux et les états-majors, pour pouvoir être consultés, dans le cas où l'on soupçonneroit l'homme arrêté d'avoir reçu d'un espion le signal de reconnoissance, ou de le lui avoir pris.

94. Ce signal pourroit consister dans un mot d'ordre, un serrement de main, etc.

95. Il seroit changé, toutes les fois qu'on le soupçonneroit découvert par les brigands; pour cela, dès qu'un général ou un état-major s'appercevroit que le signal est découvert, il en donneroit avis au centre de correspondance qui le changeroit, sur le champ, par-tout, de même que le ministère de la marine change les signaux dans tous les ports et sur tous les vaisseaux, dès que l'on sait la prise d'un navire, et que l'on redoute qu'il n'ait pas eu le tems de jeter ses signaux à la mer.

96. Il seroit très-utile de réarmer les communes bien connues pour être patriotes, qui ont elles-mêmes fait une guerre vigoureuse aux brigands, qui en ont capturé plusieurs, et qui donneroient un des plus puissans secours pour la fin de cette guerre malheu-

reuse, en les électrisant, et en les encou-  
rageant par tous les moyens possibles.

97. Il faut désarmer, il est vrai, mais il  
faut recevoir ceux des habitans du lieu, qui,  
n'étant que simples habitans des campagnes,  
et ayant été égarés, ayant marché dans l'ar-  
mée catholique, viendroient d'eux-mêmes  
s'offrir à nous et se mettre à résipiscence.

98. Il ne faut point faire de prisonniers;  
dès que l'on trouve des hommes, ou les armes  
à la main, ou en attroupement de guerre,  
quoique sans armes; il faut les fusiller sans  
déplacer.

99. Il faut mettre à prix la tête des étran-  
gers, pourvu qu'on les amène vivans, afin  
de n'être pas trompés, et que l'on n'appaorte  
point la tête des patriotes.

100. Il faut mettre les ci-devant nobles et  
les ci-devant prêtres sur-tout à un haut prix,  
avec promesse d'indulgence d'ailleurs, pour  
ceux des insurgés qui les livreront.

101. Il faut mettre la personne des chefs  
à un prix très-considérable, qui sera payé  
en entier, si on les amène réellement, et à  
moitié seulement, si on ne fait qu'indiquer  
le lieu où les prendre, pourvu que le succès  
suive l'indication.

102. Telles sont mes idées sur cette guerre désastreuse, nourrie par ceux-mêmes qui étoient envoyés pour l'éteindre ; elle sera long-tems encore une succession alternative et humiliante de triomphes et de revers, et elle ne finira que quand on aura pris des mesures efficaces pour former l'esprit public ; mille moyens accessoires, et dont je n'ai pas fait mention, peuvent y concourir ; c'est à la prudence des représentans à savoir les varier selon les tems et les circonstances ; mais ce dont il faut être intimement persuadé, c'est que cette formation de l'esprit public est un moyen irrésistible, et beaucoup plus puissant que toutes les forces militaires ; ~~l~~on n'a point encore assez senti cette vérité ; l'on auroit épargné des torrens de sang humain et des millions, si elle avoit été conçue.

103. Ce principe au reste n'est point applicable à la Vendée seulement ; il recevra son application pour toute la république, et des millions encore seroient à gagner, si l'on envoyoit des représentans zélés, capables de parler et d'écrire, chargés de parcourir les campagnes, d'y bien organiser des sociétés populaires, d'y développer les lumières de la raison, et d'y exciter par tous les moyens

admissibles, le saint enthousiasme de la liberté.

104. Le peuple des campagnes fanatiques et ignorantes, ne connoît pas les avantages de la révolution ; il ne connoît pas ce que c'est que la liberté, ce que c'est que l'égalité ; son ignorance le constitue dans un état de foiblesse et de versatilité habituelle, et le rend à chaque instant victime de la malveillance et de l'intrigue.

105. Toute la difficulté qui se présente est de savoir si l'on prendra le parti de l'indulgence, ou s'il est plus avantageux de continuer le plan de destruction totale.

106. Mais j'observe que le parti de l'indulgence envers les habitans des campagnes ne doit pas moins être accompagné de rigueur, contre les brigands de profession caractérisés plus hant, que de mesures d'instruction et de persuasion envers le peuple fanatique et trompé.

107. Si l'on persiste dans le plan de destruction, on force tous ces malheureux à se retirer dans les bois, où ils seront long-tems inexpugnables, dans un pays dont ils connoissent tous les sentiers et toutes les tanières, et que nous ne connoissons point.

108. Nous perdons une grande masse de population agricole , et nous allons voir de meurer sans culture , pendant quelques années , le pays de la France le plus fertile en bled , en fourage et en bestiaux .

109. Nous ne pouvons opérer cette destruction sans perdre nous-mêmes beaucoup de monde , sans faire de grandes dépenses , et sans dévaster une grande partie de la récolte actuelle , qui se présente avec les plus belles apparences ; je desire me tromper , mais je crains beaucoup que nous n'ayons à nous repentir , si nous persistons dans le plan de destruction .

110. Au reste , à quelque parti que l'on se détermine , beaucoup des mesures indiquées dans mon mémoire doivent être employées , spécialement celles relatives à la correspondance , et au placement du noyau de l'armée républicaine , dont l'état-major ne doit être ni à Nantes , ni trop près de cette ville , mais s'il est possible , au milieu du pays insurgé .

111. Il faut encore avoir soin de rendre les généraux très-soumis aux représentans , et les représentans très-respectables au peuple , qu'il faut accoutumer à se voir tout

entier dans la représentation nationale, où il doit rencontrer la popularité, l'énergie, le civisme et l'ensemble des vertus.

112. Il est peut-être ridicule de mêler de petits objets aux grands, mais tout me semble intéressant au moment d'une grande révolution, dès qu'il concourt à faire perdre les idées anciennes, à fixer les regards du peuple sur le gouvernement nouveau, et à l'y intéresser. Hé bien, je pense que les représentans ne devroient jamais être sans costume dans les départemens et aux armées; j'en connois plusieurs qui, cédant mal-adroitement au juste sentiment du mépris pour tous les colifichets, oublient que le peuple n'est pas encore phylosophe, que ses yeux le guident encore plus souvent que la réflexion, et que les épaulettes du général font perdre de vue le représentant qui passe avec lui sans costume; je voudrois donc que le comité recommandât aux représentans qu'il envoie par-tout, de savoir se vaincre, même en ce point, et de porter leur costume.

113. Je voudrois encore que l'on anéantis toutes les consignes honorifiques, excepté aux représentans, et aux généraux lorsque l'armée est sur pied; à tout autre qu'à la

représentation nationale ; l'honorifique n'est qu'un reste de l'ancienne servitude, qui paie son tribut à un individu ; à la représentation nationale, c'est l'hommage rendu au peuple français, et l'on ne sauroit prendre trop de moyens pour donner au peuple une haute idée de lui même, et lier dans son esprit, d'une manière inséparable, son existence à celle de son gouvernement et à sa représentation, à laquelle chaque individu doit toujours se ressouvenir qu'il est appelé, si son civisme et ses vertus lui obtiennent la confiance de ses concitoyens.

---

## DÉNONCIATIONS.

*PIÈCES DÉNONCIATIVES, dont j'ai déposé les originaux au Comité de Salut public, et dont il m'a été délivré des copies collationnées, cotées, paraphées et signées par le citoyen Pierre, Secrétaire principal de ce Comité, le 28 Germinal dernier.*

POUR faire condamner, ainsi qu'ils le méritent, plusieurs Généraux dénommés dans ces Dénonciations, il ne sera sûrement pas besoin d'autres pièces; le Tribunal Révolutionnaire y trouvera surabondamment ce qu'il faut pour asseoir un jugement terrible, mais juste.

L'ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE parut tout-à-coup, et sans qu'on sût les ordres qu'elle exécutoit. Je vis Boucret à Saint-Hamand; il ne s'ouvrit

point avec moi. Je me rendis dans ma commune. Le lendemain la colonne s'éparpilla dans tout mon arrondissement ; elle pilla beaucoup, brûla peu et n'égorgea point. Deux cents soldats vinrent chez moi, burent, mangèrent, et ne firent aucun mal ; la garde nationale de Châteaumur étoit sur pied, et il n'y eut de part ni d'autre que des marques de fraternité ; il séjourna aux Essarts, *et fut égorgé, sur une liste insignifiante, vingt jeunes-gens qui s'étoient conformés à la proclamation des représentans du peuple, avoient remis les armes, et se comportoient bien* (1). Ils m'avoient, en qualité de commissaire du district, aidé à briser les cloches de dix églises, et à désarmer au moins deux cents brigands. Il fit égorger des officiers municipaux en écharpe, par une erreur de nom qu'il ne donna pas le tems d'expliquer. Dans le reste de la paroisse, il fusilla de toute main, sans exception ni formalité. Presque

---

(1) On a cru bon de mettre les phrases les plus importantes en caractères italiques ; mais tout lecteur qui voudra lire ces pièces jusqu'à la fin, et les lire avec attention, y trouvera mille et mille fois les preuves désolantes de la perfidie des Chefs.

tous les jeunes-gens égorgés aux Essarts alloient partir pour la requisition, faisoient le service de gardes nationales, et le faisoient bien.

Grignon passa chez moi le lendemain; la garde nationale étoit sur pied. Crainte de méprise à cause de la forme des habits j'allai seul à la rencontre des hussards, avec mon fusil et mon uniforme; ils me désarmèrent. Je les prévins que j'avois de la garde nationale; je les conduisis au corps-de-garde, et fis déposer les fusils en faisceaux. On me rendit le mien. J'allai au-devant de Grignon; il me fit désarmer, me demanda d'un air atroce qui j'étois: je lui dis que l'on cumuloit les fonctions sur les mêmes têtes; que j'étois à-la-fois capitaine de la garde nationale, président de la commission municipale de quatre communes, président du comité de surveillance du canton, et commissaire pacificateur du district. Je lui dis que j'étois autorisé du département, du district et du général Bard, à créer une garde nationale: il me répondit qu'il ne connoissoit ni département, ni district, ni général Bard. Il fit lier ma garde; me demanda qui étoient ces gens-là: je lui dis que je ne savois pas le détail de ce

qu'ils avoient fait pendant mon absence du pays ; mais que , depuis mon retour , ils avoient bien mérité de la patrie , en faisant journellement des patrouilles dans un local où sur soixante lieues quarrées il n'y avoit pas un soldat , en enlevant deux cents fusils aux brigands , en arrêtant de grands coupables , et brisant vingt-cinq cloches ; qu'ils s'étoient conformés aux proclamations des représentans du peuple et des généraux de l'armée de l'Ouest , que la commission militaire , à qui l'on en avoit livré deux qui se trouvoient dans le même cas , me les avoit rendus , avec éloge de leur civisme actuel. Il ne daigna pas lire la lettre de Bard et celles du district que je lui présentai ; il me répondit qu'il ne connoissoit ni commission militaire , ni proclamation des représentans et des généraux de l'armée de l'Ouest ; et , sur une voix qui crioit : *Et le maire aussi , il est suspect* , par ordre de Grignon , on m'arracha mon habit pour me fusiller. Un soldat me reconnut pour avoir suivi pendant toute la guerre de la Vendée la troupe de la république ; je prononçai le nom de mon ami Joba , avec qui j'avois plusieurs fois donné la chasse aux brigands ; je parlai avec toute

l'autorité de la vérité et l'ascendant de la vertu. Grignon me fit rendre mon habit, mon porte-feuille et de l'argenterie; je perdis 100 livres en assignats de 10 sous, et une bourse d'or; j'ignore ce qu'elle contenoit, elle n'étoit pas à moi, et je n'ai pas vu depuis la femme qui me l'avoit confiée. *Dix hommes de ma garde nationale furent sabrés, dont deux furent mal tués, et en réchappèrent.*

Grignon m' enjoignit de le suivre à la Floutière, dont j'étois maire : j'offris de lui donner une liste des grands coupables ; il me dit que c'étoit inutile ; il fit égorer les hommes de ma commune sans me consulter ; la troupe pillâ, incendia à tort, et à travers ; je ne mentionne pas les cadavres épars faits par le soldat ; *on viola les femmes, et même trente passèrent sur une de 70 ans ; un œil poché et d'autres désagrémens, n'en exemptèrent pas une autre. On coupa un patriote et sa servante, en morceaux, ainsi que deux vieilles femmes, dont l'une étoit en enfance, etc. etc ; quatre pages d'etc. etc. etc.* Dix-neuf prisonniers envoyés du Bonpère, et faits par la garde de cette commune, furent égorgés par ordre de Grignon ; on en fusilla encore cinq d'une seule métairie de la Floutière :

quatre-vingt hommes, femmes et enfans se  
retrouvoient à la Châteigneray, avec des laissez-  
passer de la municipalité de St. Mars; six  
soldats les arrêtent, les conduisent à la Flou-  
tière; Grignon fit casser la tête à six hom-  
mes, et ne renvoya que les vieillards, les  
femmes et les enfans. *Il refusa de rendre aux  
femmes et aux enfans des morts, l'argent  
qu'ils avoient.*

Grignon me dit, qu'en entrant dans la  
Vendée, il avoit juré d'égorger tout ce qui  
se présenteroit à lui; *qu'un patriote n'étoit  
pas censé habiter ce local;* que d'ailleurs la  
mort d'un patriote étoit peu de chose, quand  
il s'agissoit du salut public; je lui dis que  
cette dernière proposition étoit une vérité,  
mais qu'il ne falloit pas en abuser, du reste  
qu'il y avoit bien des patriotes qui, pour le  
bien public, affrontoient les dangers.

Je lui disois un soir: il y a quelques mé-  
tairies ici où l'on trouveroit bien de l'argent;  
il crut que je voulois les faire piller, et me  
dit: *voilà où je vous connois républicain:* je  
baissai les yeux et ne répondis pas. Il disoit  
un jour: *on est bien mal-adroit, on tue  
d'abord; il faudroit d'abord exiger le portefeuille,  
puis l'argent, sous peine de la vie,*

*et quand on auroit le tout, on tueroit tout de même.*

Il voulut aller à Pouzauge; il me prit pour guide; il y avoit de jolies prisonnières au Château; après-diné Grignon et l'état-major allèrent prendre le café de cythère avec elles, et des soldats qui avoient été secondairement, sans doute de la partie, crioint en sortant, d'une manière dont je ne puis rendre l'énergie, qu'ils avoient joui de quatre filles: elles furent fusillées, excepté une qu'on élargit; et j'ai entendu Grignon lire une lettre, je ne sais de qui, où il étoit dit: j'ai élargi ta belle, et Grignon ajouta en riant, qu'elle étoit plutôt à celui qui écrivoit.

Le commandant de la garde nationale du Bonpère et la municipalité vinrent à la Floutière consulter Grignon; il leur dit qu'il iroit les voir, qu'il visiteroit la garde nationale.

Je l'accompagnai comme guide; quatre cents hommes furent sous les armes; il voulut les faire charger par son escorte; il hésita plusieurs fois; le nombre l'intimida; il n'avoit que vingt-cinq à trente hussards et chasseurs. Les soldats se tenoient prêts à exécuter ce qu'ils appelloient le coup de tems; j'ai entendu dire, dix fois depuis à Grignon, qu'il

avoit ouvert la bouche plusieurs fois pour donner l'ordre , et qu'il se repentoit de ne l'avoir pas fait. Il ordonna le désarmement et le lendemain on lui remit deux cents fusils ; ce désarmement consternoit ces braves gens qui avoient rendu des services essentiels. On partit de la Floutière , après avoir incendié le bourg. Grignon m'ordonna de le suivre , et de ne pas m'éloigner de lui ; dans la route , on pilloit, on incendioit ; depuis la première jusqu'aux Herbiers , dans l'espace d'une lieue , on suivoit la colonne autant à la trace des cadavres , qu'elle avoit faite , qu'à la lueur des feux qu'elle avoit allumés ; dans une seule maison on tua deux vieillards , mari et femme , dont le plus jeune avoit au moins 80 ans.

Les hussards sur-tout étoient les plus acharnés ; ce sont des désorganisateurs qui ne savent que piller , massacrer et couper en morceaux.

La colonne de Grignon a brûlé des bleds , des fourages , massacré des bestiaux et abonné 500 charges de bleds aux brigands , après les avoir fait emmagasiner à la Floutière , Cerisai et autres lieux , qu'il laissa sans défense.

A St.-Fulgent on annonça l'ennemi ; on passa

passa la nuit sous les armes ; le lendemain on envoia six cents hommes l'attaquer à Chamcher, tandis que six cents autres de la colonne de Lachénaie devoient l'attaquer à midi, d'un autre côté ; ceux de St.-Fulgent arrivèrent à l'heure déterminée, attaquèrent et furent battus ; on perdit trois cents hommes sur le champ de bataille et cinq cents fusils.

*Grignon, pendant la fusillade, tint sa colonne en bataille, et ce ne fut qu'après avoir appris la défaite, qu'il avança avec mille hommes, pour recueillir les blessés et les égarés.* On marchoit dans le plus grand désordre ; la colonne avoit plus d'une demie lieue de long : à demi-lieu de Chamcher, il ordonna la retraite ; quand elle fut effectuée, le détachement de Lachénaie attaqua, et eut le même sort que le premier, perdit deux cents hommes et cinq cents fusils. Voilà le résultat terrible d'un plan mal conçu et mal exécuté. Grignon avoit à S.-Fulgent deux mille cinq cents hommes, et Lachénaie quinze cents aux Essarts. Si ces deux colonnes eussent marché de concert et en entier, on eût débusqué Charette ; mais on préféra en faire écharper six cents le matin, et six cents autres le

soir. On passa la nuit au bivouac, et le lendemain on partit pour Puibéliard. Grignon vouloit encore tuer et brûler ; mais Bard, David et Joba lui démontrèrent l'atrocité et le danger de cette conduite qui renforçoit Charette, et son injustice dans un pays qui se comportoit bien : alors il devint rêveur, ne fit plus guère fusiller que ceux que la municipalité dénonçoit ; mais il désarma la garde, et quand il partit, il me dit : Fontenay et Luçon me dénoncent, vous avez été avec moi, j'espère que vous me rendrez un témoignage favorable au besoin ; et voilà celui que je rends à la vérité.

A Rochefort, le 19 ventôse, deuxième année de la République une et indivisible.

*Signé CHAPELAIN.*

---

Fontenay-le-Peuple, 15 Nivose, an 2 de la République Française, une et indivisible.

LE CITOYEN GUESDON,  
Commissaire de la division de Montaigu,  
*Aux citoyens composant le comité de surveillance de*  
Citoyens, je dénonce à la République la conduite de Dufour, chef de brigade dans

l'armée des Sables, qui s'est comporté dans le district de Montaigu comme un vrai brigand. Son armée, sortant de Montaigu, a mis le feu en quatre endroits, où la garnison a été obligée de se porter pour l'éteindre. Je fus nommé commissaire pour suivre la colonne qui marchoit sur les Herbiers dont les brigands étoient sortis, il y avoit trois jours. Sur les plaintes qui me furent portées le long de la route, des pillages que faisoient les soldats, je prévins le général en présence de son état-major; il ne me répondit pas d'une manière satisfaisante; il m'invita le lendemain à l'aller joindre pour conférer ensemble sur quel point nous pourrions attaquer l'ennemi qui étoit à Pouzauge. Nous convinmes de cette opération qui étoit très-urgente et indispensable; quel fut mon étonnement le lendemain matin, lorsque mes citoyens vinrent m'arracher de mon lit pour me rendre auprès du général qui faisoit démeubler pour mettre le feu par-tout, disant que cette commune avoit été un repaire de brigands! Je me rends de suite auprès de lui, en lui demandant l'exécution de notre projet de la veille; il dit que tout étoit changé, qu'il avoit reçu des ordres contraires. Je lui

demandai le motif du démeublement du bourg des Herbiers, il me répondit qu'il avoit le droit de le faire incendier, que cependant il n'en avoit pas encore donné l'ordre; mais ce démeublement n'étoit pas fait sans dessein, et d'ailleurs c'étoit provoquer le pillage. Je parvins enfin à empêcher le feu; il se contenta de brûler la maison qui avoit fait sa retraite et celle de l'état-major, laquelle appartenloit à un excellent républicain commandant la garde nationale à Saint-James: il me déclara donc qu'il évacueroit les Herbiers pour se porter sur Mortagne, et renvoya une colonne de son armée du côté de la Roche-sur-Yon. Cette manœuvre me parut tellement extraordinaire, que je lui déclarai que je ne partiros point que je ne visse l'ennemi; en conséquence je requis sur le - champ douze citoyens des Herbiers, à cheval pour faire le service; j'établis une correspondance à Mortagne, et l'autre à Pouzauge. Lefort, commandant, me fit une réponse à l'absence de Dufour, par laquelle il m'engageoit à faire rentrer tous mes concitoyens.

J'ai pensé depuis que c'étoit à dessein de nous faire tous massacrer ensemble; car

l'ennemi ne tarda pas à venir nous surprendre. Mes deux correspondances ayant été interrompues, l'armée de Dufour qui ne suit l'ennemi que de loin, est rentrée aux Herbiers un ou deux jours après qu'il en a été sorti, et d'après notre déroute, il y a séjourné quatre ou cinq jours consécutifs, et ne nous trouvant plus pour mettre un frein à son mauvais dessein, il sembla avoir autorisé son armée à piller et dévaster tout le pays, sur-tout les bons républicains; et, sur les observations que quelques républicains lui firent, qu'il ne leur restoit presque plus rien, il leur répondit qu'il alloit faire enlever le reste : les dommages qu'a occasionnés cette armée, sont irréparables; j'en réfère à votre justice, et suis avec fraternité.

*Signé GUESDON.*

---

Nous soussignés membres de la commission municipale du Bonpère, ci devant maire et officiers municipaux de la même commune soussignés, certifions qu'aussitôt que nous fumes informés que l'armée révolutionnaire, commandée par le général Grignon étoit arrivée à la Floutière, pour tout incendier;

D 5

nous nous transportâmes auprès de ce général, pour lui faire connoître la conduite vraiment républicaine de notre commune, et lui dimes que notre garde nationale avoit encore arrêté la nuit précédente, dans la commune de Litay, dix-sept brigands qui lui furent conduits et fusillés.

D'après nos représentations, ce général parut fort disposé à ménager notre commune, et promit de s'y transporter le lendemain, 10 pluviôse, ce qu'il effectua.

A son arrivée il rencontra sur la place la commission municipale, avec la garde nationale bien armée, de cent cinquante hommes; quatre cents autres bons citoyens et plus de deux cents femmes, qui lui présentèrent un bouquet; à l'aspect de tant de citoyens et citoyennes, ce général ne put s'empêcher de dire qu'il n'avoit pas vu tant de monde dans toutes les communes qu'il venoit de parcourir, que dans celle de Bon-Père.

Alors les membres de la commission municipale lui dirent : Citoyen général, suivant le recensement qui vient d'être fait de la population de notre commune, elle se monte à deux mille cent trente une âmes, toutes animées des mêmes principes; nous avons

su , dès le 29 Brumaire , époque de notre entrée en fonction , la purger de tout ce qu'il y avoit de gangrené ; tous les brigands qu'elle renfermoit dans son sein , sont morts par le fer de notre brave garde nationale ou à l'armée de Charette , et déjà notre commune a payé plus de dix mille livres d'impôts , et la loi y est respectée , malgré tout ce que l'on peut dire .

Ce général parut embarrassé ; il hésita , balbutia ; nous ignorions ce qu'il avoit dans l'âme . Nous avons su depuis qu'il avoit l'intention de faire sabrer tout notre monde , mais que le nombre l'avoit intimidé . Enfin il ordonna de lui remettre de suite toutes les armes et munitions , et dit : *J'ai ordre de tout incendier et de faire fusiller tout ce qui se trouvera devant ma troupe* ; ainsi ne manquez pas de me faire conduire vos armes et munitions à la Floutière et de vous retirer derrière l'armée : voyant des ordres aussi précis , nous lui fimes conduire dès le lendemain matin cent cinquante - six fusils , quatre carabines , neuf sabres et plusieurs pistolets avec toutes les munitions .

Cet événement im prévu ne nous déconcerta point ; nous députâmes auprès du

général Bard, qui connoissoit notre civisme et notre amour ardent pour la République.

Ce brave général nous donna la lettre ci-attachée pour le général Grignon ; nous lui portons sur-le-champ. Après en avoir pris lecture, il nous dit : Je vais vous donner une lettre pour le général en chef qui est à Chollet, et vous promets que votre commune ne sera point incendiée, avant d'avoir reçu sa réponse. Cette lettre ci-jointe est du 11 pluviôse, à huit heures du soir, et le 12 du même mois, quatre heures du matin, nous apprîmes qu'il se mettoit en marche pour tout incendier et massacrer. Nous députâmes de suite auprès de lui pour savoir définitivement son intention à notre égard ; les députés le trouvent à cheval, prêt à partir ; il leur dit : je ne puis pas écrire à la municipalité, mais dites-lui de ma part qu'elle continue toujours à bien surveiller sur-tout les maires des communes voisines, et qu'il aura pour elle tous les égards possibles.

A peine les députés furent-ils de retour, que la colonne de Pouzauge, sous les ordres du général Grignon, se porta dans la commune de Bonpère, l'incendia en grande partie, massacra indistinctement les hommes

et les femmes qui se trouvèrent devant elle ; fit périr par les flammes plus de trois mille boisseaux de bled, au moins huit cents milliers de foin et plus de trois mille livres de laine.

Ce qu'il y a de plus singulier dans cette conduite, c'est qu'on a particulièrement incendié les propriétés des vrais patriotes et ménagé les aristocrates ou les maisons proscrites par la loi ; car il y avoit quatre châteaux assez considérables dans la commune de Bonpère, savoir : le Benigon, la Plissonnière, le sief Millon et la Ramée. Tous ont été épargnés, et on s'est contenté de faire périr et incendier les métairies et servitudes qui étoient auprès de ces châteaux, où il y avoit des bleus, vins, laines et soins en quantité, etc.

Délivr  par nous, membres de la commission municipale du Bonp re, le 14 pluvi se, l'an deuxi me de la R publique Fran aise une et indivisible. Sign  l'original: A. Merlet, officier municipal; C. Bertrand, officier municipal; Guilloneau, officier municipal; Biraud, officier municipal.

Pour copie conforme. Sign  BIRAUD.

---

Il n'est pas facile de trouver dans l'état actuel des choses un moyen de pacifier la Vendée. On a fait une fausse marche, et en politique on ne rétrograde pas. Cependant nous allons ouvrir nos coeurs; la vérité ne peut s'y comprimer, et nous éprouvons le besoin de la laisser échapper.

Westermann, Marigni et Marceau avoient détruit les brigands d'outre - Loire , mais quelques débris de la horde avoient repassé le fleuve et s'étoient disseminés dans la Vendée. Charette avoit été chassé de Bouin , et avec mille à douze cents hommes , à la faveur des bois , il avoit percé jusqu'aux Herbiers , Pouzauge , Manlovrier , etc. etc. Il s'étoit recruté de tout ce qu'il y avoit de scélérats de retour de Bretagne , ou anciennement cachés dans le pays , et qui n'avoient pu précédemment joindre les armées des brigands. Son armée , à cette époque , étoit de huit à dix mille hommes et renfermoit une cohue embarrassante de femmes et d'enfans. Bar , Duval , Joba , le poussèrent sans relâche et le réduisirent à la dernière extrémité. Il restoit au plus six cents hommes autour de lui; ces débris étoient errans , vagabonds dans les bois , dans l'impuissance de se rallier en

masse, harcelés sans fin par les gardes nationales qui leur donnoient la chasse et les détruiscoient en détail. Delbée avoit terminé son infâme carrière dans Noirmoutier. Stoslet et Roche-Jacquelin avoient été battus, poursuivis et n'avoient pas mille hommes. Il n'existoit plus de Vendée ; les derniers chefs alloient expirer, l'atrocité des colonnes révolutionnaires leur rendit la vie, la bienfaisance les tuera. Si le peuple égorgé sans distinction d'âge, de sexe ou de vertus, ne put éviter la bayonnette des patriotes qu'en se jettant avec Charette, c'est en lui tendant une main fraternelle qu'il faut le rappeler dans ses foyers. Il y a maintenant deux espèces de rebelles, les scélérats qu'il faut exterminer, et ceux qui fuient la mort que nos mains lancent de toutes parts, et nous devons rassurer ceux-là.

Le pays est vaste, couvert de genêts et de bois ; il est coupé de ravins et de gorges. Nos colonnes ont des positions fixes ; elles se tiennent en corps, et il faut des chemins pour les faire marcher. L'ennemi a une consistance bizarre ; il perce, comme les sangliers, les bois, et les genêts sont ses sentiers ordinaires ; ses bandes se constituent en

masse ou s'éparpillent à volonté. Il nous force au combat quand il lui plaît, et ne se bat que quand il veut. Il n'a pas tout le territoire qu'il eut l'an dernier; il n'est pas aussi nombreux; il a perdu bien des fusils, mais il est encore très-pressant; il n'est plus guère fanatique, mais il est enragé.

« On avoit promis grâce, dit-il, à celui qui mettroit bas les armes; on nous a manqué de parole; on ne vouloit punir que les chefs d'après la loi de juillet; on nous a punis d'après celle de mars. La colonne révolutionnaire a confondu l'inocent avec le coupable. On a tout incendié et pillé; on a passé les femmes, les enfans et les vieillards au fil de la bayonnette. J'ai tout perdu, je n'ai plus rien, et je me bats pour vivre. »

La jeunesse de première réquisition du district de la Châtaigneraie étoit réunie; elle apprend le massacre et l'incendie, la désertion devient considérable. Sur quinze cents, plus de mille soldats effrayés ou désespérés refusent leur service à la patrie et vont secourir leurs familles égorgées ou menacées de l'être.

Le peuple n'a plus ses comités et son admi-

nistration qui, l'an dernier, conduisoit tout avec tant de célérité; mais il a l'ardeur de se défendre; et, pour se défendre, il substitue aux cloches la corne-à-boucain. Les substances sont rares, mais le brigand, proprement dit, n'en manquera pas. On a eu soin d'en laisser et de leur en faire de vastes emmagasinemens *qu'on a laissés* (au mépris de la loi) *au centre de l'insurrection, au lieu de les faire passer sur les derrières de l'armée*; d'ailleurs le sol productif, avec la saison qui vient, lui fournira des ressources.

Il faut sur-le-champ arrêter l'incendie, dépêcher dans les communes que le feu ne désola pas, des commissaires pacificateurs, pour porter aux habitans l'assurance de la protection et de la fraternité, faire passer des secours aux malheureux incendiés, ne punir les détenus que d'après la loi de juillet, recevoir en grâce tous ceux qui se sont soumis et ont rendu les armes, d'après la proclamation des représentans et des généraux de l'armée de l'Ouest. Les horreurs de la famine seroient pour les enfans, les femmes et les vieillards; il faut que la nation les nourrisse; il faut annoncer le dédommagement des pertes; il faut rendre aux patriotes du pays la

confiance qu'ils méritent et l'honneur qu'on vouloit leur arracher : ces procédés , si le peuple pouvoit s'y fier , ôteroient à Charette la grande majorité de son armée ; il ne lui resteroit que les grands coupables , et quelques-uns de ceux dont le cœur est trop ulcéré des outrages qu'ils ont reçus.

Venons à la distribution de la force militaire. Pour tuer le monstre de la Vendée , il faut le percer au cœur. Nous insistons donc pour placer un noyau d'armée au centre de l'insurrection ; qu'il soit assez fort pour dilater ses bataillons jusqu'à la circonférence du pays , communiquer avec les postes qu'on y mettra , et les appuyer au besoin ; c'est au centre qu'il faut placer l'aire de l'aigle qui doit donner la chasse au vautour de la Vendée. Si l'on négligeoit la force centrale , l'ennemi se consolideroit dans sa circonscription territoriale , rétabliroit son ancienne administration ; son existence prendroit du corps et une consistance dangereuse. Des rebelles qui ont l'administration d'un pays sont bien plus difficiles à détruire qu'une horde de brigands vagabonds ; d'ailleurs , sans cette force centrale , on seroit obligé , comme l'an dernier , de morceler l'armée , de correspondre par la

circonference ; chaque poste manqueroit de point d'appui. Les positions de circonference entretiendroient la communication avec le centre, l'appuiroient et en seroient appuyés, et empêcheroient l'ennemi d'agrandir son territoire. Avec une forte colonne, je donne-  
rois la chasse à Charette, je le suivrois à la piste, et ne l'abandonnerois pas qu'il ne fût mort. Je ferois subir le même sort à Stofflet et Roche-Jacquelin ; avec une autre armée, je les chargerois sans relâche ; je les détruirois avant de les laisser.

Dans les gorges et les défilés, les canons sont plus embarrassans qu'utiles, et si l'ennemi n'en a pas, je n'en mènerois point. Du reste, quand Charette, la Roche-Jacquelin seront battus, il restera de grands coupables, qui s'éparpilleront pour brigander en pelotons. Pour expulser ce reste virulent d'insurrection, j'aurrois alors recours aux cantonne-  
mens et aux patrouilles. Il faudroit toujours pour guides, à la suite des armées, des pa-  
triotes du pays ; malgré la calomnie, il en existe encore, et de bien sûrs : il faudroit leur faciliter les moyens de se faufler parmi les paysans, et de les haranguer. Ils connoissent le génie du peuple, ils sauroient en tirer parti ;

Il faudroit défendre le pillage, le massacre et l'incendie, sous les peines les plus sévères.

Accorder secours et protection aux femmes, aux enfans, aux vieillards, et à tout ce qui ne seroit pas armé ; enfin il faudroit reconstituer l'armée, qui est sans ordre et totalement dissoute ; le soldat corrompu est trop riche pour se battre ; des milliers errent depuis plusieurs mois à la recherche de leurs bataillons, qu'ils ne peuvent trouver faute d'assiette militaire ; depuis trois mois il n'y a pas de liaisons entre les différens corps de troupes, point de correspondance ; chaque général est isolé, et il n'y a pas d'ensemble dans les opérations ; il faut réorganiser l'état major.

On a parlé de détruire les bois et genêts : le district de la Châteigneray l'avoit enjoint aux cultivateurs du pays, et l'on alloit y procéder ; mais aujourd'hui combien de bras sont morts, et combien d'autres sont avec Charette, ou n'auroient plus la même volonté ; cependant s'il falloit employer des étrangers, cent mille hommes ne feroient pas la besogne en six mois ; malgré les difficultés, ordonnez et vous verrez l'habitant patriote de la Vendée, exécuter avec célérité,

rité , et pousser ses travaux par-tout où il pourra agir avec sécurité.

Rochefort, 18 ventôse , l'an deuxième de la République française , une et indivisible , et ont signé Chapelain , commissaire de la société populaire de Fontenay-le-Peuple ; Cassain , commissaire de la société de Fontenay-le-Peuple , et Demoutiez , commissaire du district de la Châteigneray , capitaine de gendarmerie.

---

Grignon , lors de la marche des colonnes révolutionnaires , qui devoit enfin terminer la cruelle guerre de la Vendée , eut le commandement de celle qui partit d'Argenton-le-Peuple dans les premiers jours de pluviôse ; dans l'idée où je suis que les atrocités commises par les ordres de ce général ont porté le désespoir dans le cœur des habitans , et donné dans une espace de quinze lieues plus de dix mille hommes aux brigands , je les regarde comme contraires au but du comité de salut public et de la convention nationale ; je pense aussi qu'elles sont peut-être la cause unique des grandes difficultés que nous devons nécessairement éprouver pour en terminer et détruire entièrement le brigandage.

Je dénonce donc en conséquence celles qui sont à ma connaissance ; je dois dire d'abord, que le jour de son départ d'Argenton-le-Peuple, Grignon ayant réuni la colonne, lui fit à-peu-près cette harangue : *mes camarades, nous entrons dans le pays insurgé, je vous donne l'ordre exprès de livrer aux flammes tout ce qui sera susceptible d'être brûlé, et de passer au fil de la bayonnette tout ce que vous rencontrerez d'habitans sur votre passage ; je sais qu'il peut y avoir quelques patriotes dans ce pays, c'est égal, nous devons tout sacrifier.*

Quelques personnes ont assez d'indulgence pour assurer qu'il recommanda de ne pas brûler les endroits qui renfermoient des substances ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne veilla pas à l'exécution de son ordre, quant à ce dernier article ; quant au premier, les soldats de la colonne n'y obéirent que trop. A partir d'une lieue d'Argenton, dans l'extrémité de la paroisse de Chambre ou tel, sur le chemin de Bressuire, tout ce qui fut rencontré, fut sacrifié à la rage de Grignon, et le massacre fut horrible ; à St.-Aubin du Pluz, sous le prétexte ridicule que l'on avoit trouvé dans le clocher un drapeau de brigands, qui n'étoit cependant qu'un devant d'autel, il fit

massacrer toute la municipalité , qui s'étoit présentée au-devant de l'armée , décorée de l'écharpe , ainsi que tous les bons citoyens de la commune qui s'y étoient réunis pour faire le service de garde nationale , en vertu d'une lettre du district qui le leur prescrivoit. Grignon satisfit sa rage par le massacre de tous les individus ( sans distinction ) qu'il rencontra , et l'incendie de plusieurs maisons ; la continuation de sa marche pour arriver à Bressuire , fut aussi la continuation des mêmes horreurs : je dois observer que Grignon , dans cette dévastation générale , qui eut lieu dans l'espace de deux lieues de pays , *brûla une très grande quantité de subsistances de toutes espèces.*

Arrivé à Bressuire , Grignon ne pensa pas même à se concerter avec les autorités constituées pour les mesures de service public ; on dit même qu'il avoit osé dire que si les autorités constituées vouloient se mêler de ses opérations , il les feroit mettre en arrestation. Il conserva toute la morgue de son caractère pendant son séjour , et l'on étoit difficilement admis pour lui faire entendre de justes réclamations. Le jour de son départ il répéta , à la tête de sa colonne , la

harangue qu'il lui avoit faite à Argenton-le-Peuple ; ce fut vraiment une armée d'exterminateurs qui sortit de Bressuire : les paroisses comprises entre Bressuire et la Fosselière , sur une largeur de plus de deux lieues et demie , furent entièrement sacrifiées. Le massacre fut général , et on ne distingua personne ; et c'est sur-tout dans cette marche que Grignon brûla une immense quantité de subsistances : il n'a pas pu s'empêcher de l'avouer lui-même en s'excusant. Cela seul le rendroit coupable ; c'est sur ce fait là principalement que j'insiste. Du reste les atrocités qu'il a commises , ont évidemment augmenté d'un grand nombre l'armée des brigands. C'est encore un fait très-vrai , elles ne lui étoient pas commandées ; je ne juge point ses intentions , ses moyens sont évidemment contre-révolutionnaires. Je prie le comité de salut public de prendre en considération ce que j'avance. *Signé AUG. CHAUVIN* , membre du comité de surveillance de la commune de Bressuire.

---

Les citoyens Jean-Louis Mazière et Damas Morton , commissaires municipaux de la commune de Montournois , déclarent que le 8 pluviose dernier , pendant que la municipa-

lité revêtue de son écharpe et la garde nationale de ladite commune, avec quantité de citoyennes patriotes, attendoient sur la place de leur bourg l'armée révolutionnaire, pour leur donner le salut fraternel, trois officiers seulement à cheval vinrent à leur dit bourg, firent beaucoup d'honnêteté aux-dits citoyens, leur annoncèrent l'arrivée de leur général par le chemin de Saint-Mesmin, où étoit ladite armée révolutionnaire, dirent qu'on feroit bien de monter à cheval au nombre de quatre pour aller au devant de lui, et assurèrent qu'il ne feroit aucun mal à la bonne commune de Montournois.

De suite descendus de cheval, les trois officiers demandèrent le ci-devant sacristain, le menèrent dans l'église où ils le renfermèrent et le forcèrent de leur dire où étoit l'argenterie de l'église, qu'ils savoient qui y avoit été cachée pour la soustraire aux brigands. Leurs menaces eurent leur effet, et ils firent venir une échelle pour la tirer (cette argenterie) de deux trous d'échafaud, où elle avoit été mise il y avoit près d'un an. Ils firent monter un citoyen qui avoit été forcé d'apporter l'échelle, et ils emportèrent tout ce qui se trouva dans lesdits trous,

malgré que les officiers-municipaux leur observèrent que , sur une lettre nouvellement reçue du district, ils alloient ce jour même ou le lendemain envoyer cette argenterie au district de la Châtaigneraye; à quoi ils répondirent que c'étoit la même chose. La municipalité n'osa s'opposer à ce vol , parce qu'elle craignoit l'armée révolutionnaire que ces trois officiers avoient annoncée , et qu'elle avoit sujet de la redouter , sur ce qu'elle avoit entendu dire d'elle. Les trois dits officiers partirent avec l'argenterie; les cavaliers qu'on avoit envoyés retournèrent , et l'armée révolutionnaire ne passa pas par ladite commune. A Fontenay-le-Peuple, ce 28 Ventôse , an deuxième de la République Française une et indivisible , et ont signé. Ainsi signé Mazière , commissaire municipal de Montournois; Morton , commissaire municipal de la commune de Montournois.

---

Dans le courant du mois dernier , un détachement de l'armée révolutionnaire , composé d'environ quatre cents hommes , du bataillon de Maine et Loire , allant de la Roche-sur-Yonne à Saint-Hermant , passa ar les Moutiers-sur-le-Loir. Le long de la route , les volontaires se répandoient sur les côtés ,

par pelottons de trois à quatre, et pilloient dans les grandes métairies qu'ils rencontroient. Trois passèrent au ci-devant château de la Bridurière, dans la commune de Moutiers-sur-le-Loir. Entrés dans la cour, ils demandèrent aux domestiques qu'on leur sellât des chevaux ; ceux-ci répondirent qu'ils n'en avoient pas ; ils leur demandèrent de l'argent, on leur fit la même réponse ; mais menacés d'être tués sur-le-champ, le jardinier les pria de passer avec lui à la métairie, où il leur dit qu'il en emprunteroit pour les satifaire ; ils allèrent ensemble à la métairie ; les volontaires n'y furent pas plutôt entrés qu'un d'entre eux *proposa d'y mettre le feu, et se mit en devoir de le mettre au lit d'une vieille femme qui étoit couchée* ; enfin on les appaisa en leur donnant des assignats ; ils demandèrent la route des Moutiers ; les trois domestiques de Bredurière offrirent de les guider ; ils partirent. Quand ils eurent fait une partie du chemin, les volontaires convinrent probablement de tuer les trois guides, *car l'un d'entre eux passa derrière, lâcha un coup de fusil dans le dos d'un, et le tua.* A l'instant les deux autres tirèrent sur les deux domestiques restans, qui ne se

sauvèrent que parce que les fusils ratèrent. Ce fait est constaté à la municipalité des Moutiers sur le Loir, qui a reçu la déclaration des témoins oculaires. Signé P. R. ELGONNIÈRE.

## A D R E S S E

*PRÉSENTÉE au Comité de Salut Public,  
par la Société des Amis de l'Égalité et  
de la Liberté, séante à Fontenay - le-  
Peuple.*

Du 14 ventôse, l'an 2 de la République  
française, une et indivisible.

**LORSQUE** des préventions malheureuses, semblent écarter des avis salutaires, il est du devoir des hommes libres, dont la vertu s'est épurée dans le malheur, de lutter contre les préventions, et de reproduire obstinément les avis qu'ils croient utiles à leur patrie.

Si le patriotisme s'éprouve par tous les sacrifices possibles, quel est celui qui nous

reste encore à faire ? Et si dans des dangers pressans et des épreuves qui s'étendent à toutes les affections , qui essayent toutes les forces physiques et morales , fermes dans nos principes , nous n'y avons porté aucune atteinte ; quel examen devons - nous encore subir avant d'être assimilés aux défenseurs , aux amis les plus ardents et les plus sincères de la révolution.

L'intérêt public a constamment dirigé nos démarches ; si les premières ont obtenu peu de succès , notre courage ou persévérance , nous en promet davantage , ou nous acquittera au moins d'un devoir que nous ne pourrions négliger de remplir , sans nous rendre coupables envers nous-mêmes , et envers la société.

Des mesures jugées propres à éteindre jusqu'à la moindre étincelle du feu qui brûle encore , étoient arrêtées par le comité de salut public , et n'exigeoient sans doute pour produire tout leur effet , qu'une exécution prompte et régulière ; mais les excès , la cruauté et la barbare exagération qui l'ont accompagnés , doivent être considerés , si ce n'est comme la seule , du moins comme la principale cause qui ait rallumé l'incendie.

Inflexibles pour le crime, nous demandions, nous attendions tous qu'il supportât le juste châtiment qui lui est destiné; cependant, à la vue de nos colonnes, l'homme coupable s'est sauvé par la fuite, et le citoyen qui, confiant dans son civisme, attendoit avec sécurité, ou se portoit en avant sur leurs pas, voit détruire ses propriétés par ceux chargés de les défendre, et reçoit la mort de la main de ceux-là mêmes qu'il appelloit ses frères et ses libérateurs.

La république a perdu beaucoup de ses amis et des ressources précieuses. Le nombre et les moyens des hommes qui l'outragent se sont accrus; tel est le résultat d'un plan bien conçu mais mal exécuté.

La calomnie ne peut étouffer en nous le sentiment qui nous inspire; nous avons été instruits des scènes d'horreurs sur lesquelles nous gémissions, et des dangers que nous prévoyons; nous devons vous les retracer, lorsque ces dangers nous menacent de plus près. Oui, représentans du peuple, nous vous disons encore que la guerre infâme, dite de la Vendée, n'est pas finie, qu'elle doit fixer l'attention de la convention nationale, et que ceux là seuls que le sort de

leur pays n'inquiète pas, ou qui sont circonvenus par des rapports infidèles, peuvent contester des vérités que l'on apprend à si bien connoître sur les lieux.

Nous ajouterions également, si un décret aussi juste que sage n'en eût tout récemment consacré le principe, que les propriétés, comme la vie des patriotes, doivent être respectées; et certes, si la stricte observation de ce principe est un devoir envers tous les citoyens fidèles à la République, le patriote de la Vendée qui résiste à tous les malheurs, qui fait tous les sacrifices, qui conserve un cœur pur, a des droits bien puissans, pour qu'on ne les viole jamais à son égard: il y a plus que de l'inutilité à attaquer l'une des bases du contrat social; nous n'y voyons et ne pouvons y voir qu'un mal réel.

Une portion la plus intéressante du département de la Vendée restée toute entière intacte, le district de Fontenay-le-Peuple, dont nous habitons le chef-lieu qui fournit à la patrie trois mille cinq cents défenseurs, et qui s'honore de treize sociétés populaires formées dans les chefs lieux de canton de son arrondissement, doit fixer la sollicitude

de la convention nationale ; l'intérêt de sa conservation résulte de l'intérêt même de la patrie, puisque la marine de Rochefort, les armées de l'Ouest et des Pyrénées, Bordeaux, la commune de Rochefort, la place et la commune de la Rochelle, et tout le pays environnant, sont en partie approvisionnés de subsistances par la fertilité de son sol : cependant ce district est totalement abandonné de la force armée. La commune de Luçon possède seule une garnison infiniment trop faible pour les combats qui peuvent lui être livrés ; le chef-lieu se trouve maintenant découvert, et tout ce riche territoire est exposé au péril le plus imminent.

Le tableau fidèle que nous vous présentons, à moins pour objet des craintes personnelles sur notre situation, que l'intérêt général qui fut et sera constamment le seul guide de nos actions. Notre courage ne se laisse point abattre ; nous saurons le déployer dans toute son énergie contre les rebelles, mais aussi nous ne pouvons dire que, quelqu'en soit le nombre, le succès nous est assuré. C'est dans cette incertitude déplorable que nous députons auprès des citoyens Hentz et Garreau, représentans du peuple

à l'armée de l'Ouest ; les mesures ne sau-  
roient être trop actives , et cependant les  
communications directes étant interceptées ,  
forcent nos commissaires à prendre une route  
incertaine , fort longue , et entraînent des  
délais qui peuvent devenir très-funestes .

Les reproches amers , les inculpations  
graves du citoyen Carrier , représentant du  
peuple , ne peuvent être passés sous silence .  
Tout est brigand , dit il , dans la Vendée ;  
tout est contre-révolutionnaire , et par cette  
accusation générale , il ne fait aucune dis-  
tinction des lieux ni des personnes . Quand  
l'on n'a parcouru qu'une foible partie d'une  
contrée , et que les connaissances sont pui-  
sées dans l'un des points de la rébellion ,  
peut - on sans injustice ne former qu'une  
seule opinion ? Le citoyen Carrier a - t - il étudié  
les mœurs et les principes du reste des hommes  
qui habitent la même contrée , et le jugement  
par comparaison n'établit - il aucune diffé-  
rence ? Des citoyens que les événemens de  
la guerre ont privés de tous les objets d'affec-  
tion , qui n'ont d'autre fortune , d'autres  
consolations que leur amour pour la patrie ,  
qui soutenoient dans le malheur le caractère  
d'hommes libres , et qui se réfugient parmi

d'autres hommes partageant eurs sentimens, seroient-ils donc des brigands, des contre-révolutionnaires? Cependant le nombre de ces citoyens est considérable, et l'humanité réclame en leur faveur les droits qu'elle a à la bienfaisance nationale; envoyez, pour la distribuer, pour juger de l'importance de nos réclamations, un représentant du peuple qui réside parmi nous, et lorsque l'examen le plus sévère aura déterminé son opinion, nous recevrons le témoignage honorable de civisme et de vertu.

Pour copie conforme. *Signé* J. M. Cougnaud, Dandeleau, Durand et Belliard.

## LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Fontenay-le-Peuple, le 28 Ventose de l'an 2  
de la République Française, une et indivisible,

Le Comité de Surveillance de la Société  
populaire et républicaine de Fontenay-le-  
Peuple,

*Au citoyen Lequinio, Représentant du  
Peuple, à Rochefort.*

Nous t'envoyons, Citoyen Représentant,  
plusieurs déclarations qui nous ont été re-  
mises sur les faits vexatoires commis par

l'armée révolutionnaire : Mais l'absence et le départ de plusieurs refugiés nous privent de t'en donner d'avantage. Il est vrai que plusieurs ont été envoyées au Comité de Salut Public et qu'on n'a pas eu la précaution d'en garder copie. Nous tâcherons, cependant, de t'en procurer d'autres; quant aux moyens les plus propres de terminer la guerre, nous croyons qu'on ne pourroit trop recommander d'empêcher l'incendie et que ce moyen destructeur ne peut jamais occasionner de bien. Nous nous référions au surplus aux autres moyens qui t'ont été indiqués dans le memoire de Chapelain.

Salut et Fraternité. *signé Belliard, Quillet, secrétaire, M. Cougnaud, Massé président, et Boisirs.*

---

Je déclare qu'étant depuis quelques jours avec ma femme et une de mes nièces à ma maison de Putteaux, Commune de Besoges, District de la Châteigneraie, j'ai eu connoissance le 8 Pluviôse qu'une colonne de l'armée républicaine étoit arrivée à la Châteigneraye, que delà elle devoit se porter à la Caille, chef-lieu de Canton, à trois-quarts de lieues de la maison de Putteaux.

Bien persuadé qu'un patriote n'avoit rien à craindre de l'armée, j'allai le lendemain, jour de la decade, sur les neuf heures du matin; j'entends dans le village dont ma maison fait partie le bruit des chevaux; à ce bruit je sors dans ma cour et je m'avance pour aller au-devant de l'armée. Le 1er. cavalier qui m'apperçoit brûle deux amorces sur moi; je lui dis que je suis patriote et que les armes républicaines ne doivent être tournées que contre les ennemis de la chose publique; je vais alors parler à un chef qui n'étoit pas encore dans ma cour; le cavalier que je venois de quitter apperçoit dans la cour ma femme et ma nièce; *il va sur elles le pistolet à la main et leur demande le porte-feuille*; je rentre dans la cour qui, quoique grande se trouve remplie par la cavalerie et plusieurs volontaires; je fus consigné dans ma maison avec ma femme et ma nièce; *un officier m'arracha une montre et mon porte feuille, et le pillage le plus horrible eut lieu*. Ce que les brigands n'avoient pas emporté, les patriotes l'enlevèrent. L'armée qui avoit investi le village et qui s'étoit portée dans les villages voisins, s'étoit emparée de plusieurs habitans. Ces habitans furent

furent fusillés sans forme de procés ; 27 périrent dans ma cour. Dans ce nombre des hommes tranquilles furent sacrifiés. Les membres de la commission municipale coururent les plus grands dangers ; ils furent traités de brigands *et pillés comme tels.*

A Fontenay, le 28 Août, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.  
Signé Loyau.

---

Les citoyennes Marie Saoulet, veuve Baron, et Jeanne Baron, déclarent que dans leur commune de Montournois, il est arrivé chez elles et à une métairie à elles appartenante quatre volontaires d'un détachement de l'armée révolutionnaire qui a passé à Saint-Mathurin, qui, après les avoir *forcé à donner cinquante livres pour ne pas mettre le feu à leur maison, l'ont néanmoins mis, parce qu'on ne leur en a pas donné d'autres* : Elles ajoutent que ces quatre soldats ont commis des abominations envers les filles et les femmes de leur métairie, et ont volé deux fermes voisines des déclarantes. Ce qu'elles certifient sincère et véritable. Signé Marie Saoulet, veuve Baron, et Jeanne Baron.

---

*DÉNONCIATION contre Grignon, Général  
de brigade, en station à Puibéliard.*

*Premier chef d'accusation.*

Est de n'avoir pas envoyé de détachement aux alentours des murs de Pousauge qui étoit distante de lui de trois lieues , sachant cependant que les brigands étoient sur le point de l'attaquer, et que la garnison que cette dite place avoit de renfermée dans ses murs n'étoit point capable de les empêcher d'y entrer.

*Deuxième chef.*

De n'avoir pas envoyé de suite des troupes pour repousser l'ennemi qui étoit entré à Pousauge , pour l'empêcher d'enlever les grains qu'il pouvoit y avoir , et quantité d'autres choses qui peuvent alimenter pendant quelque tems ces hordes d'esclaves ; mais non , le général me répondit que sa colonne ne marchoit pas la nuit.

*Troisième chef.*

De m'avoir fait marcher sur Chavanne avec un très - petit nombre d'hommes qui n'étoient que les débris de ma petite division composée d'hommes mariés et d'enfans , et

enfin de ceux qui avoient pu se sauver; le nom. bre en étoit de cinquante; au lieu de me faire marcher une partie de la nuit avec si peu de monde, n'auroit-il pas dû plutôt me donner cinquante hommes de bonnes troupes, une demi-douzaine d'hommes de cavalerie, pour éclairer ma petite colonne? ce qu'il ne fit pas; Grignon ne voulut pas marcher la nuit, mais il sut bien me donner des ordres par écrit pour que je le fisse.

*Quatrieme chef.*

Je reproche à Grignon, qu'après s'être présenté sous les murs de Pousauge, sur les neuf heures, pour en chasser les brigands, il ne les y trouva pas, comme il le savoit bien, parce qu'il leur avoit donné le loisir de pouvoir se retirer; il reploya de suite sur son quartier-général, au lieu de faire fouiller les champs de genêts, les bois autour de Pousauge; s'il l'eut fait, infailliblement il en eût trouvé, de ces scélérats, car quatre coups de fusils furent tirés sur son arrière-garde, comme pour l'insulter; il existoit donc des brigands près de lui; pouvoit il d'ailleurs l'ignorer, puisque des habitans de Pousauge l'en avoient averti et qu'il n'y avoit pas plus

d'une demie heure que douze d'entre eux venoient d'y déjeuner.

*Cinquième chef.*

Je reproche à Grignon, d'avoir envoyé un ordre à la Châteigneray pour qu'une colonne se mit en marche pour se porter avec lui sur Pousauge ; c'étoit instruire l'ennemi de son expédition ; puisque Grignon étoit seul assez fort pour attaquer l'ennemi, il devoit marcher dans le plus grand silence, le soir que je lui conseillois ; il auroit investi la place, et dès le point du jour il auroit fait une boucherie des brigands qui y étoient ; sa mauvaise manœuvre, au contraire, n'a servi qu'à les faire évader.

A Mauré, le 17 Ventose, deuxième année de la République française, une et indivisible.  
*Signé*, Enard, Commandant ci-devant la place de Pousauge.

Fontenay-le-Peuple, le 15 Germinal, l'an 2 de la République Française, une et indivisible.

LE comité de surveillance révolutionnaire de Fontenay-le-Peuple,

*Aux membres composant le comité de Rochefort :*

Frères et amis, un voile sombre et funeste se répand sur la partie saine et fidelle du dé-

partement de la Vendée; hâtons-nous de prévenir les suites d'un plus cruel incendie.

Nos premières sentinelles, les avant-postes que nous oppositions à nos ennemis jurés, n'existent plus. Les patriotes des parages de Saint-Hermine, les postes de Simon-la-Vineuse, Larcorthe-Sainte-Peseinne, ne sont plus que des monceaux de cendres.

Les ordres barbares du scélérat Huchet, général à Luçon, sont des attentats les plus formels à la chose publique.

Envoyé, dit-il, par le général en chef Turreau, pour incendier, massacrer tel pays duquel il ne connaît jamais ni les principes des habitans, ni la position territoriale.

Cet homme, plus que suspect, tourne les armes de son pays (peut-être n'en eut-il jamais) contre son pays même; le détail circonstancié peut vous en être transmis par les autorités constituées de Luçon.

L'alarme universelle est répandue dans toutes les âmes; nos derniers momens n'ont qu'un cri, celui de faire entendre à la République entière que, dans notre pays libre, les droits de l'homme et du citoyen sont outragés par un monstre, dont la conduite (nous devons le dire) surpassé celle du cruel

Néron. Hâtez-vous de demander aux autorités constituées de Luçon les crimes qu'elles peuvent reprocher à ce monstre.

Elles vous diront qu'il a voulu faire massacrer et fusiller ces mêmes autorités.

Elles vous diront que ce monstre a fait détruire un officier de santé, dont le coup d'œil lui déplaisoit.

Elles vous diront qu'il a voulu forcer une fille vertueuse à aller dans le jardin de la maison qu'il habite, lui chercher de la salade, et où étoit un cadavre détruit par ses ordres, en lui disant : *Bougresse, si tu n'y vas pas, je t'attacherai les mains, je te baiserai sur le cadavre, et te ferai fusiller après.*

Elles vous diront que ce monstre, ennemi de l'humanité, a fait commencer son incendie par les communes les plus près de Luçon; ce qui a sonné l'alarme dans les pays avancés vers le Nord, et par cette manœuvre calculée sans doute, quelques hommes sans courage ont été ( nous a-t-on dit ) trouver l'infâme Charette.

Elles vous diront que ce prétendu défenseur de la liberté a fait brûler, quoique très-éloigné de l'ennemi, *plus de cent tonneaux*

*de bled et tous les nombreux fourrages de ces mêmes communes libres.*

Nous disons à haute voix que ce tigre est un de ces monstres dont la nouvelle trame vient d'être découverte ; car il lui est échappé de dire que *Ronsin étoit son protecteur, que de lui il tenoit son avancement.*

*Vous voyez, frères et amis, que vous êtes trahis avec nous, que la France entière l'est, et que la malveillance cherche à faire renaître les horreurs de la guerre civile dont nous avons à gémir. Il y a deux mois, toutes ces communes insurgées mettoient bas les armes ; le rassemblement des brigands ne formoit plus qu'un total de cinq cents hommes. Mais on vit avec peine que la guerre alloit finir ; on incendia, on pilla, et dès-lors Charette se fit de nouveaux partisans.*

Mais leur nombre n'en imposera jamais à des hommes libres, qui les craignent bien moins que les faux patriotes qui trahissent depuis long-tems la patrie avec impunité. *Signé Denfer, président, J. H. Gaspard, Lambert, Bidal, Rondard, Gauly, Constantin et Guergaine.*

*P. S. Nous apprenons à l'instant que Hu-  
chet a fait apposter hier soir, 14 Germinal,*

une force armée à la porte des séances de la société populaire de Luçon pour en défendre l'entrée, et qu'il y a réussi; voilà les scènes du tyran Capet renouvelées; voilà les droits du peuple méconnus; voilà le moment où la liberté est peut-être en danger.

Pour copie conforme à l'original. *Signé Rossignol*, président; Mayes, secrétaire.

---

*LIBERTÉ, ÉGALITÉ, OU LA MORT.*

Mes concitoyens me demandent la vérité sur les connaissances que j'ai de la conduite qu'a tenue dans sa marche l'armée révolutionnaire commandée par *Grammont*; je vais la dire en républicain. Le 9 Pluviôse, la municipalité de S.-Paul-en-Perre me donna avis qu'une armée commandée par un général nommé *Grignon*, s'avancoit dans nos contrées, que cette armée étoit chargée d'incendier et d'égorger tout ce qu'elle rencontrroit, qu'ils avoient député au Bonperre pour avoir des renseignemens sur ces faits; le 10 du même mois ils me firent passer copie de la réponse faite par le Citoyen *Millet*, Commissaire Municipal de Bonperre, qui leur annonçoit

qu'il avoit député auprès de *Grignon*, lequel leur avoit confirmé que ses ordres portoient d'incendier, qu'ils n'en seroient pas exempts, mais qu'en vertu de leur civisme, il leur accordoit deux jours pour évacuer. Le 11 je vis le feu de toutes parts du côté de Poussange et environ; je dépêchai de suite un courrier en avant pour prendre des informations sur la conduite de cette armée, afin de prendre des mesures pour l'éviter; il en rapporta qu'on lui avoit dit qu'elle égorgoit femmes et enfans, et que rien n'échapoit à leur fureur, qu'ils pilloient et enlevoient tout, que dans le bourg de Meilleray ils avoient ramassé tout ce qu'il y avoit de patriotes et le curé à la tête; ils les avoient tous égorgés; ce recit m'effraya avec d'autant plus de raison que je connoissois le civisme de plusieurs victimes et notamment celui du Citoyen Rabillé, curé de Meilleray, le 12 du même mois, dix femmes avec leurs enfans et une douzaine d'hommes de mon voisinage et notamment un fermier dont la métairie brûloit, me confirmèrent l'incendie, l'égorgement et le pillage. Jusqu'ici je n'étois pas ému; ils m'annoncèrent la mort d'une charmante paysanne âgée de 23

ans; je pris sur moi d'aller visiter le fait; je montai à cheval en les priant de m'attendre; je me portai au devant de ces républicains dont le crime étoit peint sur la figure et les yeux pleins de fureur; leur abord étoit fait pour effrayer une âme lâche; je leur parlaï en homme libre; j'attaquai leur conduite inhumaine et injuste. Je les rappelai à la Loi et les sommai d'arrêter un brigandage qui déshonoroit la République entière, que d'ailleurs ils insultoient une armée de 4000 hommes guidée par l'honneur et l'amour de la patrie qui gouvernoient le peuple qu'ils insultoient; ils me répondirent qu'ils avoient *des ordres de Grignon, leur général, qui leur avoit prescrit tout ce qu'ils faisoient contre leur inclination, mais qu'ils devoient l'obéissance; que si tout ce qu'ils faisoient n'étoit pas commandé par la Loi; ils étoient prêts de cesser*; je fraternisai alors avec eux et leur dis; s'il est une Loi, qui autorise les crimes dont j'ai connaissance, elle n'est pas émanée d'un cœur français, et je ne la connois pas, quoique je sois administrateur et à la suite de l'armée. Vos réponses vertueuses me flattent, et je vous engage à me suivre et à joindre l'armée

dans laquelle je suis; elle est commandée par Auret. *Ils me suivirent sans résistance, me faisant part des horreurs commises depuis Bressuire jusques-là.* Leur récit m'accabla de douleur, me faisant pressentir le renouvellement d'une guerre cruelle. Je les conduisis chez moi, où ils virent les malheureuses victimes dont j'ai déjà parlé. Ils ne se permirent pas le plus léger propos; ils se contentèrent de les plaindre. Nous nous rendîmes de-là aux Herbiers, et je me félicitoïs du service rendu à ma paroisse. Je me présentai à Grignon; je lui fis part des détails que je viens de donner: il me répondit *que j'avois été bien heureux de n'avoir pas été fusillé.* Je lui demandai si sa colonne étoit chargée de fusiller tous les républicains: il me répondit que non; mais qu'elle n'étoit pas obligée de me connoître. Je lui répondis *que j'étois fait pour me faire connoître.* D'après notre entretien, il se mit en marche pour S. Fulgent. Il fit égorer dans un village plus près des Herbiers, cinquante personnes, tant hommes que femmes et enfans. Il a fait incendier tout le bled et fourrage qui s'est trouvé sur sa route, et notamment à la maison de la Pépirière, où il y avoit plus de six cent dix charges

de froment, et peut-être cent charretées de fourrage, neuf à dix pièces de bêtes ont été la proie de la flamme, n'ayant pu les détacher, à cause de l'embrâsement. Cette armée a continué sa marche et son expédition jusqu'à Lianché, sans interruption; l'ennemi les attendoit là. Grignon le savoit. Il fit avancer de foibles forces contre ces brigands; peu s'en sauvèrent; plus de cinq cents fusils, et trois cent mille livres au moins furent la proie de nos ennemis. A cette époque l'armée se reploya sur Chantonay et Puibelliard, où elle a resté presque sans action jusqu'au 9 Ventose, qu'elle a pris la route de Cholet. Deux paysans de la paroisse de S.-Germain, que je conduisis chez Cortes, où se trouva Grignon, qu'ils ne connoissoient pas, dirent ingénument que sans le feu et l'égorgement, la guerre étoit finie, ce que je crois comme eux; à quoi Grignon ne répondit rien.

Un fait que j'omettois: Cinq hussards de la colonne du général ci-dessus se portèrent au Boitisandeau, se renfermèrent dans la cour. Là, ils égorgèrent une vertueuse femme, âgée de 84 ans, et ses deux filles; emportèrent 10,000 liv. au moins, en argenterie, argent monnoyé et papier. J'ai vérifié ce fait. J'ai

trouvé les hussards renfermés dans la cour. J'avois avec moi un détachement d'infanterie du bataillon du Calvados, que j'avois requis pour faire conduire des bleds à l'armée.  
*Signé, Guesdon.*

---

Aujourd'hui, 24 Ventôse, l'an deuxième de la République Française, sont venus chez moi, vers les neuf heures et demie du matin: les citoyens J. F. Souchet, commis au district de Fontenay-le Peuple, né à la Meilleraye, canton de Pouzauge, et demeurant audit Fontenay; Jean Durand et Pierre Pouzin, tisserands, nés à Meilleraye, et réfugiés à Fontenay, lesquels nous ont déclaré qu'il y a environ six semaines, la colonne soi-disant révolutionnaire, aux ordres de Grignon, revenant de Pouzauge qu'elle venoit d'incendier, se porta sur la Meilleraye où, sans autres formalités ni informations, elle força tous les habitans de se rendre à l'église de cette commune au nombre d'environ quarante, presque tous munis de certificats de civisme; que parmi ces malheureux, se trouvoit le citoyen Julien Rabillé, curé déprétrisé et reconnu pour un excellent patriote, et un grand nombre de femmes et d'enfans;

que cette colonne, après avoir fait séparer les hommes d'avec les femmes, les fouilla tous sans distinction et leur enleva tout ce qu'ils avoient d'argent et d'effets; qu'elle fit ensuite sortir les hommes *les uns après les autres*, en commençant par le curé, et qu'elle les fit tous fusiller dans le cimetière, à la réserve de quelques hommes que des soldats moins barbares firent évader à l'insu des chefs. De-là les soldats se répandirent dans la commune, mirent le feu à seize ou dix-sept maisons de patriotes, et épargnèrent celles des nommés *Chenu et Butreau, maréchaux, Lussan, Drapeau, les deux Chesaizeau et Hérault, journaliers; Contant, tisserand, Gobin, sabotier, tous reconnus brigands depuis le commencement de l'insurrection, du nommé Babin, boucher et commandant de tous ces scélérats, de la demoiselle Laneau de la Soulaye, leur protectrice et leur soutien*; qu'au nombre des malheureuses victimes se trouva le père de l'un des déposans, *le citoyen Souchet, âgé d'environ quatre-vingt ans, qui fut brûlé dans son lit*; qu'il ne fut pris aucunes précautions pour enlever aux flammes les bleds et fourrages renfermés dans les dépôts ou

greniers de la commune, et qu'après cette expédition, cette colonne se retira sur Pouzauge, emmenant avec elle trois femmes avec leurs enfans et quatre hommes, parmi les-quels se trouvèrent les deux déposans Durand et Pouzin, qui furent épargnés par un concours heureux de circonstances, et à l'aide de leurs certificats de civisme, après avoir été dépouillés de tout ce qu'ils possédoient, et qui se montoit à douze livres pour Durand, et à deux cents livres, une bague d'or et environ vingt livres de mouchoirs pris à Pouzin. De tout quoi ayant donné lecture auxdits déposans, ils se sont avec moi sous-signés. A Fontenay le Peuple, les jour et an que dessus. F. Souchet, Jean Durand, Pierre Pouzin, Champion.

---

Devant les membres du comité de surveillance de la société populaire de Fontenay-le-Peuple.

A comparu la citoyenne Marianne Rustand, de la commune du petit bourg des Herbiers, qui a déclaré que, lorsque les volontaires de la division de Grignon sont arrivés chez elle, elle fut au-devant d'eux pour leur faire voir un certificat qu'elle avoit du général

Bard , et leur offrit à se rafraîchir , mais que ceux-ci , plus furieux que des tygres , lui avoient répondu *qu'ils en vouloient à sa bourse et à sa vie* ; lui ôtèrent environ quarante - deux livres , seul argent qu'elle avoit. Non contens de cela , ils l'obligèrent , en la menaçant , à rentrer chez elle pour leur montrer l'endroit où elle pourroit en avoir caché. Dès qu'elle fut entrée , *quatre d'entr'eux la prirent et la tinrent , tandis qu'au moins vingt de leurs camarades assouviront leur brutale passion sur elle , et la laisserent presque nue*. Après quoi , ils furent mettre le feu dans les granges ; ce que voyant la déclarante , elle ramassa toutes ses forces pour aller faire échapper les bestiaux : ce que trois d'eux voyant , *ils coururent après elle , pour la faire brûler avec ses bœufs*. Et étant enfin parvenue à s'en échapper , *elle se rendit auprès de sa mère , âgée d'environ soixante-dix ans , lui trouvant un bras et la tête coupés , après lui avoir pris environ neuf cents livres , seul produit de ses gages et de leur travail* ; enfin elle fut obligée de l'en-terrer elle même. Après quoi , elle se couvrit des hardes qu'on avoit laissées sur sa mère , et parvint enfin à se rendre chez le citoyen Graffard ,

Graffard des Herbiers , où elle fut en sûreté ,  
et a déclaré ne savoir signer. Signé Bossin ,  
Guilet , Belliard , Massé.

---

Niort , ce 15 Ventôse , deuxième  
année républicaine.

Gannet , Officier de Police de l'armée de  
l'Ouest , à la résidence de Niort ,

*Au Comité révolutionnaire de cette place.*

Instruit que vous cherchez à vous procurer  
des renseignemens sur la conduite privée et  
politique des chefs qui commandent les ar-  
mées de l'Ouest , je croirois manquer à ma  
patrie , à moi-même , et je serois indigne du  
nom de républicain , si je passois ~~sous~~ silence  
des faits qui , quoique peu importans , ne  
contribueront pas peu à déceler des traitres ,  
des lâches , des insoucians et des ineptes ,  
qui , non contens d'avoir trompé le comité de  
salut public sur la situation de la Vendée ,  
cherchent encore à fasciner les yeux des  
~~sans-culottes~~ , en répandant des proclamations  
qui sont un tissu de mensonges et d'impos-  
tures.

*Conduite de Turreau, général d'armée.*

J'ai eu l'avantage de voir ce général à Saumur pendant deux fois, et pendant les deux fois je l'ai vu saoul comme le vin ; j'en témoignai ma surprise à beaucoup d'individus, qui m'assurèrent *que c'étoit son habitude* ; il étoit accompagné d'un nommé Robert, chef de l'état-major général, qui veut jouer le dictateur et l'homme d'importance ; voilà un trait qui caractérise assez cet homme méprisable : arrivant un jour à Saumur, il fut arrêté par la garde des avant-postes, qui ne le connoissoit pas ; la sentinelle l'arrêta et lui demanda son passeport ; il méprisa la sentinelle, et lui dit d'un ton insolent : *est-ce que tu ne connois pas les officiers supérieurs de l'armée ?* Il continua sa route au galop, et ne satisfit point du tout à la demande du factジョンnaire. Je vous soumets les réflexions que j'aurois à faire sur un être de ce genre.

Je reviens à Turreau ; tous les bons républicains ne doivent point le perdre de vue, un seul instant ; le poste important qu'il occupe, exige que sa conduite soit passée au creuset. J'ai eu occasion de voir le 28 Pluviôse, le général Duquesnoy, chez le général

Commaire, commandant à Saumur; là et en ma présence, il témoigna tout son mécontentement sur l'éloignement de Turreau, qui, loin de le seconder dans toutes ses entreprises, pour finir d'exterminer les brigands de la Vendée, le contrarioit à tout moment, étant à la poursuite de Charette, et presque assuré de l'exterminer; sa cavalerie, le seul moyen qui lui restoit, lui fut enlevée par ordre de Turreau; Duquesnoy dit que si on avoit laissé sa cavalerie, il ne seroit pas plus question de Charette, que s'il n'eût jamais existé; le lendemain, continuant de charger vivement Charette, il reçut ordre d'abandonner son entreprise et de se porter sur St.-Leger, ou St.-Fulgent, (je ne sais lequel des deux endroits) il obéit à l'ordre, s'y transporta et n'y trouva rien; pourquoi cela? Parce que c'étoit l'armée de Charette qui y avoit passé, et qui y avoit égorgé environ 600 républicains, *parmi lesquels se trouvoient quatorze malheureux enfans de l'âge de 5 à 6 ans, entassés les uns sur les autres;* à cet aspect qui fait frémir d'horreur, les braves républicains que commandoit Duquesnoy ne pouvant plus contenir leur rage et leur fureur, demandent à marcher contre Ch-

rette pour venger les malheureuses victimes ; on le leur accorde ; ils rencontrent cette horde scélérate, ne s'amusent pas à tirer dessus, mais foncent sur eux à coups de bayonnettes ; Charette alors, se voyant pressé si vivement, s'écrie : *sauve qui peut; on m'a trompé, c'est l'armée du Nord* ; il se jette à la nage, monté sur un cheval blanc ; il traverse une rivière avec plusieurs de ses brigands, la plupart se noyèrent, et le reste se dispersa dans les bois. Duquesnoy dit qu'il n'avoit jamais fait la guerre de la façon qu'il la faisoit dans la Vendée ; qu'il n'avoit jamais vu un général en chef éloigné de trente lieues du centre de l'armée, comme s'y tenoit constamment le général Turreau, et qu'il ne pouvoit concevoir comment, étant aussi éloigné, il pouvoit se faire qu'il donnât des ordres aussi prompts que ceux qu'il recevoit : Citoyens, cette promptitude dans la distribution des ordres n'est pas un problème bien difficile à résoudre ; Turreau a sûrement quelque confident à qui il donne sa signature en blanc, et cet agent secret qui se trouve toujours à portée, dicte l'ordre à sa fantaisie et suivant les circonstances, et par ce moyen, Turreau prouve une acti-

vité qu'il dément par son opiniâtreté à rester constamment à Nantes, où sûrement il y a quelques caves bien garnies. Lisez sa proclamation du 28 Pluviôse à l'article de Chollet; Turreau étoit alors à Nantes, cependant il a l'air d'être à portée de donner un ordre au général Cordelier, que, dit il, il renvoie précipitamment à la poursuite des brigands, tandis que ces derniers n'ont resté qu'une heure et demie à Chollet.

L'impossibilité est assez démontrée pour se dispenser d'entrer dans de plus grandes réflexions.

Duquesnoy termina enfin ses doléances et son récit par dire que Turreau étoit cependant venu le voir une fois; qu'étant à dîner avec lui, ce général se saoula tellement qu'il ne pouvoit pas se tenir, et dans le moment où il s'attendoit à être attaqué par l'ennemi, de façon qu'il eut toute la peine du monde à monter à cheval, et qu'une fois monté, il obligeoit cet animal à faire les mêmes mouvements que l'état dans lequel il se trouvoit, lui faisoit faire à lui-même. Jugez maintenant si ce Turreau mérite une aussi grande confiance que celle que lui accorde la République.

Je termine enfin, citoyens, sur la conduite que je dois vous rendre de Turreau, par vous dire que j'ai rencontré dans différens endroits plusieurs généraux, qui se plaignent de ce qu'il ne communique pas avec eux, et qu'il laisse toutes leurs lettres sans réponse. J'ai vu Commaire censuré à la société populaire de Saumur à cause de cela; ce n'étoit sûrement pas sa faute, mais bien celle de Turreau.

*Conduite de Commaire, général divisionnaire.*

C'est un de ces êtres très-petit, qui s'occupe plus de ses plaisirs que de la chose publique; c'est un excellent général pour faire des promenades et des fêtes civiques; il sait très-bien commander dans un bal, dans un tripot et dans une salle de spectacle, et passer les trois-quarts du tems avec les femmes; il n'est pas délicat sur cet article; la première vivandière est excellente pour lui. Il est très-mal entouré; ses aides-de-camp, ses bureaux sont composés de gens très-ineptes, et qui pensent comme lui: voilà en un mot le portrait de cet homme. *Signé Gannet.*

*PROCÈS-VERBAL de la mission des  
Officiers-municipaux de la Commune des  
Herbiers, pendant leur séjour dans ladite  
Commune, depuis le 26 Nivose, jour de  
leur entrée en leurs fonctions, jusqu'au  
14 Pluviôse.*

Nous, maire et officiers municipaux de la commune des Herbiers, district de Montaigu, département de la Vendée, rapportons que le 26 Nivose, nous sommes rentrés aux Herbiers; que nous y avons trouvé rendu le sixième bataillon de la Côte-d'Or, commandé par le citoyen Lafosse, arrivé le 25.

Nous avons à l'instant mis tous les moulins de cette commune et celles circonvoisines en réquisition, ainsi que les farines et grains qui y étoient; les foins, les pailles et bois nécessaires ont été également mis en réquisition; les boulanger pour la cuisson du pain; les métayers, pour apporter les vivres, ont été mis par nous en état d'activité.

Ce préalable d'une nécessité urgente rempli par nous, nous nous sommes occupés d'approfondir l'état de nos registres et papiers, et nous avons vu que les brigands les ont

pillés et brûlés, ainsi que le rôle des contributions foncières.

Le même jour, 26, est arrivé un détachement de l'armée de Chantonay ; par nos soins le logement et les fourrages ont été fournis.

Le 27, nous avons continué nos soins pour les subsistances ; nous avons fait les réquisitions nécessaires des vivres en grains, bœufs et autres fournitures que nous avons fait estimer.

Le 28, nous avons fait la visite des maisons de différens émigrés. Elles étoient remplies d'ordures ; nous les avons fait nettoyer, afin de caserner les troupes qui nous étoient annoncées, et nous nous sommes occupés le reste du jour des moyens de pourvoir aux subsistances.

Les 29 et 30, nous avons su de la part des habitans de cette commune le dépôt de matelas et coëttes (qu'ils ont sauvés à la République), provenans des maisons des rebelles. Ces effets sont les restes qu'ont laissés les rebelles, après leur invasion ; et les habitans, crainte d'un retour de ces brigands, les avoient cachés pour les leur soustraire.

Le premier Pluviôse, la multiplicité de nos affaires nous a obligés de nous adjoindre

pour commissaires les citoyens Beauvoir et Tallot de notre commune, et leur activité nous a prouvé que nous avions fait un bon choix.

Le 2 Pluviôse, nous nous sommes encore occupés de l'approvisionnement de tous les besoins des troupes ; nous avons fait plus, nous avons envoyé des ordonnances en différents endroits, pour découvrir l'ennemi qu'on nous a appris nous menacer. Les instructions que nous avons reçues, nous ont donné pour certain que le rassemblement peu nombreux se formoit à la Gaubritière, distance de deux lieues ; nous en avons donné aussitôt connaissance au général Amey, commandant à Mortagne, et au général en chef Turreau, résidant alors à Cholet.

Le 3, nous avons vu arriver le bataillon du Calvados, et de suite nous avons pourvu à son logement et à sa subsistance ; mais nous avons frémi (après ces soins donnés) ; nous avons appris que la commune des Herbiers devoit être brûlée : nous n'avons pu y croire. Cependant nous avons écrit au général Turreau ; nous lui avons témoigné nos craintes, en lui présentant les actes de patriotisme de cette commune ; nous avons pris à

témoins le général Bard et le représentant Laignelot, qui pouvoient attester le civisme avec lequel cette commune les a reçus, et le patriotisme qu'elle leur a montré. Nous ne reçumes point de réponses par écrit. Sur l'avis du rassemblement de l'ennemi à la Gaubritière, le général dit verbalement à l'ordonnance que, si nous lui donnions un avis certain du nombre exact des brigands et de leur vraie position, il les feroit attaquer; il ajouta qu'il ne pouvoit pas répondre que les Herbiers ne seroient pas brûlés, mais qu'il feroit avertir huit jours d'avance.

Le 4 Pluviôse, nous avons continué à pourvoir au besoin de la garnison.

Le 5, au matin, nous avons dépêché la même ordonnance au général Turreau, et nous lui avons appris que les brigands étoient au nombre de quinze cents à deux mille, qu'ils occupoient encore la Gaubritière; nous ajoutâmes que le commandant de la place ne se trouvoit pas assez fort pour marcher contre eux.

Le même jour 5 au soir, notre ordonnance revint sans réponse. En même tems le général de brigade Amey, arriva avec les bataillons du 1er. de la Réunion, du 14me.

régiment, du 12 me. de la formation provisoire d'Angers et quelqu'autres détachemens, et desuite il fut par nous pourvu à leur logement et à leurs subsistances.

Le 6 nous avons requis la Commune du petit bourg des Herbiers de nous fournir 1500 liv. de pain pour le 7 au matin, et à 8 heures elle nous en apporta 2000 liv.

Depuis le 7 jusqu'au 12, les moyens de trouver les subsistances de l'armée ont occupé tout notre tems, et nous avons vu avec plaisir que tous les habitans de nos campagnes nous ont aidés avec le plus grand zèle; vivres et charrois, rien ne nous a manqué, mais nous avons continué de jeter nos regards sur les marches de l'ennemi et chercher à pénétrer ses desseins.

*Chaque jour nous avons donné des renseignemens au général Amey, et nous n'avons pu le décider à aller reconnoître les brigands, même une seule fois, soit à Bajose, soit à Beaurepaire, soit à la Gaubritiere où ils s'étendoient de jour en jour. Il nous a fallu souffrir la douleur de le voir occuper son armée à depouiller les maisons même des patriotes dans les campagnes des Herbiers, du petit bourg des Herbiers et Ardelaïs.*

Le 12, la scène augmente d'horreurs, le général Grignon part avec sa colonne, incendie tous les villages, toutes les métairies, depuis la Floutiere jusqu'aux Herbiers, dans une distance de proche de trois lieues, où rien n'est épargné, les hommes, les femmes, les enfans même à la mamelle, les femmes enceintes, tout pérît par les mains de sa colonne; en vain de malheureux patriotes, leurs certificats de civisme à la main, demanderent la vie à ces forcenés; ils ne sont pas écoutés; on les égorgé. Pour achever de peindre les forfaits de ce jour, il faut dire que les foins ont été brûlés dans les granges, les grains dans les greniers, les bestiaux dans les étables, et quand de malheureux cultivateurs connus de nous par leur civisme, ont eu le malheur d'être trouvés à délier leurs bœufs, il n'en a pas fallu davantage pour les fusiller; on a même tiré et frappé à coups de sabre des bestiaux qui s'échappoient. Nous allons citer un fait.

La colonne se disant révolutionnaire de Grignon, après avoir, dans le village de la Roche, Commune du petit bourg des Herbiers, assassiné quantité d'individus, tant hommes qu'enfans, dont une grande partie

étoit connue patriote et travailloit au service de l'armée , arrive à la maison de la Pepinière , à un demi-quart de lieue des Herbiers. Elle appartenloit au Citoyen Joubert , excellent patriote ; on la condamne tout de suite à l'incendie ; *un domestique généralement reconnu patriote est fusillé* ; on vole à une fille de confiance 1200 liv. en argent ; une autre fille voyant mettre le feu , court à l'étable délier les bestiaux ; on menace de la faire brûler avec eux ; elle entend la menace , sort et se sauve ; le feu se met , tout brûle , ainsi que soixante charges de bled et vingt charretées de foin.

Le général Grignon arrive avec sa colonne dans les Herbiers ; nous allâmes le trouver pour conférer avec lui ; nous lui observâmes que la Loi défendoit expressément de brûler les grains et fourrages ; nous l'engageâmes à les ménager dans les opérations ultérieures ; il dit que les ordres étoient tels , mais qu'ils n'étoient pas exécutés ; il ajouta , quant aux Herbiers , que nous étions heureux que son collègue Amey , y fût , *que sans cela tous les habitans sans distinction de patriotes ou autrement auroient été fusillés , parce que les ordres du général en chef portoient*

*de massacrer, fusiller et incendier tout ce qui se trouveroit sur son passage, qu'il avoit même fait fusiller des Municipalités entières revêtues de leurs écharpes.*

Le 13, le général Amey avertit le maire de se transporter chez lui ; il lui annonce qu'il avoit reçu ordre d'évacuer les Herbiers le 15, et d'y mettre (en le quittant) le feu aux quatre coins ; il l'engage à prévenir les bons citoyens de sauver leurs effets les plus précieux, qu'il les feroit mettre sur les derrières de l'armée.

Quelques momens après, son aide-de-camp vint répéter le même ordre de se retirer à deux heures de l'après-midi ; il nous intima cet ordre par écrit, et de suite fit savoir à nos concitoyens l'intention du général.

Nous reçumes un moment après (de la part du commandant de la place) ordre de fournir pour le lendemain 14, cent voitures à bœufs, à l'effet de servir aux charrois et transport des grains, fourrages et effets des habitans ; *son ordre finissoit par dire que si les voitures n'étoient prêtes le lendemain, il feroit fusiller tous les habitans, commençant par la municipalité.*

Nous mîmes donc aussitôt en réquisition

toutes les voitures de notre commune, celles circonvoisines, et nous fimes aider les réquisitions de détachemens.

Mais plusieurs de ces détachemens nous apprirent en rentrant, qu'ils avoient parcouru plusieurs métairies sans y trouyer ni hommes, ni bœufs ; que la crainte du feu que le général Amey, lui-même, faisoit mettre indistinctement par-tout dans les communes des Herbiers, petit bourg des Herbiers, Ardelais et St.-Paul, avoit fait évacuer toutes les maisons ; qu'ils avoient rencontré dans les bois et genêts, des bœufs et autres bestiaux, mais vagans sans joug ni courrois, et qui dans cet état ne pouvoient servir.

Le 14 nous nous sommes occupés dès le matin à faire charger sur les voitures qui nous étoient parvenues, et que nous avions retenues de la veille, les grains amenés et les effets des particuliers ; nous y donnions tous nos soins lorsque la générale bat au moment où nous avions moins lieu de nous y attendre. Transportés de suite chez le général Amey, pour en savoir les raisons, le citoyen maire reçut pour réponse que la colonne, commandée par Grignon, avoit été mise en déroute près Saint-Fulgent ; qu'en

conséquence il alloit partir pour Cholet avec son armée ; que le jour même, il alloit mettre à exécution les ordres dont il avoit fait part la veille à la municipalité pour l'incendie des Herbiers.

Le maire revenu à la municipalité, nous avons été frappés d'étonnement de voir la manœuvre du général Amey, dont l'armée étoit forte de plus de deux mille hommes : *au lieu d'aller soutenir celle de Grignon et la protéger dans sa suite, il faisoit volte-face et fuyoit sans combat vers Cholet.* Nous faisions ces réflexions, lorsque nous avons vu le feu déjà mis aux maisons des Herbiers ; nous avons alors reconnu que nos personnes n'étoient plus en sûreté, et nous nous sommes unanimement décidés à nous rendre de suite à Fontenay. Nous n'avons point voulu croire le général Amey, qui nous a dit que notre seul moyen de salut étoit de le suivre à Cholet ; que si nous prenions la route de Fontenay, et que nous rencontrions, ou les brigands ou les colonnes de la République de part ou d'autre, nous étions certains d'être fusillés ; et nous avons préféré nous rendre au chef-lieu de notre département, pour l'instruire de tous les faits.

Nous

Nous devons observer que la commune des Herbiers avoit été entièrement purgée de tous les aristocrates ; et aux horreurs que nous avons décrites , nous devons ajouter que *les filles ont été violées* , les femmes ont été dépouillées de leurs vêtemens , leurs mouchoirs enlevés , leurs anneaux arrachés ; les porte - feuilles de tous les individus ont été pris ; tous les volontaires alloient dans les métairies prendre les chevaux , moutons et volailles de toutes espèces : ils ont porté l'insulte jusqu'à nous frapper.

Un fait qui prouve que l'amour du vol et de l'infâme rapine entre jusque dans l'âme des généraux , est celui-ci : Le 13, un volontaire vole au nommé Rouillard , dit Morice , sept cents vingt-six livres en numéraire et une tasse en argent. Le soldat est reconnu et convient du fait ; l'argent est déposé aux mains du général Amey , en présence du commandant de la place. Ils le partagent entre eux , en disant que ce Rouillard étoit un aristocrate et un vrai brigand. La municipalité oppose l'assertion du contraire , affirme le civisme de ce citoyen ; les généraux sont donc forcés de lui rendre justice , mais qu'ont-ils fait ? Ils lui échangent son numé-

raire qu'ils lui retiennent, contre des assignats qu'ils lui donnent ; encore lui ont-ils retenu dix livres, soi-disant pour frais de garde.

Fait à Fontenay-le-Peuple, le 16 Pluviôse,  
l'an deuxièm<sup>e</sup> de la République Française,  
une et indivisible. Ont signé pour copie conforme.  
Maruteau, maire, Jouet, secrétaire-  
greffier.

---

Le citoyen R. HULLIN ,

*Au citoyen LEQUINIO , représentant  
du Peuple.*

Tu m'avois engagé, citoyen, à te faire un apperçu des ressources du pays révolté, de sa population avant le 10 mars 1793 (vieux style), et de ce qui peut encore y rester, etc. J'y ai travaillé, j'ai consulté sur chaque article ceux des réfugiés que je croyois y avoir des connaissances ; mais ce travail, je te l'avoue, est très-imparfait, sur-tout sur les objets de fabrique, parce que ceux qui auraient pu me procurer les renseignemens dont j'avois besoin, se sont réfugiés du côté

de Nantes, Angers et Saumur. Pour le bien faire, il m'eût fallu parcourir ce pays, et je ne suis pas dans le cas d'en faire la dépense. Je te dirai seulement, citoyen, que tu aurois peine à croire le résultat de ce travail, sur-tout sur les productions de cette belle partie de la République, qui étoient immenses. Sa population ne l'étoit pas moins; juges-en par celle de la partie soulevée du département de la Vendée.

Il y avoit dans ce département 330,000 âmes;

S A V O I R :

Les districts de

Fontenay . . . . .	73,000.
La Châtaigneraye. . . . .	55,000.
Montaigu . . . . .	50,000.
Les Sables. . . . .	57,000.
La Roche-sur-Yon . . . . .	50,000.
Chalan. . . . .	45,000.

330,000.

Sur ces 330,000 âmes, on en peut déduire, pour les parties non soulevées, environ 100 mille; restent 230,000 âmes réputées dans

le brigandage, à l'exception des morts et des réfugiés.

Les parties soulevées des départemens des Deux-Sèvres, Maine et Loire, et Loire-Inférieure, n'étoient pas moins peuplées que celle de la Vendée. La partie du cinquième département d'Indre et Loire est peu de chose; il n'en faut pas parler.

Si tu desirois, citoyen, sur ces objets un travail autant exact qu'il est possible de le faire, je m'en chargerois volontiers; mais il faudroit que je fusse défrayé des dépenses que m'occasionneroit le voyage que je serrois obligé de faire pour cela dans les départemens sur le territoire desquels se trouve le théâtre de la guerre.

Il est un autre travail; citoyen, que l'humanité, la justice, et l'intérêt de la République d'accord, semblent exiger, que je t'aurois proposé dès Fontenay, sans l'arrêté des représentans du peuple Garrau, etc., et qui peut encore se faire. C'est un état général des réfugiés avec note de leurs facultés physiques et morales, de leur âge, etc. On manque de sujets dans plusieurs parties de la République pour l'administration, pour l'agriculture et les arsenaux; on pourroit

donc, par ce moyen, employer utilement une quantité considérable de malheureux qui vont se retirer où le hasard les portera : la plupart où ils seront inutiles et mourront de faim, pendant qu'ils peuvent vivre sans être à charge, et même rendre des services importans. Tu dois le sentir, citoyen, et je n'ai pas besoin de t'en dire davantage là-dessus. Daigne seulement y faire attention ; songe avec cela qu'un patriote réfugié en vaut bien un autre, et qu'après les persécutions qu'il a souffertes, les pertes qu'il a essuyées, il a droit à ta sollicitude et à celle de tous les représentans du peuple.

J'ai eu aussi, moi, le malheur de naître dans le département de la Vendée ; mais mes principes n'en sont pas moins purs, et ma conduite a toujours été celle d'un vrai républicain. Tu l'as reconnu toi-même, citoyen, puisqu'à ton dernier passage à Fontenay, tu m'y aurois nommé juge, sans l'arrêté de tes collègues. J'ai été sept mois prisonnier des rebelles ; j'ai perdu tout ce que j'avois et pouvois prétendre. Je l'eusse donné avant la révolution pour ma liberté ; eh bien, je m'imagine qu'elle en devoit être le prix, et on m'arrachera plutôt la vie que ce bien

précieux. Telle est l'opinion d'un vendéen, et quoiqu'ait pu dire Carrier, ils ne sont pas tous brigands.

Ton concitoyen,

*Signé R. HULLIN.*

*Margot, commune de Doret-les-Marais, 10 Germinal, l'an deuxième de la République une et indivisible.*

Plus bas est écrit : Fais moi réponse, citoyen, afin que je sois sûr si ma lettre te parviendra. Si tu as besoin de moi pour quelque travail relatif au sujet de ma lettre, ou tout autre, tu peux compter sur moi; si-tôt ta lettre reçue, je partirai pour aller te trouver, si tu le desires.

Mon adresse est : Au citoyen Hullin, chez le citoyen Tessier, à Margot, canton de Courson, district de la Rochelle, par Nuaillé, à Margot, commune de Doret, département de la Charente-Inférieure.

---

*Aux Citoyens Administrateurs du Département de la Vendée.*

Les habitans de la commune de Bonpère, district de la Châteigneraie, toujours fidèles

aux loix, fermes dans le serment qu'ils ont fait de soutenir la liberté, l'égalité, prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour cimenter la République française, vous exposent le malheureux sort de leur commune en grande partie incendiée, et la triste situation où se trouve le plus grand nombre d'eux, dépouillés de leur fortune par la troupe républicaine, qui les a incendiés.

Au moment où nous avons appris l'arrêté pris pour incendier le département de la Vendée, l'arrivée de la troupe, aux ordres du général Grignon, à la Floutière, nous avons, le Plusiôse, envoyé vers ce commandant, une députation de quatre membres de notre commission municipale, pour lui exposer le civisme des habitans de notre commune, la conduite de notre garde nationale, continuellement occupée à purger le pays des brigands qui l'infectent, dont un grand nombre, mêmes des chefs, ont péri par ses mains, et plus encore, ont été par elle livrés à la vengeance des loix.

Le 9, nous lui fimes conduire dix-sept brigands que nous avions arrêtés dans la commune de Tillay; il les fit fusiller de suite, et nous fit assurer que le lendemain il nous

viendroit voir : il y vint effectivement accompagné d'un détachement de cavalerie ; il trouva à son arrivée quatre cents hommes au moins, rangés en haye pour le recevoir, et cent cinquante, armés pour le service de la garde ; il ne put dissimuler qu'il n'avoit pas vu dans la Vendée de commune plus nombreuse pour le recevoir. Après avoir passé en revue notre garde nationale, il ordonna à celui qui commandoit de lui faire rendre les armes, et de les envoyer au plus tard le lendemain à son quartier-général. Son ordre fut ponctuellement exécuté, et le onze, cent cinquante-six fusils, plusieurs pistolets et des sabres, la plupart pris sur les brigands et le reste dans les maisons suspectes, lui furent remis, ainsi que toute les munitions que le département nous avoit fait donner.

Toujours jaloux d'éclairer ce général sur notre conduite passée, et notre civisme, nous fimes le même jour une députation au général Bard, au quartier-général à Chantonai, pour lui demander l'attestation de notre conduite qui lui étoit connue depuis qu'il commandoit les postes de Luçon et Chantonai, puisque depuis cette époque il avoit eu la surveillance sur notre garde nationale ; il fut

prêt à nous accorder ce que nous demandions, et nous donna une lettre de recommandation pour le général Grignon ; nous en joignons ici une copie : nous la portons de suite à sa destination. Le général Grignon la joint à une qu'il écrit au général Turreau, à Chollet nous recommande d'en être nous-mêmes les porteurs, nous promet que nous ne serions pas incendiés avant notre retour de Cholet, et que, si nous n'avions pas un heureux succès, il nous donneroit le tems de sauver nos effets les plus nécessaires.

Le 12, au matin, nous nous disposions à faire partir une députation pour Chollet, y porter nos lettres de recommandation auprès du général en chef, lorsque nous fumes instruits du départ pour les Herbiers de la colonne qui étoit à la Lorelière; nous apprîmes en même tems qu'une division de cette colonne qui étoit cantonnée à Pousauge venoit d'en partir et alloit incessamment passer en notre Commune. Nous envoyons sans perdre de temps une ordonnance au général Grignon, pour le prier de nous envoyer un ordre pour nous préserver de l'incendie; à l'arrivée de notre dépêche il étoit à cheval et se mettoit en marche avec sa troupe;

il nous fit dire de brûler nous-mêmes les maisons des aristocrates et que notre commune seroit épargnée. Nous nous y préparions lorsque nous avons vu venir la colonne qui étoit à Pousauge, qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, étoit une division de celle du général Grignon. A son approche la garde nationale est allée au-devant d'elle et celui qui la commandoit, les dépêches qu'il avoit pour le général Turreau, à la main; a représenté au commandant de cette division, que le général Grignon, auprès duquel il étoit la veille, à huit heures du soir, lui avoit conseillé de partir pour Chollet y porter une lettre de sa part au général en chef, et demander que la Commune de Bonpère fût épargnée, avec promesse de ne pas l'incendier avant le retour des commissaires qui feroient ce voyage. Il a demandé qu'on accordât le tems nécessaire pour faire cette démarche avec promesse d'incendier le Bonpère, au retour des commissaires, s'ils n'apportoient pas d'ordre contraire. Ces représentations et sollicitations ont été infructueuses et de suite, par l'ordre du commandant, la plupart des maisons ont été incendiées; *les vrais républicains n'ont eus*

*aucune préférence; leurs maisons ont le plus souffert de l'incendie, et c'est avec peine qu'on est parvenu à obtenir que leur sang, qu'ils verseront avec joie pour le maintien de la République, n'ait été repandu par ceux que nous regardons comme les défenseurs des personnes et des propriétés. Quelques maisons aristocrates, situées au milieu de celles des patriotes qui ont été incendiées, ont été préservées des flammes; nous aimons croire que c'est un effet du hazard.*

*Les bleds, et foins, si nécessaires, sont devenus dans la plupart des endroits, la proie des flammes, et par une bizarrerie singulière, les granges et les greniers qui contenoient ces denrées précieuses, ont été consumées à côté des châteaux, ensangs de la vanité, qui paroissent avoir été ménagés par les flammes; ne croyant pas que ce soit par ceux qui avoient ordre de les allumer. La vie des individus qui habitoient les endroits qui ont été incendiés dans la campagne, n'a pas été épargnée; des familles entières sans armes, occupées à leurs précieux travaux, ont péri à la porte de leur chaumière, par les mains de ceux qu'elles voyoient venir avec plaisir, les regardant comme leurs libé-*

rateurs. Des portes-feuilles bien garnis d'assignats ont sauvé la vie à quelques-uns ; d'autres n'ont pu se sauver avec ce moyen : *Des hommes qui préféroient encore l'argent monnoyé au papier républicain, n'ont accordé la vie qu'à ceux qui avoient de cette première espèce de monnoie à leur donner.* Voici, citoyens administrateurs, le tableau fidèle de ce qui s'est passé dans notre malheureux pays. Ses habitans, dignes de l'attention de leurs concitoyens, se feront toujours un devoir d'obéir à ce qui leur sera prescrit, dès qu'on leur dira que c'est pour le bien de leur patrie. La plupart, repliés derrière l'armée, sans pain, sans moyens de s'en procurer, puisqu'on les a dépouillés de tout ce qu'ils pouvoient posséder, attendent avec patience qu'on vienne à leur secours. Ils espèrent tout de la bienfaisance nationale. *Signé, Houdet.*

---

Fontenay-le-Peuple, le 15 Ventose, l'an 2 de la  
République Française, une et indivisible.

LIBERTÉ,  
ÉGALITÉ,

FRATERNITÉ,  
OU LA MORT.

La Société populaire de Fontenay-le-Peuple,  
*Aux Représentans du Peuple, à Rochefort.*

CITOYENS REPRÉSENTANS,

La société populaire de Fontenay-le-Peuple envoie auprès de vous un courrier extraordinaire, pour vous peindre les dangers qui menacent la commune de Fontenay et son riche territoire : deux lettres du général Bard, commandant à Luçon, et du citoyen Lapierre, commandant le poste de la Châteigneraye, au commandant de Fontenay, motivent les alarmes dont la société vous porte l'expression. Nous joignons ici copie de ces deux lettres. Vous y verrez que nous sommes dégarnis et sans avant-postes sur la route de Nantes, tandis qu'il eût été sans doute facile de se conserver le poste important du Pont-Charon, si connu par le sang républicain qui a été versé dans la campagne dernière, pour en débusquer les brigands ; que, du côté de la Châteigneraye, nous ne sommes couverts que par le poste qui y est placé.

poste foible qui peut être forcé d'un moment à autre, à raison de sa proximité des bois.

Les brigands paroissent donc avoir deux issues pour attaquer la commune de Fontenay. Sans doute, sa garde nationale, quoique très peu nombreuse et mal-armée, feroit payer cher sa vie. Le commandant de la place, le Clerc, conduiroit avec courage sa foible garnison au combat, mais l'effectif de ses forces réunies n'est pas de trois-cents hommes bien armés, et vous jugez qu'elle est bien insuffisante pour garder une place ouverte de toutes parts.

Venez donc, Citoyens Représentans, au secours de ce territoire; vous en connaissez l'importance. Il est le grenier de la marine et des départemens voisins; vos réquisitions y sont encore disséminées dans les greniers d'abondance; et si elles devenoient la proie des brigands, vos opérations ultérieures seroient sans doute entravées; ajoutez que l'ensemencement actuel des bleds de Mars seroit interrompu, le tout au grand dommage de la République. D'ailleurs les habitans de ce territoire ont constamment gardé l'attitude d'hommes libres, se sont battus avec énergie, et sont prêts à verser leur

sang tout entier à la défense de la liberté.

La société vous conjure donc, citoyens représentans, de secourir cette partie infiniment précieuse de la République, et de lui envoyer des forces propres à la garantir de l'invasion des brigands.

Aucun moment n'est à perdre pour sauver ce territoire.

Un autre objet a paru également mériter toute la sollicitude de la société; c'est l'arrêté des représentans du peuple Hens, Garraud et Francastel, en date du 2 de ce mois; elle ne peut croire que l'article premier concerne les malheureux réfugiés à Fontenay-le-Peuple; mais si les représentans du peuple ont eu cette intention, elle a cru qu'il lui étoit permis de réclamer en faveur de ces infortunés qui ont marché depuis un an à la tête des armées, ont quitté leur pays et abandonné leurs foyers au moment où leur territoire a été envahi par des hordes étrangères à leurs contrées. Les représentans du peuple ont sans doute été trompés sur le compte de ces vrais patriotes, et c'est à la société populaire à les éclairer sur les impressions défavorables qu'elle a pu leur donner. Ce n'est que lorsque les représentans du peu-

ple peuvent tout voir, tout examiner par eux-mêmes que la calomnie manque son but; mais malheureusement les affaires multipliées dont ils sont accablés ne leur permettent pas de parcourir les contrées qu'occupent les hommes dont ils doivent scruter le cœur et connoître les intentions, et c'est alors que les intrigans distilent leur venin et accablent l'innocence.

Ne doutez pas, citoyens montagnards, que nous n'eussions été les premiers à faire rejeter du sein de notre commune, des hommes dont le patriotisme eût été suspect ou douteux: les sentiments d'humanité qui nous animent eussent alors cédé aux intérêts de la patrie; mais dans tous les temps, nous les avons vu se prononcer énergiquement et sur la constitution, et sur les mesures révolutionnaires que la Convention nationale a jugé à propos d'adopter. Nous réclamons donc aujourd'hui en leur faveur ce que la justice ne peut leur refuser. Nous demandons qu'il leur soit permis de rendre, près de leurs foyers, des services à leur patrie, et nous espérons que vous ne nous refuserez pas à cet acte de justice.

Salut et fraternité. Signé, J. M. Cougnaud, président, et Belliard, secrétaire.

*EXTRAIT.*

*EXTRAIT du registre des dépositions, tenu pour cet effet au Comité de Surveillance et Révolutionnaire de Fontenay-le-Peuple, du 4 Germinal, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.*

*Dépositions de Jacques Constantin, adjudant-major de la garde nationale de Fontenay-le-Peuple, contre les généraux Dalliac, Beaufronchet, Chatbos, Mouvion, . . . les frères Faucher.*

La conduite qu'ils ont tenue dans les mois d'Avril et Mai, a été très-molle; cependant Chalbos, après avoir laissé affoiblir volontairement ou involontairement le courage de sa troupe, se décida enfin à faire un pas en avant et partit pour la Châtaigneraye: mais qu'y fit il qui peut lui mériter l'estime publique? Rien; et le 11 dudit, il fut attaqué par l'ennemi et fit sa retraite sur Fontenay. Quelques coups de canon qui furent tirés, mirent les hommes qui travailloient au redoutes dans l'alarme, et leur firent prendre la fuite; il ne laissa, la retraite opérée, aucun poste avancé qui put connoître la marche des brigands, et qui par conséquent auroit

été la sûre garde de Fontenay. Les avant-postes furent placés entre Pissotte et Fontenay, qui n'est distant que d'un quart de lieue, lequel bourg sur-tout a l'avantage de l'ennemi, puisqu'il domine la ville. Enfin, le 16 Mai, les brigands vinrent attaquer Fontenay; le général Chalbos fut prévenu par un particulier des environs, nommé Anselin. On bat la générale; à midi toute la troupe se rend au lieu indiqué; là, les chefs de division mènent la troupe à occuper les postes qui leur avoient été marqués par les généraux. L'ennemi se présenta derrière les haies, faisant venir des canons pour dresser des batteries; nous étant apperçus de ses manœuvres, nous courumes dessus sans commandement et le mimes en déroute. Il abandonna à notre pouvoir tous ses bagages; nous le poursuivimes jusqu'à Baguenare, où Daillac vint nous joindre. L'abord qu'il fit à Chalbos, fut très-froid; il parut mécontent de notre victoire; en un mot, tous les généraux paroisoient consternés du succès que nous avions eu.

*La colonne qui mit l'ennemi en déroute, n'avoit aucun chef; tous étoient allés aux colonnes qui ne donnoient pas dans le mo-*

*ment ; ce furent les commandans de bataillons qui firent marcher la troupe , les bayonnettes en avant.*

Vers les 7 heures du soir , toute l'armée rentra triomphante dans Fontenay.

Le 19, Chalbos se mit en tête d'aller reprendre le poste de la Châtaigneraye et emmena avec lui l'élite de la troupe ; y étant rendu , il divise les forces et en envoie une partie à Saint-Hermine , qui parcourut une forêt immense pour y arriver , et qui fut tout le long de la route harcelée par l'ennemi.

Le 24 Mai , Chalbos fut instruit que les brigands devoient venir l'attaquer à la Châtaigneraye ; il profita de la faveur de la nuit pour faire sa retraite , sans avoir laissé aucun poste derrière lui , et qui seroient devenus très-importans. Il est entré à la pointe du jour à Fontenay , sans que les autorités constituées fussent averties du mouvement qu'il avoit cru nécessaire de faire.

La troupe écrasée resta en partie sur la place publique sans qu'on pût lui donner aucun secours , n'ayant pas eu le tems de rien préparer ; enfin les généraux furent prévenus par deux citoyens du bourg de Pissotte que l'ennemi marchoit à grands pas et en

force. Ils ne les écoutèrent point; cependant la général bat, les troupes se rendent sur le champ de bataille; mais l'ennemi avoit eu le tems de s'embusquer et de prendre les positions les plus avantageuses.

Une pièce d'artillerie avoit pris les devant et eut le tems de faire un long feu sur l'ennemi, avant que le gros de l'armée fut rendu au champ de bataille; au lieu de placer la troupe sur les lignes, les généraux la placèrent au-dessous, et dans les fonds, vis-à-vis où l'ennemi s'étoit embusqué, et la déroute devint complete.

Dans cette malheureuse journée, l'ennemi nous reprit toute son artillerie et la nôtre, ce qu'il n'auroit pas fait si les généraux avoient fait marcher en avant de Fontenay, au moins vingt canons dont la troupe ne put se servir. *Signé au registre, Jacques Constantin.*

---

*AUTRE dénonciation contre l'un des Chefs de l'Armée révolutionnaire.*

Du 7 Ventôse.

La femme Baguenau, domiciliée à Pouzauge est venue nous dénoncer un des commandans

de l'armée révolutionnaire, pour lui avoir répondu à la prière qu'elle lui avait faite de ne pas brûler la maison de son beau-frère, qui étoit malade au lit, bon patriote, receveur des droits d'enregistrement, qui avoit resté deux mois dans les prisons des brigands, avoit eu les cheveux coupés, qu'il ne feroit pas brûler sa maison, mais qu'il le feroit plutôt sortir de chez lui, pour le fusiller à sa porte. La femme Baguenau nous a dit aussi lui avoir fait la demande d'une voiture, mais qu'il la *lui avoit refusée affirmativement, quoiqu'elle ne dût servir qu'à sauver la caisse et les registres du receveur.*

Du 3 Germinal.

Est comparue Agathe Rigaudeau, veuve Drillon, qui nous a rapporté avoir entendu dire par un nommé Tullier Bonnin, brigand, du village des Essars, que Grignon, adjoint général, s'étoit vanté qu'il préféroit faire brûler les patriotes que les insurgés, que c'étoit un des leurs, et qu'au lieu d'avoir détruit les brigands, il leur en avoit procuré plus de vingt cinq mille. La déposante a affirmé sur son honneur, que la dénonciation étoit sincère et véritable, et a

signé au registre. Agathe Rigaudeau, veuve Drillon.

Pour copie conforme aux originaux. Ainsi, signé, Denfer, président; Jh. Gaspard, Lambert, Rondard, Barbotin, Guery, ainé; Delangle, Jousserant.

---

*RAPPORT de Faurès, gendarme national de la commune de Xantes, créé vice-président de la commission militaire, à Fontenay-le-Peuple, par Lequinio, représentant du peuple.*

En peu de mots, voici mon opinion sur la guerre de la Vendée et sur la non destruction des rebelles.

Depuis environ cinq mois, personne n'ignore que ce malheureux pays ayant été le théâtre de la plus atroce des guerres, depuis l'an dernier, les patriotes de l'un et l'autre sexe des communes insurgées furent obligés de se réfugier, soit aux Sables, soit à Luçon, soit à Fontenay - le - Peuple, afin d'éviter la rage des brigands, ou la juste fureur des patriotes des différentes colonnes; depuis plusieurs mois les cités que je viens de nom-

mer, étoient surchargées de tous ces malheureux frères réfugiés, qui n'avoient commis d'autre crime que celui d'être d'un pays où s'étoient coalisés une troupe de scélérats. Depuis un certain tems, les succès des armées patriotes se fortifiant de plus en plus, nous étions sur le point de voir finir cette horrible guerre; déjà le pays commençoit à se découvrir; les habitans, ou pour mieux dire, les autorités constituées avoient engagé leurs frères, les municipalités même à retourner dans leurs communes, afin de faire rentrer dans le devoir les personnes égarées, ou de livrer les coupables à la justice nationale. Tous ces ordres avoient été suivis; différentes commissions militaires, établies par Lequinio, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, ne s'occupoient qu'à faire tomber sous le glaive des loix la tête des coupables, ou à relaxer les innocens. Dans ce moment-là même, le département, les districts, toutes les différentes communes, les généraux travaillioient de concert pour la destruction totale des brigands; Charette qui étoit la terreur de tous, n'avoit plus avec lui qu'environ trois mille hommes, qui n'auroient pas tardé à recevoir les châtimens dus à leurs crimes,

lorsque tout-à coup une armée révolutionnaire, que je ne crains point d'appeler contre-révolutionnaire, est venue dans la Vendée, pour, disoit-on,achever la ruine de ces hordes d'esclaves, dont elle devoit exterminer jusqu'au dernier; mais les généraux de cette armée ont-ils exécuté ce projet? Non; au contraire, loin de se battre, ils ont été battus; au lieu de respecter les propriétés, ils ont pillé, volé, saccagé de toutes parts indistinctement. Ils se sont divisés en douze colonnes; la chose est simple. Une armée entière, passant dans un petit village, ne feroit aucun butin; au lieu que partagée en douze colonnes, elle pouvoit beaucoup mieux piller, voler, s'enrichir des biens, je ne dis pas des brigands, mais de ceux des vrais patriotes qui, pour l'intérêt général, étoient retournés à leur poste. *Lorsque les porte-feuilles étoient bien pleins, on n'avoit plus le desir de se battre, dans la crainte de les perdre, et les soldats demandoient des billets d'hôpitaux.* Les généraux ont fait pis encore; ils mettoient en réquisition les charrettes des communes, enlevoient tout ce qu'il y avoit de meilleur dans les maisons des patriotes, le faisoient traîner à leur

suite , et permettoient à ces malheureux d'emporter le reste , pour avoir le plaisir barbare d'incendier leurs maisons. Après cet embrûlement , ils n'étoient pas plutôt rendus au milieu de la colonne , que les volontaires , suivant l'exemple des généraux , prenoient le reste , tuoient les hommes , violoient les femmes et les filles , et les poignardoient ensuite. Ils ont fait plus ; ils ont immolé une municipalité entière , revêtue de l'écharpe tricolore. Dans un petit village habité par environ cinquante bons patriotes qui avoient toujours résisté à l'oppression brigantine , on apprend qu' des frères d'armes viennent porter des secours aux patriotes et les venger de tous les maux qu'ils avoient soufferts ; on leur prépare un banquet civique et fraternel. La colonne arrive , leur donne l'accolade , mange les vivres de ces malheureux ; et aussitôt après le repas , ô barbarie inouie ! ils les emmenent dans un cimetière , et là on les poignarde les uns après les autres. Comment s'étonner , après tant d'horreurs , que cette guerre désastreuse dure encore ! N'en soyez plus surpris , et apprenez que Charette , connoissant les mouemens et les désordres de cette armée , a

saisi cet instant favorable pour capter la confiance des malheureux habitans des campagnes réduits au désespoir; on leur fit croire que, s'ils se rangeoient parmi les patriotes, ils éprouveroient le même sort que s'ils restoient chez eux, c'est-à-dire, qu'ils seroient tous sacrifiés. Eh bien! croiriez-vous que ce monstre, avec un pareil langage, s'est fait en quinze jours de tems un parti de quinze à vingt mille hommes au moins; que c'est avec ces mêmes hommes qu'il a battu à diverses fois cette armée révolutionnaire, endormie dans le crime, succombant sous le poids du pillage et de la débauche, et cela d'après l'exemple des généraux qui ne tarderont pas vraisemblablement à payer de leurs têtes les forfaits qu'ils ont commis, en abusant des pouvoirs qu'on leur avoit confiés.

Signé Faurès, gendarme national.

---

*Armée de l'Ouest.*

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, OU LA MORT.

Luçon, ce 12 Germinal, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

Citoyen général, hier, à sept heures du soir, la générale a battu; sur le champ je

me suis transporté chez le citoyen Cortes, adjudant général, chef de brigade, qui pour lors commandoit la place de Luçon en ton absence, pour le service de la République. Le citoyen Cortes me donna l'ordre de faire assebler promptement la troupe sur le chemin de Fontenay. D'après l'ordre que tu avois donné, il m'ordonna de plus de faire partir de suite le bataillon de Saône et Loire pour Saint Herman; je pars sur-le-champ pour faire exécuter ledit ordre. En arrivant après la sortie de la ville, j'ai trouvé les troupes péle mèle dans la rue; je leur ai dit que j'avois ordre de faire mettre en bataille sur le chemin de Fontenay, et en même tems j'ai demandé le commandant de Saône et Loire, pour lui faire part de l'ordre que j'avois de faire partir son bataillon pour Saint-Herman; quelques volontaires m'ont répondu qu'il n'y étoit pas. Un quart-d'heure après, comme je formois l'ordre de bataille, je vis arriver le citoyen Févre, commandant de Saône et Loire, qui demanda à haute voix et avec humeur qui est-ce qui avoit fait venir son bataillon sur le chemin; je lui ai répondu que c'étoit moi; il m'a répondu qu'il n'avoit des ordres à recevoir que du

général en chef; aussi lui ai-je répondu : ce n'est que d'après ses ordres que je l'ai fait; il me répondit que je devois lui porter cet ordre chez lui; j'ai répliqué à cela que, quand la générale battoit, il devoit se trouver à la tête de son bataillon, et non chez lui. Alors il me traita de polisson et me menaça de me donner vingt soufflets sur la figure, et maintes autres menaces. Le tout se passa à la tête son bataillon; tu juges bien, citoyen général, qu'il est bien dur à un ancien militaire qui a vieilli sous le harnois, et qui s'est toujours comporté en brave soldat, de se voir ainsi traiter par un novice dans l'art militaire, et sur-tout en faisant son métier. Je lui ai répondu, comme tu peux le juger; mais au même moment, une troupe de volontaires de son bataillon m'ont entouré; les uns tenoient la bride de mon cheval, et les autres me faisoient des menaces, de manière que je fus obligé de me retirer au plus vite, de peur qu'on me fit un mauvais parti.

Je suis forcé, citoyen général, de te faire cette plainte, puisque la loi me défend d'en demander raison d'une autre manière.

Salut et fraternité.

L'adjudant-major du quatrième bataillon

de la Charente-Inférieure, et adjoint du commandant de la place de Luçon.

*Signé* Vicaire.

Pour copie conforme à l'original. *Signé* Huché, *général de brigade.*

---

Luçon, le 13 Germinal, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Le Général Huché, commandant à Luçon.

*A la Société dite populaire de Luçon.*

Les sociétaires ordinairement et vraiment républicains, se donnent à respecter par leurs discours, et non par les sarcasmes, les impertinences; ceux de Luçon (en partie cependant) sont dans ce dernier cas, et surtout vis-à-vis de moi qui suis sociétaire.

Toute société a des droits à la surveillance, mais cette surveillance ne doit jamais tendre à affoiblir les autorités militaires que j'exerce, impitoyablement, sévèrement, mais avec justice, dans cette place où les factieux, les malveillans prétendent primer. Depuis mon arrivée dans cette commune, je ne vois que des intrigans, des gens à prétentions, pour me retirer la confiance d'une troupe que j'ai

à commander. On prétend désarmer mes officiers ; on prétend me désarmer moi-même, moi qui ai l'ordre du désarmement des communes de la Vendée, ressortissantes de mon commandement. Si la société de Luçon tend à ce but, elle doit avoir une sentinelle, et cette sentinelle sera encore à mes ordres.

Depuis quand une société empiétera-t-elle (sur tout dans la Vendée) sur les pouvoirs militaires, sur tout à Luçon, qui, sans les habitans de la plaine, seroit la première à lâcher, si les brigands s'en fussent rendus ou s'en rendoient maîtres ? Enfans de la pitié, leurs domestiques en descendant (en grande partie) de ces derniers (en en exceptant encore les étrangers), ne savent-ils pas qu'en essayant de se montrer patriotes, ils n'en font paroître que l'écorce, encore n'est-elle pas pure ?

Je commande ici avec le caractère d'un républicain, d'un loyal sans-culotte. Ni les motions, ni les partis, ni les cris, ni les menaces et leurs effets ne me feront changer ni craindre. Il est préjudiciable sans doute à la société, par rapport à ses prétentions, de ne plus voir un général complaisant ; mais qu'y faire ? c'est un malheur pour elle ; elle s'en consolera en regrettant mon prédéces-

seur, peut-être victime (par sa faute) de ce trop de complaisance, que je n'effectuerai jamais; car il n'entra dans mon caractère que la droiture et la justice. Une partie de la société peut me ressembler, mais non la majorité.

Salut et fraternité. *Signé à l'original,*  
Huché.

*Pour copie conforme, Huché.*

Je certifie que, dans les derniers jours de Pluviôse, étant à Ezenai, sous le commandement de Percebois, il m'envoya à Léger porter deux lettres, dont l'une pour le général Dufour et l'autre pour le général Charlay; la première fut remise à Dufour. Elle consistoit à demander des forces en donnant connoissance des mouvemens de l'ennemi, qui menaçoit journellement notre port qui alors n'étoit composé que de trois-cents et quelques hommes de la dernière réquisition, mal armés.

Le citoyen Dufour, en lisant la lettre, me dit d'un ton d'ironie, que nous étions heureux de trouver les brigans, que lui les cherchoit tous les jours, et ne les trouvoit pas,

et ne daigna même pas faire de réponse.  
Ces faits se sont passés en présence de son état major.

Luçon, le 18 Ventôse, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

*Signé, Rollet, adjudant, sous-officier du bataillon de Montheux.*

---

*ORDRE de sûreté militaire pour la Police de Luçon et postes en dépendans.*

Vu l'esprit de parti qui règne dans la société prétendue populaire de la commune de Luçon, qui ne tend à rien moins qu'à corrompre la confiance qu'on doit avoir à notre commandement, et qu'il seroit dangereux pour la chose publique que nous gardions le silence sur une telle conduite.

Nous, général de brigade, commandant la division de Luçon, déclarons suspendre et défendre les tenues et séances de cette société ; laquelle ne pourra avoir lieu que par ordre des représentans du peuple dans la Vendée, que nous informons de cette mesure, ainsi que le comité de salut public ; nous invitons tous les bons citoyens de se conformer

conformer à cet ordre, que nous entendons faire respecter dès ce jour par la force armée que nous employerons, et pour l'exécution duquel il sera commandé un piquet de vingt-cinq hommes de la garnison. L'officier commandé à la parade se rendra chez moi, pour y recevoir par écrit les ordres et précautions de sûreté que j'employerai.

Et, pour l'exécution du présent ordre, et afin qu'aucuns sociétaires n'en ignorent, le présent sera signifié par l'adjudant-major de cette place au président de cette société, pour que les sociétaires aient à s'y conformer.

Au quartier général de Luçon, ce 14 Germinal, an 2 de la République française, une, indivisible et impérissable. *Signé* Huché.

L'ordre ci-dessus a été lu par moi adjudant de la place de Luçon, soussigné, au citoyen Pillenière, président de la société populaire de Luçon, à qui j'en ai remis copie, pour qu'il en fasse part à ladite société.

Luçon, ce 14 Germinal, an 2 de la République française, une et indivisible.

*Signé* Vicaire.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au Quartier-général à la Motte-Achard,  
le 4 Germinal , l'an deuxième de la  
République Française , une et indi-  
visible.

LIBERTÉ, FRATERNITÉ, ÉGALITÉ,  
OU LA MORT.

*TURREAU, général en chef de l'armée  
de l'Ouest.*

Il est ordonné au général Huché de partir  
sur-le-champ , pour se rendre à Luçon ; il  
prendra le commandement de toutes les forces  
armées qui s'y trouvent , ainsi que dans les  
postes adjacens ; il fera enlever par tous les  
moyens militaires , les subsistances et four-  
rages qui se trouvent par sa droite , depuis  
S. te Hermine jusqu'à Chantonnay , en avant  
de lui jusqu'à St. Hilaire de Vonhys , la Chaise  
et Château Fromage ; par sa gauche , depuis  
le bourg , sur la Roche-sur-Yon , l'établir

jusqu'à la Clacie, le tout inclusivement, toutes les subsistances qui en proviendront seront réservées ainsi que les bêtes à cornes sur Luçon. Aussitôt les enlèvements faits, tous les bourgs, villages, hameaux, fours et moulins, seront entièrement incendiés sans exception. Les habitans qui seront reconnus avoir pris part directement ou indirectement à la révolte de leur pays seront exterminés sur le champ; il se conformera particulièrement à l'arrêté des représentans du peuple, du 2 Ventôse, concernant les réfugiés; il remettra au général Barre, notre ordre portant sa suspension provisoire. Le général en chef de l'armée de l'Ouest.

*Signé à l'original, Turreau.*

Pour copie conforme à l'original.

*Signé HUCHÉ.*

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ,  
OU LA MORT.

Nantes, le 15 Germinal, an deuxième  
de la République Française, une et  
indivisible.

Citoyen représentant, je t'ai écrit de Tours,  
d'après le conseil que m'en donna ton collègue Turreau, pour te faire part d'un arrêté  
du général en chef Turreau, qui ordonne au  
général divisionnaire Huchet, d'incendier,  
sans exception, depuis Sainte-Hermine, jus-  
qu'au port la Cliae, ce qui forme une circons-  
cription de quarante communes ; je te mettois  
sous les yeux les représentations de la so-  
ciété populaire de Fontenay le-Peuple, qui  
m'a député vers tes collègues, à l'armée de  
l'Ouest, sur l'exécution d'un plan qui livre au  
fer et à la flâme, une grande quantité de pa-  
triotes et des communes importantes par leur  
situation, pour la défense de la plaine qui  
les renferme presque toutes, et par leur fer-  
tilité qui alimente le port de Rochefort, l'ar-  
mée de l'Ouest, et fournit à toutes les ré-  
quisitions. Comme tu es chargé de faire un  
rapport sur la Vendée, et que je connois tes

principes de républicanisme pur et d'une exacte justice, je te priois de mettre toutes ces considérations sous les yeux du comité de salut public; je me suis rendu près de tes collègues rassemblés dans cette cité; ils ont senti la force des représentations des différens députés des sociétés populaires et ont recommandé au général en chef, de ménager la plaine et d'épargner les communes patriotes autant que cette disposition ne nuira pas essentiellement à ses plans militaires. Si tu penses comme tes collègues, comme je n'en puis douter, tu sens combien ton rapport acquérera de consistance auprès du comité de salut public, en représentant qu'il ne peut être d'aucune utilité pour la fin de cette affreuse guerre, de sacrifier des communes en plaine qui n'ont jamais été et qui ne peuvent être, par leurs localités, le repaire des brigands et qui forment une ligne et des postes importans. Si les mesures de tes collègues étoient confirmées par le comité, il est certain que la majeure partie de ce malheureux pays seroit conservée et contribueroit, par les forces dont on peut les garnir, à cerner les brigands, du côté du Bocage, qui est un véritable repaire.

Je ne doute pas que tu n'accueilles ces observations, parce qu'elles tendent au bien général. Si tu veux des renseignemens plus étendus, les deux commissaires de la société de Fontenay-le-Peuple, actuellement à Paris, s'empresseront de te les donner.

Salut et fraternité.

*Signé, Paris.*

*Fin des Pièces originales.*

---

## RÉFLEXIONS.

---

QUEL est le lecteur intelligent et patriote, lequel, s'il a lu les pièces qui viennent de précéder, n'éprouve pas la plus intime conviction que cette guerre malheureuse, commencée sans doute par la fureur de l'aristocratie orgueilleuse des ci-devant nobles, par le dépit, l'avarice et l'hypocrisie non moins orgueilleuse des prêtres, s'est entretenue dans la suite par les calculs très-combinés de quelques hommes que la France a cru long-tems patriotes, parce qu'ils étoient révolutionnaires, scélérats consommés et réfléchis, qui n'avoient que le masque grossier du patriotisme, et qui, dessous, avoient l'art de cacher leur ambition démesurée, leur cupidité sans bornes, le fiel de la vengeance

K 4

la plus noire, et le desir le plus profondément gravé dans leur cœur de tout bouleverser, de tout agiter par l'espérance de surnager dans la tourmente politique occasionnée par leur souffle criminel, et d'arriver au saut de la grandeur au milieu du naufrage public, et à travers le désordre des élémens.

Lorsque j'ai rédigé mon mémoire, les nourriciers de cette guerre ne me sembloient être que les conspirateurs du second ordre, qui avoient organisé le mouvement des armes et les bureaux de la guerre d'ignorance crasse et d'incivisme enveloppé de haillons patriotes, à travers lesquels perçoient malgré tout l'aristocratie réelle, le besoin de faire fortune, et la fureur de dominer. Je croyois que les Vincent, les Ronsin, les Hebert, suffisoient à donner aux généraux scélérats, leurs dignes créatures, l'impulsion terrible et dévastatrice qui, dans son expansion, a occasionné tant de maux. Quoique Robespierre fût connu pour un ambitieux, possédé de l'amour de la gloire, et singeant toutes les vertus pour y arriver, je ne pouvois pas me persuader qu'il fit entrer dans ses calculs autant de scélératesse et de cruauté; mais pour qui n'est-il pas évident aujourd'hui

qu'il fut l'âme de toutes ces horreurs, le souffle invisible qui inspire sans conseiller, détermine sans exhorter, et fait exécuter aux autres ses propres desseins, en leur laissant croire qu'ils ne céderont qu'à un penchant naturel et à leurs propres passions?

Robespierre voulloit arriver au trône; il falloit qu'il régnât; or, le pervers qui veut régner, le veut à quelque prix que ce puisse être. Sur des monceaux de cadavres, il établiroit son trône; il aimeroit mieux régner sur des ossemens que de ne pas régner.

Mais, dans aucun état, un ambitieux ne peut aller loin, si le gouvernement est tranquille; la paix ne lui ouvre point de route à la domination dont la soif le dévore. Il faut des agitations, des fluctuations politiques, à travers lesquelles son vaisseau soit lancé par le vent de toutes les passions qu'il sait diriger; il faut des orages qui le rendent nécessaire à la multitude épouvantée. Le perfide a l'art de lui persuader qu'il va conjurer la foudre forgée souvent par ses propres mains; en un mot, il lui faut la guerre, et sur-tout la guerre intestine.

La guerre du dehors ne peut nourrir également sa cupidité; tout le peuple fait masse

contre les ennemis étrangers. La nation est une alors, et devant ce colosse respectable, les individus disparaissent.

Mais la guerre intestine établit des divisions; elle forme des partis, et l'ambitieux qui veut régner, fomente ces partis tour à tour, afin de les anéantir l'un par l'autre et de finir par les dominer. Il se déclare pour l'un, et le soutient en public; il le protège; il s'en fait le héros; il tonne contre l'autre; il crie à la destruction; il essaie de se mettre en évidence par-tout; il veut fixer les regards sur lui, par la crainte, dans le parti qu'il a l'air de combattre. Comme il fixe l'idolâtrie du parti qu'il a l'air de défendre, et tandis qu'il se montre ouvertement pour le dernier, il prend sourdement des mesures propres à alimenter l'autre. Si le parti de l'opposition s'anéantissoit, il ces eroit lui même d'être nécessaire à ceux dont il semble être le soutien, et dès lors il perdroit son crédit, car les hommes n'aiment jamais que par rapport à eux mêmes, et celui qui devient inutile, est bientôt abandonné; il faut donc nourrir ce parti d'opposition, afin de les tenir tous les deux en haleine jusqu'au moment où il pourra les écraser tous les deux et s'élever seul sur leurs débris.

Si l'on demande maintenant comment Robespierre a organisé cette guerre intestine, il me sera bien aisé de répondre.

En organisant le ministère des armées d'hommes ineptes ; en faisant nommer des généraux de même espèce ; en portant dans ces campagnes malheureuses, le pillage et l'incendie, le viol et tous les vices propres à révolter leurs infortunés habitans.

A t-il conseillé toutes ces horreurs ? ...

Mais étoit-il nécessaire qu'il le fit ? ...

Qu'êtes-vous donc en politique, vous qui formez cette question oiseuse ? Qu'êtes-vous en connaissance du cœur humain ?

Celui qui veut parvenir à régner, doit avoir l'apparence de l'austérité républicaine et des vertus ; il doit simuler la probité jusqu'au moment où se croyant assez fort, il n'a plus ni ménagemens à prendre, ni mesures à garder.

Ne suffisoit-il donc pas au tyran de choisir des hommes comme Vincent, Ronsin, Moro, et tant d'autres dont il connaît parfaitement la scéléritesse et l'intrigue, l'ambition et la profonde immoralité ? Ne lui suffisoit-il pas de donner de la puissance à ces hommes immoraux, pour être bien sûrs qu'ils en abuseroient ? Ne lui suffisoit-il pas

qu'il put leur procurer la facilité de s'enrichir par le pillage , pour être certain qu'ils s'y li-vreroient , ainsi qu'à tous les crimes qui l'accompagnent inévitablement , et à ceux qu'il faut commettre pour le couvrir ? Ne savoit-il pas que des généraux impurs et criminels se choisissent nécessairement des subordonnés de leur trempe ? Ne savoit il pas que de la première impulsion donnée par le chef résulte le mouvement qui se communique à toute la masse , la commotion qui s'étend et descend par des ondulations graduées , et qui se propage de toute nécessité jusqu'aux points les plus extrêmes , où la multitude se trouve pressée , balotée , entraînée sans pouvoir s'arrêter elle même , et sans réfléchir à l'irrégularité des agitations qu'elle éprouve et aux malheurs qui en deviennent les conséquences ? Ne savoit il pas enfin , qu'il suffit de mettre un coquin en place à pouvoir opérer le mal , en satisfaisant ses passions , pour être fort certain qu'il verroit le mal s'opérer ?

Hé bien , c'est là ce que Robespierre a fait en nommant , en faisant nommer , en protégeant les chefs criminels , dont plusieurs ont subi déjà , comme ils le méritoient , le

châtiment qui leur étoit si justement dû.

Diroit on, qu'en commandant de pareils hommes, il avoit à redouter leur propre ambition et voudroit-on de cela faire un argument contre ma proposition ? Mais a-t-on donc oublié l'immense crédit qu'il avoit si puissamment usurpé ? Ne sent-on pas qu'il se croyoit tellement au dessus de ces coquins, qu'il pourroit s'en délivrer dès l'instant qu'ils auroient acquis assez de crédit pour lui porter ombrage ? C'étoit au contraire sous ce dernier rapport les seuls qu'il falloit choisir.

En plaçant des hommes vertueux, Robespierre auroit eu plus de peine à les renverser s'ils avoient acquis un degré de puissance dont il eût à s'inquiéter ; en plaçant des fripons et des pervers, il ne doutoit pas qu'ils lui fourniroient eux-mêmes des preuves suffisantes de leurs délits, et des moyens faciles de les convaincre et de les faire condamner lorsqu'ils seroient arrivés au terme de l'élevation qu'il leur avoit permis d'atteindre ; sous quelque point de vue, donc, qu'il y ait à l'envisager, ces hommes servoient les projets du tyran, sans qu'il eût jamais rien à redouter d'eux, et en lui fournissant au contraire l'aisance de s'en débarrasser dès qu'il auroit à le juger utile.

Il étoit encore une autre classe d'hommes que Robespierre pouvoit employer et diriger avec sécurité, vers son but, sans qu'ils s'en doutassent, et sans qu'eux-mêmes pussent croire qu'ils étoient les intrumens de la perfidie d'un traître, et les artisans du malheur de leurs concitoyens.

Ce sont les hommes ineptes et sans connoissance, patriotes de bonne foi, ayant le cœur droit et l'ame pure, mais l'esprit sans lumière et la tête sans cesse prête à s'enflammer.

De pareils hommes ne réfléchissent jamais; ils pensent moins qu'ils ne sentent; ils agissent toujours machinalement, selon l'impulsion qui leur est donnée; ils suivent toujours en aveugles le chemin dans lequel on les lance; ils vont presque toujours au delà des bornes, et ne croient jamais avoir bien fait qu'alors qu'ils ont fait beaucoup plus qu'on ne leur a prescrit.

Une fois dupés par les formes et les discours hypocrites de l'ambitieux qui les a poussés dans l'arène; ils s'exaltent; ils s'électrisent; ils parcourent leur carrière avec le zèle outré des énergumènes; ils font le mal avec des intentions pures, et deviennent saintement les dévastateurs du champ dont

la conservation leur étoit confiée. Habitués à prendre les paroles de leur maître pour des oracles et ne jurant que d'après lui, vous les voyez se tourmenter pour se rendre dignes de son estime ; et, dans les pieuses convulsions de leur folie, déchirer tout ce qui les entoure.

Voilà les deux espèces d'hommes qu'il falloit au triumvirat conspirateur, et voilà ceux que ces scélérats ont constamment employés.

Si le hasard, ou quelques circonstances qu'ils n'aient pas pu maîtriser, les a fait placer à la Vendée quelques généraux vertueux et habiles, tout en même temps, ceux-ci bientôt ont été mis en arrestation, ou destitués, ou réduits à devenir inutiles, étant placés dans des postes écartés qui rendissent vaines leur intelligence et leurs vertus, ou enfin subordonnés à un général en chef audacieux et coquin dont la loi leur faisoit l'obligation d'exécuter les ordres pervers, sans autre alternative que d'obéir aveuglément, ou de périr sur l'échafaud comme des conspirateurs.

Qui s'étonnera maintenant de la durée de cette guerre ourdie par les ennemis réels et notoires de la révolution et fomentée par eux, tant ceux du dedans que ceux du dehors,

fomentée par Pitt et ses émissaires, entretenue par eux et plus puissamment encore par les faux amis de la République, prolongée par l'intérêt des ambitieux, grossie par la perfidie de plusieurs généraux, par la mal-adresse de plusieurs autres, et par la coupable follesse de quelques-uns qui, voyant le mal et le détestant, n'osoient cependant pas s'empêcher de le commettre, afin d'éviter le supplice infaillible auquel devoit les conduire une désobéissance vertueuse ?

La politique des triumvirs fut toujours de dérober à la convention et à la France entière la connaissance de ce qui se passoit dans la Vendée. Il falloit bien que le peuple ignorât les détails d'une guerre qu'ils vouloient entretenir, et que des généraux dignes d'eux avoient tant d'intérêt à ne point terminer, parce qu'elle leur étoit une source intarissable de richesses et de jouissances dont le rétablissement de l'ordre et la paix intérieures les auroient nécessairement privés.

La politique de cacher au peuple les plaies qui affligen le corps social, est celle du tyran; c'est celle des despotes que nous avons à combattre, et ce fut de tout tems celle de la tyrannie.

Mais

Mais la politique des républicains que doit-elle être autre chose que la franchise et la vertu ? Cacher au peuple ce qui se passe, c'est le tromper, et l'on n'a besoin de le tromper que quand on veut parvenir à le dominer. Eclairons le donc enfin, et sachons lui faire connoître et l'état de sa prison, et son intérêt, et les fléaux qui l'attaquent, et le moyen de les conjurer.

La guerre de la Vendée a commencé par un noyau de scélérats, ainsi que je l'ai dit, prêtres, nobles, maltôtiens, déserteurs et vagabonds. C'étoit peu de chose dans l'origine; mais il falloit se hâter de le dissoudre, en dirigeant des forces contre le noyau, et en préservant les habitans des campagnes de son influence contagieuse.

Dans ce pays, les cultivateurs sont généralement des hommes simples et naturellement vertueux, ou du moins sans vices essentiels; mais hommes grossiers, ignorans, fanatiques, faciles à enflammer, disposés à tout croire, quand on leur parloit au nom du ciel, assez asservis par l'influence pestilentielle du gouvernement monarchique, pour n'oser pas même croire à l'égalité politique, ne rien concevoir des idées d'une liberté dont ils n'a-

voient encore jamais joui, et ne faire aucun effort pour pouvoir en jouir, parce que les seuls hommes qui pussent s'entretenir avec eux étoient leurs seigneurs et leurs prêtres, qui sans cesse les trompoient au-lieu de les éclairer.

Les premiers affectèrent, en ce moment, la bonté, la générosité même ; et les seconds leur prêchèrent l'obéissance à leur seigneur, l'affection à leur roi qu'ils leur disoient placé sur le trône par la main du Tout-puissant, et la soumission à tous les oracles qu'ils leur prononçoient au nom de la Divinité, en les abreuvant de mystères et d'inepties qui leur avait toujours tenu lieu d'intelligence et de raison.

Dans cet état primordial des choses, il falloit, en combattant les coquins, instruire les infortunés paysans et les détacher de cette horde de scélérats dont ils auroient bien aisément reconnu la scélérité et la perfidie, si l'on avoit pris quelque soin de les leur montrer.

Mais c'est à l'ignorance à prêter des mains secourables à la tyranie, et le triumvirat, destructeur des arts et des sciences, a prouvé suffisamment qu'il avoit le projet bien fermé,

non seulement de ne pas répandre la lumière, mais d'anéantir celle qui existoit, en déclarant une guerre ouverte au savoir, aux lettres et aux littérateurs, aux philosophes et aux hommes éclairés dans tous les genres; en nationalisant des idées métaphysiques tout au moins; en faisant un crime politique de ne pas les admettre; en enchaînant la pensée par tous les genres de contractions, et en suspendant sur la tête de l'homme vertueux, assez hardi pour contredire leurs impostures et faire entendre au peuple le langage de la vérité, le glaive humiliant et redoutable, destiné au juste châtiment des scélérats.

On s'est donc bien gardé de porter l'instruction dans ces campagnes fanatiques et ignorantes; on a tout fait au contraire pour perpétuer leur ignorance et leur fanatisme.

Que falloit il faire pour éclairer? J'ai déjà donné plus haut à le connoître: faire pleuvoir dans ces campagnes des nuées de propagandistes choisis, et les bien payer. Le sacrifice de trois ou quatre millions à l'instruction dans ces malheureuses contrées, auroit épargné des centaines de millions peut être que cette guerre nous a coûté, tant par ce qui est sorti du trésor national,

que par ce qui devoit y entrer des ci-devant châteaux et ci-devant églises devenus l'objet du pillage le plus effréné, le plus complet, et par la perte immense des bestiaux (1), l'incendie des bleds et celle des fourrages: toutes ces pertes cependant, que sont-elles en comparaison des hommes qui ont inondé ce sol du sang français ?

L'instruction des campagnes est beaucoup plus aisée que l'on ne s'imagine. Envoyez des hommes vertueux, et qui aient quelque intelligence et quelque facilité de s'énoncer, qui veuillent sincèrement le bien, dont l'âme pure et franche sache se consumer d'ardeur pour la félicité publique; et vous ferez partout des miracles.

Les hommes ont tous intérêt d'être heureux et tous feront tout ce qu'il faut pour cela, quand on voudra bien le leur enseigner. De la franchise et de la gaieté, de la familiarité, de la simplicité, une popularité vraie

---

(1) J'ai entendu porter à onze cent mille, le nombre des bœufs seulement qui ont péri, soit par le feu, soit par le fer, dans ce riche pays où se puisoit autrefois la majeure partie des approvisionnemens de Paris et des autres grandes communes de l'intérieur.

et dénuée de tout calcul ambitieux ; il n'en faut pas davantage pour mériter la confiance des hommes simples et ignorans, et pour être certain de réussir. Persuadez-leur bien que vous voulez vraiment leur bonheur, et rien que leur bonheur, et vous les conduirez au gré de vos désirs.

Si dans vos actions ils ne voient que des vertus ; si dans vos paroles ils entendent l'expression de la vérité simple et pure ; s'ils lisent dans vos yeux l'amour sincère d'eux-mêmes, et le besoin de trouver votre jouissance dans leur propre félicité, vous aurez à peine fait quelques pas que vous verrez par-tout les miracles politiques marcher à vos côtés, et portés sur votre réputation, bientôt ils vont même dévancer votre marche.

Que l'on me souffre citer pour preuve de ce que j'avance, les conversions philosophiques que mon collègue Laignelot et moi avons faites, il y a près d'un an, dans les départemens voisins de la Vendée, et dans une portion même de ce département.

C'est là, c'est sur ce terrain si long-tems abreuvé du sang français, répandu par torrens, il n'y a qu'un siècle, sous des prétextes religieux, par la plus affreuse politique ;

c'est dans ce pays où Richelieu, plus audacieux, mais non moins scélérat que Robespierre, ouvrit les artères des protestans; c'est dans ces contrées malheureuses où sa persécution cruelle réduisit les Rochelais à briser les ossements des cimetières, pour en former un pain détrempé de leur sang et de leurs larmes; oui, c'est-là que nous avons remporté, sans obstacles, la plus belle victoire qui ait été remportée jamais sur la tyrannie, depuis l'invention des fourberies religieuses.

C'est-là que nous avons commencé la destruction des cultes, non par les moyens grossiers, vils, infâmes et contre-révolutionnaires, qu'employèrent, quelques décades après, à Paris, les Chaumette, les Gobbe, les Hébert et leurs dignes suppôts, et avec lesquels un de leurs serviteurs à gages (1)

---

(1) A Quimper, le jour de la S. Corantin, patron de la ci-devant église cathédrale, jour auquel descendant en cette ville, de toutes les montagnes environnantes, huit à dix mille paysans bas-bretons, hommes bons et francs par caractère, mais grossiers, superstitieux, fanatiques, et capables de se porter à toutes les extrémités par fanatisme, le nommé Dagorne, commissaire du pouvoir exécutif, fit charger les canons par tout

a failli faire une Vendée nouvelle du département du Finistère, mais sans secousses et sans efforts, et, nous devons le confesser ici, sans même nous en défier, sans y avoir songé, sans en avoir aucunement formé le projet.

C'est en fraternisant avec le peuple; c'est en philosophant simplement avec lui; c'est en organisant par-tout, et même jusque dans les plus petites bourgades, des sociétés populaires (1), qui s'occupassent réellement de

---

mit par-tout la force armée sous les armes, fut chercher à l'église les ci-devant vases sacrés, et, dans l'église même et sur les places publiques, en face des paysans, il se porta aux indécentes les plus révoltantes dans ces vases. La terreur des mesures militaires concourut sans doute à contenir ce peuple, et la sagesse des bons patriotes parvint à le calmer; mais il se pénétra d'une juste indignation, et gravit ses montagnes, en y reportant au fond du cœur le mépris et l'aversion pour ce scélérat revêtu d'autorité publique, et, par une conséquence trop naturelle, pour la révolution elle-même, que le monstre avilissoit, ainsi que pour les citadins au milieu desquels il venoit de voir se passer de pareilles horreurs.

(1) Je veux qu'il n'y ait pas un seul village où l'on ne forme une société populaire; mais je veux qu'elle y soit pour l'instruction et le bonheur du peuple, pour

l'instruction publique, et qui portassent la lumière jusque dans les simples hameaux.

C'est en donnant des banquets civiques partout où nous passions; c'est en prêchant fraternellement au sein de ces sociétés et de ces banquets; c'est au milieu des danses, des fêtes, des rejouissances populaires; c'est enfin au son des instrumens que nous avons vu le peuple briser lui-même les signes grossiers de son antique superstition, sans que jamais nous le lui ayons prescrit, sans même que jamais nous le lui ayons conseillé.

Là, nous avions trois religions à détruire, la catholique, la protestante et la juive, et par conséquent, autant d'intérêts différens à ménager et à combattre; et toutes trois cependant se sont également, et sans efforts, anéanties devant les idées philosophiques, que nous avons développées par-tout avec autant de simplicité que de fraternité sincère.

---

le soulagement des malheureux et la consolation du pauvre, et non pour servir d'arène à des gladiateurs politiques, d'aliment aux haines et aux persécutions, et d'échelle aux ambitieux,

A Rochefort , à Saint Jean-d'Angely , etc. les Juifs ont , aussi publiquement que les autres , abjuré les mensonges de leurs prêtres et dévoué leurs livres d'impostures au feu des bûchers patriotiques qui portoient dans les airs les flammes épuratrices de la raison.

Les premières nouvelles que nous ayions données de nos conquêtes philosophiques sont du dernier jour du premier mois , et insérées dans le bulletin qui rapporte la séance de la convention du 7 du second mois ; elles sont datées de Rochefort , parce que c'étoit là le siège principal de notre mission.

C'est-là qu'ont été , quelques jours après , brûlées , au milieu d'un peuple immense , les six premières lettres de charlataneries presbytériales , déposées par ceux-là même qui avoient eu la foiblesse de s'en servir si long-temps pour tromper le peuple , et qui faisoient , on ne peut en disconvenir , un acte courageux en confessant hautement et franchement leurs erreurs , et en donnant à tous leurs confrères cet exemple authentique de résipiscence et de vertus.

Quelque belle que fût cette démarche , nous ne l'avons même pas conseillée , tant nous

préchions et nous pratiquions les maximes de la liberté. Ces prêtres vinrent nous témoigner la honte qu'ils avoient d'avoir toujours trompé le peuple jusques-là, et leur desir de réparer ce tort. Ils nous demandèrent ce qu'ils avaient à faire : *Ce que vous croirez bon*, leur répondimes-nous ; *la liberté existe, nous n'avons rien à vous prescrire, ni à vous conseiller* : nous ne voulons vaincre que par la raison que nous sommes chargés de répandre. Ils se déterminèrent d'eux-mêmes, et nous profitâmes de leur détermination qui a donné une commotion si salutaire à la France, et que quelques scélérats à Paris tentèrent, par le mode révoltant qu'ils employoient, de faire tourner contre le bonheur public.

Mais ce n'est point à Rochefort, ce n'est point dans cette commune, de grandeur médiocre, et où se trouvoient beaucoup d'hommes éclairés, que nous avons exercé nos premières armes ; c'est dans de très-petites bourgades isolées, séparées du continent ; c'est dans des campagnes où l'ignorance et la superstition étoient encore dans toute leur force, où le peuple se trouvoit partagé en deux sectes à peu-près égales en nombre, les protestans et les catholiques.

Chacune de ces sectes avoit un temple particulier élevé dans la même bourgade ; chacune d'elle abhorroit parfaitement l'autre, et lui vonoit autant de mépris que de haine ; et chacune d'elle étoit toujours prête à s'insurger contre l'autre et à l'écraser si elle avoit eu quelqu'impulsion.

C'est dans la commune de Marennes ; c'est dans les petites bourgades de l'île de la Liberté , autrefois d'Oléron ; c'est à la Tremblade ; c'est ici sur tout que nous avons fait les premières conquêtes éclatantes à la raison ; c'est chez ce peuple presque tout composé de pécheurs sans connoissance et sans fortune , et de simples journaliers ou d'agriculteurs très-pauvres , que nous avons fermé les temples des deux superstitions , ou plutôt que nous les avons purifiés en y faisant , pour la première fois , entendre le langage de la fraternité sincère et de la vérité.

Notre première séance fut à la société populaire , notre seconde à l'église catholique , et les protestans nous y suivirent ; notre troisième au temple protestant , et les catholiques nous y accompagnèrent. Là les deux sectes s'anéantirent ; là les ministres des deux cultes se donnèrent , pour la première fois , le baiser

fraternel, en présence et aux acclamations de tout le peuple, et aux cris répétés de *vive la liberté! vive la convention! vive la république!* ils jurèrent l'abdication de leurs anciens mensonges, et promirent de ne plus enseigner que la saine morale, en la préchant alternativement chacun dans l'ancien temple de la secte opposée.

Nous vimes s'éteindre en un instant le flambeau de la discorde qui depuis si long-tems formoit deux peuples dans une même commune, et deux armées toujours prêtes à se massacer au premier brandon que le fanatisme et l'aristocratie seroient venus secouer sur leur territoire.

Il n'est pas indifférent à ce récit d'apprendre que nos premières prédications firent croire que nous étions protestans, parce que nous combattions l'absurdité de quelques uns des mystères que les catholiques seuls admettoient; déjà les protestans croyoient avoir en nous, trouvé leurs soutiens; ils osoient déjà concevoir des espérances folles et criminelles: ces desseins transpiroient, et nous en fumes instruits; nous parlâmes avec tout le développement que les circonstances exigeoient.

« Nous ne sommes ni protestans ni catholiques ; nous sommes vos frères et vos amis ; nous sommes envoyés chez vous, pour y porter le bonheur avec la lumière, et nous ne mentirons pas à ce que nous vous devons, à ce que nous devons à la France entière : tous les cultes sont libres, mais le nôtre est celui de la vérité; la liberté, l'égalité, la raison, voilà nos idoles et les seules que nous ayons à vous faire connoître ; nous n'avons point à nous occuper de vos mystères, ni à mettre des entraves à votre croyance, à gêner le moins durement vos pratiques religieuses, mais nous avons à vous éclairer, à vous instruire de vos propres intérêts, à vous enseigner vos devoirs sociaux, à vous faire connoître les avantages de la révolution et le système de liberté, d'égalité qui tient au gouvernement républicain seul digne de l'homme qui pense et qui sent, et seul propre à faire le bonheur du peuple, etc.»

Telle fut notre méthode, et telle a toujours été notre conduite.

Complaisans avec le peuple ignorant et bon, comme nous le devions, et comme nous eussions souhaité qu'on l'eût été envers nous,

si nous avions tenu sa place et lui la nôtre ; indulgens envers les hommes égarés ; fermes et sévères lorsque nous appercevions quelques perturbateurs ou quelques intrigans , mais toujours justes ; jamais nous n'avons exercé ni souffert la moindre coac*ti*n envers le peuple , ni la moindre injustice envers les individus ; jamais nous n'avons toléré la moindre vexation : jamais nous n'avons approuvé , ni laissé même impunie , la moindre atteinte à la liberté publique , et nous nous sommes empressés de casser quelques commissions de propagandistes que nous avions envoyés dans des lieux où il nous étoit impossible de nous rendre , et qui , soit par mal-adresse , ou par perfidie , ou parce qu'ils ne savoient pas inspirer assez de confiance au peuple furent sur le point d'exciter de grands désordres.

Je vous atteste vous , peuples et bons qui nous avez par-tout couverts de bénédictions , et qui , par votre affection franche , avez fait couler de nos yeux des douces larmes ; vous qui veniez en foule nous accompagner sur le rivage , et dont la voix et les yeux nous suivoient encore lorsque la barque flottant sur l'onde pour nous ramener au continent

nous avoit éloignés déjà de vos humbles chau-  
mières ; vous Citoyens des îles et Citoyens  
du continent ; habitans heureux de ces bour-  
gades obscures où l'intrigue et la malveillance  
n'ont point exercé leurs ravages ; simples cul-  
tivateurs qui accouriez pour nous accueillir,  
qui, sur vos places publiques, au milieu des  
festins servis sans aprêt, qui, dans vos tem-  
ples anciens devenus ceux de la raison,  
criâtes tant de fois et de si bon cœur, en  
notre présence, *vive la Convention, vive la*  
*République* ; vous qui ne nous voyiez sortir  
de vos villages qu'avec regret, qui nous pres-  
siez de vos bras et qui nous combliez des  
expressions de tendresse : hommes sensibles  
et vrais, je vous atteste de dire si nous avons  
jamais tenté de vous induire en erreur, si  
jamais nous avons porté chez vous la mésin-  
telligence et le désordre, et si jamais enfin,  
nous avons manqué de pratiquer le plus exac-  
tement les maximes de liberté publique et  
d'égalité que nous prêchions.

Si quelqu'un trouve indiscrete et longue  
cette sorte de digression où le sentiment a  
pu m'entraîner au ressouvenir des jouissances  
les plus délicieuses que mon cœur ait encore  
éprouvées jusqu'à ce jour, je lui répondrai

qu'il ne m'a point semblé du tout hors de propos de faire connoître les effets d'un régime que je crois avoir été si malheureusement omis, et qui auroit donné des résultats si heureux dans la guerre de la Vendée ; régime bienfaisant qui, malgré l'aigreur et l'aveuglement, la fureur même à laquelle ce peuple est livré maintenant, y produiroit encore de vrais miracles, et qu'il est nécessaire d'employer dans le Morbihan, le Finistère, l'Ille et Vilaine, et tous les départemens où l'ignorance donne tant de moyens au fanatisme et à l'aristocratie pour y établir le désordre et l'insurrection.

La plupart des départemens méridionaux et plusieurs autres dans l'intérieur de la République, en ont encore eux-mêmes besoin ; en un mot, par-tout où l'ignorance tient les hommes asservis, ou à des préjugés religieux, ou à des préjugés politiques, restes impurs du royalisme, ou bien exposés aux dangers de la malveillance et de l'intrigue, il faut les éclairer ; il faut leur donner une douce, mais forte commotion qui désille leurs yeux, enflamme leur cœur, et fixe dans leur esprit les élémens et les avantages du gouvernement républicain.

Or,

Or, il n'est rien de plus propre à mener à ce but, que les missions joyeuses et fraternelles, les prédications familières et franches, les repas civiques (1) sur-tout, et les danses, où le missionnaire saura maintenir exactement la décence et le bon ordre, en laissant prendre à la joie publique toute son expansion (2). Les dépenses pour cet objet seroient bien foibles pour une grande et riche nation. Les effets en sont assurés, quant au développement de l'opinion publique, et les produits en économie sont inappréciables; car il en résulteroit évidemment l'annihilation de mille troubles qu'il faudra tour à tour appaiser par des marches de forces armées

---

(1) La rareté des alimens et leur grande consommation sont, à Paris, des raisons prohibitives de ces banquets civiques, qui, d'ailleurs, ne doivent jamais avoir lieu qu'en plein jour; mais par-tout ailleurs, dans les campagnes spécialement, ils sont un des plus puissans moyens de conversion, pour peu qu'ils soient dirigés par un homme intelligent et sage.

(2) Toute la dépense pour ces repas et ces fêtes civiques, pendant huit mois de mission, a coûté 34 mille livres. Il faut encore défaulquer de cette somme les dépenses de route pour plusieurs voyages de Paris, et d'autres dans des départemens éloignés, relativement

ou par d'autres moyens dispendieux et sujets d'ailleurs à de grands inconvénients.

Jusqu'à ce que l'instruction ait pénétré par tout, les intrigans et les coquins trouveront toujours à susciter des dissensions, des insurrections et des troubles, et nul moyen au monde ne peut si facilement et si sûrement prévenir ces maux, que la méthode que j'indique.

Si les miracles d'Orphée sont célèbres dans l'antiquité fabuleuse, ils ne sont que l'expression exagérée des prodiges moraux, exécutés chez des peuples grossiers par des moyens analogues, et peut-être entièrement semblables à ceux dont je parle.

---

aux approvisionnemens de la marine, le tout additionné formant au moins douze cents lieues en poste; plus, notre nourriture, etc. : en sorte que la dépense directe pour cet objet, pendant huit mois, ne monte peut-être pas à 20 mille livres; et c'est cependant ce qui nous a délivré des cultes religieux, de leur entretien et des maux infinis qu'ils avoient encore à produire. Que l'on connoisse par la combien peu considérable seroit la dépense nécessaire pour donner dans toutes les campagnes qui en ont besoin la commotion salutaire et vive qui ne se donnera de même par aucun autre moyen: en la portant très-haut, elle ne s'élèveroit pas à 2 millions.

La terreur et les mauvais traitemens écartent tous les êtres et révoltent tous les cœurs, même les plus insensibles en apparence ; les bons traitemens, la douceur et l'aménité disposent toujours à l'affection et ramènent presque toujours les esprits égarés.

L'esclave abruti, dégradé par sa décivilisation, peut seul se pousser par la force ; mais la contrainte encore ne fait que l'abrutir de plus en plus. L'homme libre répugne à la coaction, quelle qu'elle soit, et le malheureux qui se trouve placé dans la crise révolutionnaire, faite pour le conduire à la liberté, n'y peut être appelé dignement et avec succès, que par la conviction de son intelligence et les douceurs de la persuasion.

En un mot, on plonge l'homme dans la servitude par la force, et jamais par ce moyen on n'a su le rendre à la liberté. Telle est la bizarerie de sa constitution, et elle résulte de sa tendance irrésistible à cette précieuse liberté, présent de la nature ; telle est, dis-je, la bizarerie de sa constitution, qu'il se révolte toujours contre celui qui veut employer la contrainte, même pour le rendre heureux et libre. Il s'élance alors vers son ancien maître et son tyran ; il se jette

dans ses bras pour y chercher un protecteur ; il s'attache , par une sorte de besoin , à celui qu'il n'aimoit pas auparavant ; il identifie son existence avec celle de l'homme qui le dominoit depuis longues années , et devient l'ennemi déclaré de l'homme bien intentionné qui s'avançoit pour rompre sa chaîne , mais qui , des instrumens qu'il portoit pour la briser , a été mal adroit assez pour lui laisser croire que c'étoit des instrumens de guerre et des moyens de violence et de coaction.

Ce seroit être borné plus que de mesure , ou méchant au - delà de toute expression , que de me supposer la ridicule intention de prétendre , en ce moment , opérer les miracles d'Aaron ou d'Orphée , d'éteindre avec quelques airs de musique la fureur et la rébellion qui souillent le territoire des Vendéens , et de noyer sur - le - champ les haines réciproques au sein d'un repas fraternel. Entrons dans quelques détails , examinons sans passions , et nous déciderons ensuite.

Qu'il me soit permis de faire connoître à mes lecteurs les dispositions présentes et passées ; mais remontons un peu loin , et que le flambeau de l'observation et de la philosophie soit toujours notre guide.

Le peuple des campagnes, je veux dire au moins celui des campagnes éloignées, car dans le cercle de trente à quarante lieues, autour de Paris, il diffère beaucoup ; le peuple des campagnes, dis-je, fut de tout tems jusqu'ici le jouet et l'objet du mépris des citadins qui n'employoient le plus souvent l'expression de paysan qu'en y attachant l'idée mortifiante d'un homme ignorant, grossier et digne à peine de leur attention : les mauvais traitemens accompagnèrent même mille fois ces propos lancés avec le ton de la hauteur et l'expression de l'injure.

Il est bien naturel aux foibles de haïr ceux qui les méprisent. Les paysans se vengeoient avec usure et payoient abondamment en haine aux citadins la mesure de mortifications qu'ils en recevoient en injures et en mépris.

Un tel désordre étoit le produit inévitale de l'inégalité des conditions essentiellement inhérente au gouvernement despotique d'un seul. Sous le royalisme, sous la monarchie, celui qui se dit le maître ne pourroit écraser, par lui-même et lui seul, tous ceux qu'il a l'arrogance d'appeler ses sujets ; il se trouve contraint donc de les obliger à se fouler graduellement les uns les autres, afin de pou-

voir les asservir tous en ne s'occupant à comprimer que le plus élevé d'entre eux, sur lequel il pèse sans intermédiaire. Dans un gouvernement de cette nature, les haines et les dissentions se trouvent alimentées par le tyran pour opérer sa force, qui n'est autre chose que la foiblesse et l'insouciance, la division et les rivalités de ceux qu'il domine.

Or telle étoit la position des choses, au moment de la révolution, que les cultivateurs des campagnes de la Vendée, comme ceux de toutes les campagnes éloignées de Paris, séparés des citadins par leur ignorance autant que par leur position, par un langage plus ou moins éloigné du bon français, mais souvent si corrompu (1) qu'il paroisoit faire une langue totalement étrangère; séparés par les intérêts, lesquels sembloient ne les rapprocher, aux jours des marchés,

---

(1) Je me sers ici d'une expression vulgaire. En effet, ce n'est point le français qui s'est corrompu dans les campagnes; le langage en est très-ancien; et c'est cette langue barbare et ancienne, parlée dans toutes les campagnes de France, avec variétés infinies, qui s'est réduite enfin à un dernier type, en se perfectionnant dans les cités.

que pour se tromper réciproquement ; séparés par leur manière politique de se juger tous : les uns voyant toujours leurs *sujets* dans leurs fermiers, et ceux-ci leurs *tyrans* dans les propriétaires des fermes qu'ils cultivoient ; enfin séparés par cette monstrueuse habitude du mépris d'un côté revanché, de l'autre par une haine bien constante ; telle étoit, dis-je, la position des choses, au commencement de la révolution, qu'une défiance naturelle armoit, en beaucoup d'endroits, les habitans des campagnes d'une cruelle prévention contre les propositions révolutionnaires des citadins, quelques sacrifices même que ces derniers fissent au bonheur des autres.

Cette bisarerie n'étonnera point l'homme qui raisonne et qui se rappellera que ces malheureux cultivateurs n'avoient jamais vécu qu'avec leurs seigneurs, tous riches, et qui les éblouissoient par l'éclat de leur faste et de leur antique puissance, et avec leurs prêtres auxquels ils avoient d'autant plus de confiance, que ceux-ci les entretenoient toujours d'objets au-dessus de leur raison asservie dès l'enfance à l'aveugle croyance des mystères et à la plus entière abnégation d'elle-même.

Il étoit donc fort naturel que par tout où les hommes ignorans se trouvoient travaillés par les hordes scélérates dont je viens de parler, ils fussent inévitablement séduits et fourvoyés ; et le danger était nécessairement en raison combiné de l'isolement des uns, du nombre et de la richesse des autres, et des dispositions territoriales faites dans le ci-devant Poitou, peut-être plus que par-tout ailleurs, pour donner aux coquins, avec des subsistances abondantes, une retraite assurée.

Dans le principe, on auroit fort aisément écrasé les coquins et converti les cultivateurs en les éclairant. On auroit déterminé ceux-ci fort aisément à livrer eux-mêmes les scélérats qui les trompoient, en leur montrant fraternellement et leur faisant sentir amicalement leurs erreurs. Mais, au lieu d'employer les vrais moyens, on s'est attaché, par une perfidie machiavélique, à les tourmenter, à les vexer, à les contraindre à détester le gouvernement républicain : ces malheureux se sont aigris, irrités, enflammés de vengeance et de haine contre ceux qu'ils voyoient comme leurs persécuteurs, alors qu'ils devoient être leurs protecteurs et leurs amis.

Des généraux perfides et chargés de mettre à exécution le plan contre-révolutionnaire du tyran aux projets duquel cette guerre intestiné étoit nécessaire, proclamoient des amnisties et ne les tenoient pas : le pillage, le viol et les mauvais traitemens étoient tolérés par les scélérats, enseignés même par leur exemple (1); et, tandis que ces désordres avoient lieu, les chefs de la rébellion avoient l'astucieuse politique de voiler leur caractère barbare et sanguinaire, afin de séduire; ils avoient l'hypocrisie de montrer de la modération, l'amour de l'ordre, la générosité (2). Les prêtres, au contraire, profitant, d'une autre manière, de l'inconduite de nos généraux et de ceux des soldats républicains qui se laissoient aller aux vices, nous peignoient tous, à ces infortunés, comme de vrais démons ; le gouver-

---

(1) Voyez les pièces ci-dessus, *Huchet, Grignon, etc.*

(2) A Fontenay-le-Peuple, beaucoup de patriotes m'ont assuré que, lors de la prise de cette ville, les chefs des rebelles recommandoient par-tout le bon ordre, et employoient le simulacre hypocrite de la sagesse et de la bonté, pour se faire des partisans ; et sans doute qu'aucun être pensant ne contestera l'efficacité d'une pareille méthode, quelles que fussent alors la profonde scélératessen de sa combinaison et la perfidie de son but.

nement républicain, comme un établissement diabolique ; et la République elle-même, comme un enfer anticipé.

Le flambeau du fanatisme alors, agité par ces mains hypocrites et perverses, couvrit les cultivateurs infortunés d'une lave criminelle, embrâsa jusques à la moëlle de leurs os, et fit couler dans leurs veines, avec le phlogistique impur de la frénésie religieuse, le fiel empoisonné d'une aversion presqu'inextinguible : plusieurs fois cependant le mal a paru se réduire, et tout autant de fois, les missionnaires assidés du triumvirat ont su rallumer l'incendie politique, en portant avec réalité le fer et le feu dans les chaumières.

Mon collègue Laignelot, venu de Rochefort à Paris, pour d'autres affaires importantes, fut envoyé directement dans la Vendée, où je devois l'aller rejoindre après ma mission dans les deux Charentes ; il connoissoit les campagnes ainsi que moi ; il connoissoit le cœur humain ; il étoit imbu des mêmes principes que moi : nous venions de les pratiquer ensemble avec tant de succès ; il commença par les employer ; la Vendée s'éteignoit : on le sentit ; on ne voulut pas le rappeler directement, mais on prit un prétexte : on lui

donna l'ordre de se rendre à Brest , pour s'occuper de marine.

Les dangers ressuscitèrent à l'instant ; le général Turreau vint ; avec lui les Grignon, les Huché , des milliers de forfaits avec eux et la guerre se ralluma comme un brasier qui sembloit s'éteindre , mais qu'un vent impétueux et sec vient tout d'un coup ranimer et qui va consommer tout ce qui l'entoure.

Dans cet état , je fus consulté : je fus apporter mon mémoire au comité de salut public ; il y fit une grande sensation ; j'en atteste les membres de ce comité , ainsi que la plupart des députés de la Vendée présens. On détermina d'arrêter les brûlemens , mais peu de jours après on me vit sans doute comme un modéré : ma mission qui n'étoit pas terminée fut interrompue , et l'on me défendit de partir. La députation de la Vendée a sollicité elle-même mon envoi dans ce pays ; on l'a refusé constamment : j'étois un modéré , tout au moins , peut-être un homme inépte , peut être même un malveillant.

Le vrai , c'est qu'à cette époque , on se disposoit à retirer de par-tout les représentans , et à les rappeler pour leur substituer des commissaires particuliers , hommes vils et

mercénaires, auxquels il suffisoit d'avoir une âme esclave et des déterminations fixes à servir le triumvirat ; il falloit des hommes insensibles, fripons, lâches et cruels, qui eussent, ainsi que leurs maîtres, la soif brûlante du sang humain, qui fussent résolus de former des carnages pour avoir le plaisir de se rouler sur des lambeaux et dans la fange des boucheries humaines, qui ne rougissent pas de se faire les ministres subalternes d'une superstition nouvelle que le nouveau Mahomet alloit établir graduellement sur les débris des anciennes, et qui servissent enfin, avec autant de bassesse que de cruauté l'ambition des scélérats qui leur livroient à discréption, la liberté, la fortune et la vie des citoyens, pourvu qu'ils tinssent toujours les yeux levés vers la source de leur puissance, et que dans le tournoiement de leurs regards convulsifs, ils proclamassent par-tout les nouveaux rois, les dieux de la France et leur pouvoir sans bornes.

Quelques jours avant la mort du tyran, les députés étoient rappelés de presque par-tout, et par-tout on envoyoit de ces commissaires à gages, tenus sous la verge du triumvirat, obligés d'obéir, mais trop flattés de l'honneur

du service pour avoir besoin de coaction, et bien décidés à toujours aller, même au-delà des bornes prescrites, afin de prouver leur désir de plaisir.

Ces méprisables et criminelles dispositions n'auroient pu se rencontrer chez les représentans; ceux-ci tenoient du peuple leurs pouvoirs, de même que les triumvirs, et, toujours attachés au bonheur du peuple, seul but de leurs regards et leur seul devoir, ils n'auroient pas subi l'influence de l'impulsion scélérate qu'il suffisoit de donner aux machines commissariales, et ils auroient dénoncé des ordres criminels, si l'on avoit eu l'audace de les donner expressément; mais revenons plus particulièrement à notre sujet.

Nous avons bien distingué dans la Vendée deux sortes de brigands: les uns, nobles, prêtres, maltôtiers, contrebandiers et déserteurs, réellement brigands par intérêt, par habitude et par nécessité; ceux ci par l'amour du pillage, et ceux là par la haine de la révolution; tous trois suppôts du royalisme, ennemis de cœur du gouvernement républicain, et dont la mort seule peut étouffer la soif du crime qui les dévore.

Les autres en bien plus grand nombre,

habitans du pays, simples cultivateurs, propriétaires ou fermiers, mais tous originaires de la localité, attachés nécessairement à leur propriété, à leur famille, à leur ferme, et n'ayant aucun intérêt au désordre, ayant au contraire tout intérêt à demeurer tranquilles, n'ayant aucun intérêt à voler, et ne se le permettant pas, trompés par le fanatisme, et croyant de bonne foi se battre pour la divinité, méprisant la vie, et la perdant souvent avec un courage héroïque, exaltés par les prêtres, et détestant les républicains qu'on leur peint comme sortis de l'enfer, et massacrant souvent avec férocité, en croyant faire une chose agréable à Dieu.

Ces derniers, sans connaissance et sans force, ont cédé à l'inspiration morale des prêtres, comme aussi très souvent à la contrainte qui leur étoit faite par le noyau des vrais brigands. Au lieu de les prémunir, ou d'employer, avec la fermeté, l'indulgence pour les détacher des hordes scélérates, on les a contraints par le pillage et les mauvais traitemens, par le mensonge et la trahison, de choisir entre deux partis, ou de rejoindre l'armée catholique, dans laquelle ils avoient été entraînés, ou d'être fusillés sans miséri-

corde ; est-il étonnant qu'ils aient choisi le premier lot ? Est-il étonnant que ces hommes grossiers et fanatiques se réaffermisSENT dans leurs crimes et se livrent à la fureur ?

J'entends quelquefois objecter que, lorsque les soldats républicains passent en force dans les villages, on les reçoit avec aménité, mais que si un détachement trop foible, a l'imprudence d'y passer, il est assommé par les paysans.

Cela est arrivé plusieurs fois, il est vrai ; mais d'où cela vient-il ? De ce que mainte fois aussi, au lieu profiter de l'occasion favorable de ces passages en force pour fraterniser, pour développer à ces malheureux paysans les avantages de la révolution, et sur-tout pour la leur rendre agréable par toutes les douceurs de l'affection républicaine et de la bonté, l'on a eu l'indiscrétion et la perfidie de tout faire pour les conduire à détester le gouvernement républicain et les défenseurs de la République, parce que leurs propriétés les plus chères n'ont point été respectées, et parce que, voyant l'inconduite la plus luxurieuse associée au pillage, ils ont eu à redouter dans la suite le passage des patriotes qu'ils étoient forcés

d'envisager et de craindre , non - seulement sous les rapports de leurs intérêts lésés , mais sous les rapports beaucoup plus déterminans pour un peuple fanatique , sous les rapports , dis je , de l'immoralité la plus révoltante , de l'injustice et de l'impiété.

Que l'on ne m'accuse pas de vouloir faire ici le procès aux soldats républicains ; ce n'est point eux que j'attaque , mais les généraux. Je connois les armées , et je sais ce qu'elles valent ; je sais , autant que qui que ce soit , ce que peuvent les Républicains. Ils sont capables d'héroïsme dans tous les genres , je veux dire , en sagesse et en privations , autant même qu'en courage.

Des hommes habitués à bivouaquer , à souffrir toutes les intempéries de l'atmosphère , à supporter , sans murmure , la soif et la faim , à faire de longues et pénibles marches sans s'arrêter , à souffrir enfin tous les genres de fatigue ; des hommes amis ardents de la liberté et de l'égalité ; des défenseurs sincères du gouvernement républicain sont capables de toutes les vertus , et dans toutes les occasions où l'on pourra le vouloir , ils en donneront des preuves ; les soldats républicains sont nécessairement amis du bonheur public , et malgré les vices de

de quelques scélérats mêlés parmi eux, ils seront généreux, sobres et humains, quand on voudra, et partout où l'on voudra qu'ils le soient.

Mais lorsque des généraux pervers et amis du pillage leur persuaderont qu'il est utile de faire le mal ; lorsque ces généraux présenteront à leurs yeux des peuplades entières comme des brigands de profession qui ont ourdi la guerre de la Vendée ; lorsqu'ils feront envisager cette multitude immense d'hommes égarés, comme dévoués à la plus entière extermination ; lorsqu'ils donneront l'ordre d'incendier et la permission de piller, pourquoi voudroit-on que la troupe ne pillât point ?

N'est ce pas, en quelque façon, une vertu pour lors que de tout détruire dans un pays dont leurs chefs ordonnent l'anéantissement, et le prèchent encore plus par leur exemple ? Qu'est-il besoin de ménager une race d'hommes et quelques départemens qu'il faut, en quelque sorte, faire disparaître de la surface de la République ?

Oui, je le dis comme je le crois en mon âme et conscience, des soldats vertueux, mais ignorans, peuvent sans remords piller et massacrer une peuplade que les généraux

leur peignent comme devoir être anéantie pour le bien de la République; et lorsque les monstres, trai<sup>tres</sup> et inhumains, aux ordres précis ou aux insinuations équivalentes ont encore l'impudeur de joindre la force persuasive de l'exemple, quels excès n'a-t-on pas à redouter de l'armée même la plus sage?

Ayez des généraux qui n'aient pas besoin de dicter, d'insinuer, ni même de tolérer des crimes pour couvrir les leurs, et le crime n'existera point; ayez des généraux qui ne veuillent pas eux mêmes s'enrichir, et le pillage n'existera nulle part; en un mot, ayez des généraux toujours vertueux, et vous ne veriez jamais les soldats cesser de l'être. Quelques coquins de profession pourront se trouver encore parmi eux (et où donc ne s'en trouvet-il pas?) Mais leurs camarades les contiendront ou les livreront eux-mêmes à la vengeance des lois, pour n'être point déshonorés par leur société honteuse et criminelle.

En un mot, tout dépend des généraux; et l'empire de la justice est tel que le soldat même, qui est puni quand il a fait le mal, mais puni selon la loi, ne s'exalte presque jamais contre elle. Je le répète pour la der-

nière fois : il est aussi aisé de conduire le soldat républicain à la pratique des autres vertus , qu'au développement du courage et la vraie valeur.

C'est déjà trop longuement , va-t-on me dire , avoir parlé des maux ; il est temps enfin de parler du remède. Hé bien ! recourez , lecteurs , au mémoire que j'ai fourni au comité de salut public ; je n'y saurois ajouter quoique ce soit.

Avoir des généraux sincèrement républicains , désintéressés et probes dans tous les sens , et qui évitent , avec grand soin , avec plus de soin là que par-tout ailleurs , tout ce qui peut les faire accuser d'inconduite et de dissolution , crimes réels aux yeux du fanatique et qu'il pardonne encore moins que le pillage , voilà ce qu'il faut.

Etablir une discipline exacte dans l'armée ; interdire absolument le pillage et tout autre vice fait pour rendre le gouvernement républicain et les républicains eux-mêmes odieux à un peuple grossier qui ne sait pas ce que c'est que république , et aux yeux duquel la horde des vrais brigands s'attachent à dépréier et avilir la République.

Poursuivre avec vigueur , sans miséricorde

et sans relâche, cette horde de scélérats par essence; en obtenir la tête, à quelque prix que ce soit; en détacher le peuple égaré des campagnes; inspirer de la confiance à ces malheureux habitans, et les ramener par la douceur, en détruisant leurs préventions et leurs préjugés, et en leur faisant aimer le gouvernement républicain; les punir eux-mêmes avec sévérité quand ils seront en armes, mais ne les tromper jamais quand ils les ont déposées volontairement et qu'ils cèdent à des propositions d'indulgence.

Obliger, autant qu'il est possible, les habitans à ne pas quitter l'arrondissement de leur canton, ou à ne le faire que sur une permission motivée donnée par les officiers-municipaux; obliger les communes à conduire au chef-lieu de district tous les étrangers qui se trouvent dans leur sein, et pour cela payer largement et sur-tout graduellement selon le caractère et la qualité de ces étrangers; payer également les armes livrées; en un mot, faire concourir les mesures de force et militaires avec les mesures de douceur et de persuasion que j'ai surabondamment développées.

Je voudrois sur tout que dans chacun des départemens insurgés ou toujours voisin de

l'insurrection , par l'ignorance et le fanatisme de ses habitans , un représentant s'établit , et qu'il voulût , par dessus toute chose , porter lui-même l'instruction dans les campagnes , par des proclamations simples et claires répandues chaque décade , et bien plus encore en visitant toutes les bourgades , en y donnant des fêtes civiques ; et en y développant l'éloquence persuasive du cœur .

L'on sent assez que ces courses patriotiques doivent être faites avec précaution ; la représentation doit être assurée par la force , mais elle ne doit jamais être précédée par la terreur , et de l'entourage militaire dont le représentant doit se faire accompagner , il en résulteroit encore un bien très important , c'est que le malheureux cultivateur de ces contrées s'habitueroit à se familiariser avec l'habit national et à voir son ami dans l'individu qui le porte , à trouver sous ce vêtement un frère plein de vertus sociales , au lieu d'un monstre diabolique tel que ses prêtres lui avoient peint tous les hommes qui ont endossé ce costume .

Pour quiconque sait tout calculer sans passion et qui voit froidement , il est inaprévisible le bien que produiroient , sous ce

dernier aspect , les promenades civiques , auxquelles je tiens comme à l'un des moyens les plus puissans de pacification.

C'est au représentant à varier ses mesures selon les tems et les circonstances , et ce serait folie que de prétendre indiquer des détails que les localités ou les momens déterminent et différencient sans cesse ; mais avant de finir sur cet article , je ne puis m'empêcher de m'appesantir ici sur un point que j'ai traité fort légèrement dans mon mémoire : c'est qu'il me paroît bon que chaque représentant soit seul dans le département soumis à sa direction.

A moins que deux hommes ne soient tellement habitués à voir et à penser de la même manière , qu'ils semblent presque coulés dans le même moule , il ne faut pas qu'ils se trouvent deux ensemble : avec les meilleures intentions du monde , on voit d'une manière différente et l'on s'entrave et le mouvement cesse ; ou bien , ce que l'un fait , l'autre le dérange et d'une manière ainsi que d'une autre , le succès est affoibli , ralenti , souvent même empêché totalement.

Je sais qu'on pourroit m'objecter la crainte des abus du pouvoir ; mais voici ma réponse à cette objection si fondée en apparence.

Le représentant n'a point le trésor dans ses mains , et les faveurs qu'il peut accorder ont des bornes bien étroites ; d'ailleurs il doit compte du tout ; il est responsable de sa gestion : il est responsable envers les comités de gouvernement ; il est responsable envers la convention nationale ; il est responsable envers le peuple ; il a pour surveillant les sociétés populaires , les citoyens dont les faveurs qu'il accorde à d'autres excitent l'envie , l'existence garruleuse des hommes oisifs , et médisans parce qu'ils n'ont rien à faire , enfin l'œil sévère des gens de bien et de tous les vrais amis de la République ; sa tête est à chaque instant menacée de chute , et si l'amour du bien ne suffit pas , les dangers de s'en écarter suffiront du moins pour le maintenir dans la bonne voie.

Il n'y a donc aucun inconvénient qu'un représentant soit seul , et je vois une foule de raisons qui le réclament , pour l'utilité publique ; circonscrivez autant que vous le voudrez les limites du territoire , sur lequel s'étendra sa mission ( et pour celle dont je parle un département c'est bien assez ) ; chargez-le d'une responsabilité sévère , mais donnez lui toute latitude , que rien ne puisse l'entraver ;

et, pourvu qu'il arrive à faire le bien, à défanatiser, à éclairer les peuples et à les rendre à la raison, laissez-lui prendre la route et les mesures que les circonstances et son génie lui dicteront. J'ai seulement à le prévenir qu'il doit se résoudre à mener une existence pénible. Il ne réussira point, s'il prétend vivre avec molesse, et demeurer exclusivement dans les cités. Il faut qu'il sache monter à cheval, parcourir les bourgades, vivre de pain noir, et faire porter des santés à la République dans les vases grossiers du hameau. Le peuple le verra toujours avec transport entrer dans son village; et, par sa présence et ses prédications fraternelles, il fera lui seul plus que mille autres.

S'il est une occasion où la philosophie et l'humanité permettent de tirer parti de l'asservissement du peuple, c'est-là, puisque c'est pour le rendre à la liberté. Le peuple, sans instruction, est si simple, qu'il prête un mérite à l'homme en place qui veut bien se populariser; il ne se rappelle pas que le représentant n'est rien que par lui-même et pour lui-même; il ne se rappelle pas que le représentant est trop heureux d'avoir pu mériter sa confiance, et que sans cesse pèse sur lui le devoir de la justifier par son zèle, son

dévouement et ses vertus ; et, tandis que c'est une obligation à celui ci de compter ses joissances par les occasions de le servir , le peuple lui suppose le mérite de quelque sacrifice , lui sait gré de n'être pas inaccessible , et paye d'une reconnoissance infinie la plus légère attention à remplir des devoirs si doux.

Profitons de ces circonstances ; et, tandis que, le fer à la main , nous porterons les coups mortels aux scélérats ; tandis que nous ironsons au centre en attaquer vigoureusement le noyau , pour le diviser et le dissoudre , éclai-rons d'un même tems tous les points de la circonference ; rapprochons et faisons coïncider tous les rayons qui rapportent la lumière en faisceau vers le centre , pour en former un foyer ardent qui consume enfin le grossier bandeau de l'ignorance et les brandons impurs du fanatisme.

J'ai rempli ma tâche , lecteur impartial ; près de six mois déjà sont écoulés que j'avois acquitté ma conscience , par le mémoire que j'ai remis au comité de salut public ; je l'acquitte plus solemnellement en ce jour , et je crois remplir un devoir et bien mériter de ma patrie.

Beaucoup de gens, de bons esprits même, ont cru long tems qu'il étoit sage de couvrir cette plaie rongeante du corps social et d'en dérober l'aspect hideux au public. Devois-je alors me croire mieux pensant qu'un autre? Et, quand je voyois partout le silence établi comme préservatif à la contagion, étoit-ce à moi de le rompre si hautement, alors que j'avois pris toutes les mesures que la prudence et l'amour de la République m'avoient dictées? Non, je ne le devois pas; j'aurois semblé conspirer contre la tranquillité générale, et je n'aurois produit aucun bien.

Dans le régime social, il est un temps pour tout, comme dans le système de la nature; et quiconque veut devancer la maturité des évènemens n'obtient jamais que des fruits acerbes et léthifères: mais puisqu'enfin le moment propice est arrivé, tarder davantage deviendroit, pour ma conscience, un fardeau pénible et un délit réel envers mes concitoyens.

Français, heureux Français! amis vrais du bonheur de votre patrie, car je n'invoque ici que les hommes de bien; vous qui ne connoissez point les misérables astuces de l'ambition, les dangereuses nécessités du mys-

terre et les ménagemens calculés de la perfidie ; vous qui croyez de bonne-foi qu'il faut connoître le mal pour savoir y porter remède et qui voulez sincèrement y remédier , c'est à vous que je livre mon ouvrage ; c'est à vos esprits justes et droits que je viens de soumettre mes idées ; c'est dans vos cœurs purs que je verse mes sentimens ; c'est sur votre sein fraternel que mes intentions reposent.

Si le zèle a pu m'induire en erreur , si j'ai blessé par hasard quelques-uns des principes auxquels tient essentiellement le bonheur du peuple ; si le succès ne répond pas à mes vœux , accusez mon esprit , mais daignez descendre au fond de mon cœur et vous y verrez : vous n'y verrez que cela ; vous y verrez la haine de la tyrannie , de quelque genre que ce puisse être , l'horreur du fanatisme et de la persécution , l'horreur du despotisme , du royalisme , du fédéralisme et des aristocraties de toutes les espèces , politiques et religieuses , l'amour sincère de l'égalité , la soif ardente de la liberté pour tous , et l'attachement le plus inviolable et le plus pur au gouvernement républicain : vous y verrez une ame franche et sensible , toute déchirée des maux de sa patrie , toute prête à poignarder elle-même

tous ses assassins, si ce bonheur étoit à sa disposition, dévouée toute entière au bonheur du peuple, et qui s'estimeroit satisfaite de son anéantissement, à l'heure même, si de mes cendres il devoit sortir quelque chose qui pût servir à la félicité publique.

---

---

## DES CHOUEANS.

---

DEPUIS long-tems la France entend parler des Chouans sans savoir précisément ce que c'est, si ce n'est qu'ils sont des scélérats; plusieurs les confondent avec les scélérats de la Vendée; plusieurs vont même jusqu'à confondre les pays que ces deux armées de brigands souillent de leurs forfaits, et quoiqu'il y ait cent lieues de distance de Caen, par exemple, à Fontenay-le-Peuple, j'entends chaque jour à Paris des hommes qui, totalement ignorans de ces deux hordes et des localités qu'elles occupent, placent indifféremment les scélérats qui dévastent la Vendée, à Caen, et les Chouans à Fontenay. Ce que je vais dire établira les rapports communs et les différences.

Avant la révolution le sel étoit à très bon compte et libre de tout impôt dans la ci-devant Bretagne; dans le ci-devant Maine, au

contraire, et la ci-devant Normandie, l'on sait combien l'impôt mis sur cette denrée si nécessaire étoit onéreux; on sait quelle légion de maltôtiens les fermiers-généraux employoient, pour percevoir le droit infâme de gabelle, et pour interdire l'entrée frauduleuse du sel de la ci-devant Bretagne, dans le pays français; pour l'y introduire, au contraire, les contrebandiers se réunissoient en nombre, formoient des compagnies très-fortes, et guerroyoient souvent ouvertement avec leurs adversaires: pour le faire avec plus de sécurité cependant, ils joignoient toujours la ruse à l'audace; ils avoient des sentinelles; ils avoient des postes avancés, des mots d'ordre, des mots de ralliement, des signes indicatifs qui fissent connoître l'approche des ennemis, et propageassent cette connoissance à des distances éloignées: un de ces signes indicatifs étoit de contrefaire le chat-huant; ce cri perçant répété, dans la nuit, de distance en distance, arrivoit à tems au corps de contrebande, pour qu'il se tint prêt à combattre s'il étoit en force, et pour que, dans le cas contraire, il put se disperser, se dissiper, tromper la vigilance des limiers de la ferme, et leur faire perdre totalement la trace.

Une famille particulière , composée de plusieurs frères, étoit totalement dévouée à ce genre de trafic illicite , mais très-profitable ; leur audace et leurs succès leur donnèrent de la célébrité dans le canton , et cette célébrité les fit appeler chat huans ; mais dans le langage grossier du pays , *chat-huant* se prononce *chouan* , et cette famille contrebandière vint à n'être plus connue que sous cette dénomination collective , *les Chouans*.

La révolution ayant anéanti le commerce de tous ces hommes habitués à une vie vagabonde , à demi-guerrière , et où les profits n'avoient d'autres bornes que leur audace , ils n'eurent qu'un pas à faire pour devenir brigands ; l'intérêt et le besoin de vivre sans travailler les y détermina. Plusieurs ci-devant maltotiers , leurs anciens ennemis , réduits comme eux à l'inaction , vinrent alors se ranger sous leurs drapeaux.

Les ci-devant nobles de Bretagne , plus orgueilleux , plus despotes et plus mécontents de la révolution que tous les autres ci-devant nobles du reste de la France , fomentèrent ce noyau contre révolutionnaire sur lequel ils comptoient pour établir l'insurrection générale dans le pays , et pour former une troupe

qui pût établir sur les côtes de la Manche, un point de communication avec l'Angleterre et sur-tout avec les Isles de Gersey et de Guernesey, où s'étoient réfugiés huit à dix mille émigrés, ci-devant nobles bretons et ci devant moines ou prêtres. Parmi ces derniers scélérats ceux qui n'ont point émigré se sont aussi réunis aux chouans, et voilà comment s'est composé dans le principe ce second noyau d'armée contre révolutionnaire placé sur les confins de la ci-devant Bretagne et de la ci-devant Normandie, à cent lieues à peu-près du noyau de l'armée contre-révolutionnaire de la Vendée.

Plusieurs ci-devant nobles Bretons étoient demeurés dans le pays pour entretenir la correspondance avec l'Angleterre et Gerzey; des plans bien déterminés d'insurrection et de contre révolution étoient calculés, concertés, médités avec profondeur; plusieurs fois et en différens lieux de la ci-devant Bretagne, ils ont été sur le point d'éclater, et le caractère ferme et actif des habitans des villes de ce pays en a seul empêché la réussite; ce caractère naturel, influant sur les administrations civiles, leur a donné d'abord une énergie que le caractère plus paisible et plus mou

moi des ci-devant Poitevins n'a pu procurer aux administrations de la Vendée: voilà pourquoi il n'y a eu que des insurrections partielles dans la ci-devant Bretagne, et qu'elles ont été chaque fois étouffées par la vigueur des mesures prises par les corps administratifs (1), tandis que, dès le principe, elles ont éclaté avec force dans la Vendée.

Cependant les dangers étoient beaucoup plus considérables dans la ci-devant Bretagne, que dans la Vendée. Au commencement de la révolution, les paysans ci-devant Bretons, plus opprimés là que par-tout ailleurs, se réjouissoient du nouvel ordre de choses et l'embrassoient avec ardeur; mais les prêtres devinrent bientôt mécontents, et ces scélérats firent tellement passer leur mécontentement chez le peuple ignorant et fanatique, qu'ils le disposèrent à détester le régime républicain et à désirer une descente des Anglais, nation qu'ils avoient eu jusques-là dans la plus grande horreur.

A peine un Anglais, auparavant, étoit-il,

---

(1) La preuve de ce que j'avance est consignée dans un précis imprimé des événemens arrivés dans le département du Morbihan, au mois de Mars 1793.

en ce pays, regardé comme un homme ; et pour épouvanter ou faire taire leurs enfans, les mères, dans les villages, n'avoient à les menacer que d'un Anglais, de même que dans d'autres campagnes, on les menace du loup. Mais telle est l'influence terrible et désastreuse des idées religieuses sur un peuple ardent et simple, que, d'ennemis jurés des Anglais leurs voisins, leurs rivaux en marine et, de toute antiquité, les destructeurs de leur commerce en temps de guerre, les paysans Bretons devinrent, sinon leurs amis, du moins tout disposés à les recevoir et à les accueillir pour faire ce que leur disoient les prêtres, rétablir leur religion et leur roi qui avoit été placé par Dieu même sur le trône.

Cet aveuglement a été poussé à un tel point que, pour obtenir ces deux objets, ils se seroient soumis, ou du moins qu'ils paroissoient prêts à se soumettre à toutes les anciennes rigueurs de la tyrannie avilissante et même cruelle qu'exerçoient sur eux leurs ci-devant seigneurs les plus inhumains, les plus despotes et les plus barbares de tous les ci-devant nobles Français (1).

---

(1) J'ai vu, de mes yeux, un ci-devant seigneur

Ajoutez à cette disposition, le malheur d'être séparé du reste de la France par une langue totalement étrangère, l'habitude de vivre d'une manière très-misérable et très-austère, et la puissance pratique de supporter sans gêne une vie laborieuse et pénible, une subsistance très-réduite et grossière, de même que toutes les intempéries des saisons dans un climat presque toujours humide.

Ajoutez la position territoriale, par rapport à la France avec laquelle la ci-devant Bretagne forme une presqu'île, par rapport à l'Angleterre à laquelle elle présente au moins cent cinquante lieues de côtes, et par rapport à son propre sol tout composé de montagnes et de vallons, de gorges et de défilés inconnus aux étrangers ; tout couvert de forêts et de bois ; tout coupé de petits champs enclos par des haies très - élevées , garnis

---

breton assommer de coups de bâton un paysan bas-breton, parce qu'il passoit devant lui sans lui ôter son chapeau ; j'ai vu cela , un an seulement avant la révolution , devant deux mille paysans dont chacun auroit moulu d'un coup de pied le tyran, et dont pas un n'osoit remuer. Clergé , noblesse et parlement; tous se tenoient , tous étoient en ce pays au dernier degré d'orgueil et de barbarie.

d'arbres, et qui, de parc en parc, semblent former une forteresse avec mille chemins couverts, dont les soldats étrangers au local ignorent toutes les issues, tandis que les hommes du pays les connaissent et peuvent, en quelque façon, paroître et disparaître à volonté.

Combinez toutes ces circonstances, et vous verrez à quelle masse de dangers la tranquillité publique et le sort de la révolution se trouvoient exposés dans ce pays, si l'énergie des administrations, le patriotisme éclairé des citadins et le courage des militaires républicains n'avoient contenu, dès les premiers instans, avec vigueur, les insurrections naissantes. Les administrateurs de la ci-devant Bretagne, plus habitués peut-être par l'influence de l'ancien régime de cette ci-devant province d'état, à s'occuper du gouvernement politique, ont toujours surveillé soigneusement les généraux et les ont, par cette surveillance active, obligés de maintenir la discipline et le bon ordre dans leur troupe, et cette cause n'a pas contribué peu à arrêter les progrès du mal.

Dans les départemens de la Sarthe, la Mayenne, et autres départemens étrangers,

mais limitrophes à la ci-devant Bretagne, quelques-unes des circonstances que je viens de détailler variant, soit par le défaut d'énergie des administrations, soit parce que ces administrations sont moins habituées à s'occuper du gouvernement politique, dont elles ne se sont mêlées que depuis la révolution, soit parce qu'elles ont eu affaire à des généraux plus scélérats et plus ambitieux, soit par toute autre cause, le pillage s'y est exercé; le nombre des mécontents a grossi, et l'armée des chouans s'est renforcée.

Une source qui a concouru beaucoup à renforcer cette armée vagabonde, est la levée de la nouvelle réquisition; au lieu de faire partir sur le champ les jeunes-gens de cette levée, on a eu l'imprudence de les tenir long-tems rassemblés dans leur pays natal.

Plusieurs de ces jeunes-gens exaltés par les discours de leurs anciens prêtres, et frappés d'un régime nouveau qu'ils ne connoissoient pas, épouvantés d'ailleurs par l'idée du déplacement et des dangers de la guerre, et sur-tout détournés par la perfide influence du souffle pestiféré de quelques-uns de ces ci-devant prêtres déguisés, et qui rodent dans les campagnes; ces jeunes-gens, dis je,

ont déserté les drapeaux de la République, pour aller chercher un prétendu repos dans les bois, avec les chouans auxquels ils se sont ralliés.

Si on les avoit fait partir sur le-champ, ils seroient allés, comme les autres Français, montrer leur courage aux ennemis de la France sur les bords du Rhin. Ils se seroient défanatisés avant que d'y être arrivés; ils y auroient appris à devenir républicains et à aimer la République; et, à leur retour, ils auroient eux-mêmes défanatisé et républicanisé leurs parens. Ce but heureux a été manqué, soit par perfidie, soit par mal-adresse, et l'armée des chouans s'est fait un fort recrutement de ces jeunes-gens que leur égarement, plus que leur méchanceté réelle, a jettés parmi eux.

Ajoutez encore les débris épars de l'armée de la Vendée, après qu'elle eut traversé la Loire et qu'elle se fut élancée jusqu'à Granville, pour faire une trouée vers la mer, établir une garnison sur les rives de la Manche et assurer une descente facile aux Anglais et aux émigrés; vous aurez une idée juste de ce qui a formé l'armée des chouans qui infestent maintenant les départemens de la Sarthe, la Mayenne, Maine et Loire, et

Ille et Vilaine, en s'étendant un peu dans les départemens voisins.

Ne croyez pas, au surplus, que ce soit un corps d'armée réuni, marchant en masse, et formant des colonnes réglées et formidables par leur tenue serrée, ferme et militaire ; ce sont plutôt des hordes errantes et vagabondes, pillant pour vivre, assassinant sur les routes, massacrant les patriotes connus dans les villages, et spécialement les fonctionnaires publics, afin d'inspirer la terreur et de produire l'anarchie par l'effroi, se ralliant ce qu'elles trouvent de coquins, nobles, prêtres et autres; forçant, quand elles peuvent, des habitans des campagnes à marcher avec elles; se ralliant tantôt, et tantôt se divisant pour échapper à la poursuite des forces républicaines ; corrompant l'esprit public dans les villages, et laissant par tout où elles passent, des traces de leur scélérité et de leur barbarie.

Mais la contagion qui les accompagne est toujours prête à gagner, et la moindre faiblesse de la part des administrations civiles, la moindre négligence du gouvernement, les moindres inconséquences de l'armée républicaine, peuvent leur donner un développement dangereux.

Pour les détruire, il faut faire ce que j'ai dit pour la Vendée : poursuivre les coquins sans relâche ; en détacher les habitans égarés des campagnes ; inspirer de la confiance à ces derniers ; tout employer pour former l'esprit public , répandre l'instruction dans les villages , et proscrire avec la plus exacte sévérité le pillage et tout ce qui peut scandaliser les paysans et porter le mécontentement chez eux. Je n'ai rien de neuf à dire sur ce sujet ; j'ai tout dit relativement à la Vendée , je ne me répéterai pas.

Je finirai par assurer que le peuple ci-devant Breton n'a d'autre défaut que celui qui n'est pas le sien, l'ignorance. Il est sensible et bon par caractère et par tempérament, vif et ferme dans ses résolutions , mais franc, loyal et généreux. Son fanatisme actuel est le produit nécessaire de son ignorance et de l'influence des exécrables ministres d'iniquités , qui, sous le masque perfide et hypocrite de la religion , disséminent les serpents destructeurs qu'ils sont allés chercher au fond du tartare et convertissent en furies de braves gens nés , comme tous les autres Français , pour aimer et pour pratiquer le gouvernement républicain.

Qu'on leur envoie des hommes de bien ,

qui soient et se montrent vertueux et qui sachent leur parler simplement, qui sachent se livrer à cette familiarité douce, laquelle naît du besoin qu'une âme sensible a du bonheur des autres et qui nécessairement inspire la confiance, et vous aurez bientôt fait la conquête morale et politique de cette immense contrée.

La différence de l'idiome dans la ci-devant Bretagne, est un grand obstacle, j'en conviens ; mais il n'est cependant point aussi fort qu'on se l'imagine : il n'est pas de commune où plusieurs paysans ne parlent français, et beaucoup d'autres l'entendent sans oser le parler.

Dans les marchés des villes, l'habitant de la campagne vend en breton ; le citadin marchande en français, et le trafic se conclut parfaitement : l'amour-propre souvent et la crainte qu'on le plaisante empêchent le laboureur de s'expliquer en français qu'il ne sait point assez pour ne pas faire de faute et il se tait : mais en général il comprend, et si dans les chefs-lieu de commune on sait parler simplement, très simplement ; si l'on sait prendre le langage pittoresque, familier et persuasif qu'il faut au peuple sans lumières, on sera compris de beaucoup et ceux-ci

deviendront les interprètes fidèles et très persuasifs des vérités qu'on aura su développer.

On gagnera de plus à ce mode un des moyens les plus puissans de parvenir à éteindre totalement cette langue et à lui substituer par tout la langue française que les Bas-Bretons apprennent très bien et parlent très-purement (1). Dans la ci-devant Haute Bretagne, c'est à dire, dans la Loire Inférieure, l'Ille et Vilaine et une partie des côtes du Nord, on ne parle que français, et il sera beaucoup plus facile encore d'y former l'esprit public dans les campagnes.

Quoique le caractère des habitans de la campagne de la ci-devant Normandie et du ci-devant Maine, qui touchent à la ci-devant Bretagne soit totalement distinct du caractère des ci-devant Bretons ; quoique ces peuples aux yeux du philosophe qui envisage sous tous les rapports, aient l'air d'être presque d'espèce

---

(1) C'est une chose fort remarquable, et qui saute aux yeux de l'homme le moins observateur, que le paysan bas-breton qui parle français, le parle avec beaucoup plus de pureté, soit quant à la diction, soit quant à l'accent, que le paysan haut-breton, qui n'a jamais su que le français, mais un français très-corrompu, comme dans la plupart des campagnes de France.

différente et de s'être rapprochés des deux extrémités du globe, il ne sera pas plus difficile de réussir là qu'ailleurs, pour l'homme intelligent, adroit, qui sait se nuancer selon les tems et les lieux et qui n'oublie jamais de tenir compte de toutes les circonstances.

Par tout, le peuple est bon de sa nature ; il aime par-tout sa tranquillité, son bonheur et la justice ; persuadez-lui que vous voulez son bonheur ; ayez l'art de le convaincre ; démasquez les intrigans ; pratiquez la vertu ; inspirez la confiance et la joie ; portez le plaisir avec l'enseignement, et vous ferez par tout des hommes libres et heureux.

Dans ce qui n'appartient point aux mesures de morale et d'instruction publique, on sent que je n'ai jetté que des indications en grand ; je n'ai point parlé, par exemple, de la nécessité d'ouvrir par-tout les clôtures des champs en plusieurs endroits, afin que notre cavalerie puisse par-tout circuler librement, ni des moyens à prendre pour cela : ce sont des objets de dé ails que les représentans et les généraux feront varier selon le besoin.

Je parlerai bien moins encore de certaines mesures particulières que le bien général peut commander selon les circonstances, qu'un

homme intelligent sait employer avec précaution, que la moindre connaissance du cœur humain et du gouvernement des hommes dicte assez, dont l'effet est certain et que le besoin de réussir ordonne de taire.

Mais un point sur lequel je dois encore insister, c'est l'obligation essentielle de poursuivre les brigands sans relâche, de ne leur donner le temps ni de se rasseoir, ni de se rallier, ni de se grossir. Je voudrois qu'on les empêchât, s'il étoit possible, de prendre un seul instant de repos; ils seroient alors nécessairement divisés et partout alors tellement faibles qu'ils seroient réduits à une sorte d'impuissance; alors les communes elles-mêmes, pour peu que l'on prît soin de les patriotiser, de les défanatiser, de les convaincre que leur propre intérêt est dans la destruction des brigands; les communes elles-mêmes, dis-je, leur feroient la chasse avec succès, tandis que, dans l'état actuel, elles sont souvent violentées, entraînées par le nombre et forcées, par contrainte réelle, de grossir l'armée rebelle à laquelle plusieurs n'auroient jamais pris part si elles s'étoient vu assez fortes pour résister.

---

---

## NOYADES.

---

IL paroîtra peut-être étonnant que, dans cette brochure, on ne trouve rien sur les fameuses noyades de Nantes; mais je prie de ne pas exiger que j'en traite. Ce que j'ai dit sur les horreurs commises au sein de la Vendée suffit à mon sujet; et le public n'est-il pas déjà trop imbue des détails de ce nouveau moyen de destruction qui semble porter avec lui le caractère souverainement odieux d'un calcul glacé de dépopulation, d'une méditation froide de la mort des autres et d'une jouissance approfondie de la calamité commune.

Pères de familles, époux, c'est à vos coëurs que j'en appelle; deviendriez-vous les amis de ceux que vous verriez froidement engloutir vos épouses au fond des eaux et faire rouler les cadavres de vos fils sur les rives de l'Occéan?

Deviendriez-vous les amis des hommes que vous verriez ainsi balayer inhumainement

votre génération de la surface du globe, se délecter de la destruction de l'espèce humaine et se repaître de barbaries dont l'histoire des crimes passés ne vous a peut être jamais présenté le tableau ?

Seriez-vous tentés d'aller vous réunir à ceux-là que vous auriez vu presser, sans aucune pitié, l'extinction de vos pères vieux, infirmes et que leur caducité rendoit impuissant, ou déchirer, au milieu de leurs langes, les membres innocens de vos enfans au berceau ?

D'entre vous, lequel est-ce, quelqu'insensible qu'il puisse être, qui pourroit s'empêcher de vouer, dans son cœur, une haine éternelle, une aversion sans bornes, à des hommes aussi froidement cruels ? Lequel est-ce d'entre vous qui ne fuiroit pas dans les déserts ? Lequel est ce qui n'iroit pas s'enfoncer dans les forêts pour éviter l'aspect hideux des assassins de sa famille ; ou lequel est-ce plutôt qui n'éprouveroit pas la soif ardente de s'aller joindre aux hommes qu'il croiroit propres à le venger ? Et lequel est-ce encore d'entre vous qui se croiroit bien capable d'y résister ?

Le désespoir d'un côté, le desir de la ven-

geance de l'autre, où verriez-vous donc des scélérats par tout où vous auriez à vous persuader de trouver des vengeurs ; et pour éteindre votre rage, le crime lui-même ne se changerait-il pas, à vos yeux, en vertu ?

O ! mes concitoyens, votre ame est déjà navrée de douleur ; elle m'épargnera l'affliction d'un récit long et déchirant ; accordez à ma sensibilité que je n'en dise pas davantage sur cet objet de notre commune désolation. Les détails en sont assez connus, et puissent-ils hélas, ne l'avoir jamais été pour l'honneur de notre siècle ! Puissent-ils, pour l'honneur de la révolution française, et pour les races futures, être demeurés dans un éternel oubli !

O ! ma patrie, ma chère patrie ! qui versera des larmes suffisamment sur tes malheurs ? Ames sensibles et douces, confondez vos pleurs aux miens ; mêlez des soupirs au moins à mes sanglots, et que je puisse laver de mes larmes les pages eusanglantées de cette histoire ; essayons de réparer les maux inséparables d'une grande révolution ; serrons-nous plus que jamais ; que l'expression de la fraternité la plus franche nous unisse ; que l'amour du bien public nous lie tendre-

ment; que le règne de la justice et de la bonté succède au règne désespérant de la terreur. Hâtons nous, il en est temps; que le bonheur général vienne enfin effacer des jours de calamités; qu'il ne tarde pas à nous obtenir l'affection des nations vivantes, et qu'il nous garantisse promptement l'estime de la postérité.

F I N.

---

N O T A.

Ma correspondance ne contenant rien que ce que mon plan et mes réflexions ont présenté dans un meilleur ordre et d'une manière plus développée, je me suis décidé à n'en pas grossir inutilement ce volume.

SUPPLÉMENT.

---

## S U P P L É M E N T.

---

**A**u moment où m'a brochure alloit sortir de la presse, a paru le rapport de Hents et Francastel, dans lequel on trouve, à la page trente, la lettre suivante écrite par moi à la convention le 24 Frimaire, et que mes collègues rapportent ainsi qu'il suit :

*Nous avons fait, dit on, adopter le système de sévérité. Point du tout; nous avons adouci le système qui nous a précédés. Relisons ce qui se disoit, ce qui s'exécutoit avant nous. Lequinio mande à la convention, séance du premier Nivôse, de Rochefort, le 24 Frimaire, à l'époque où nous battions par tout les brigands :*

« Je viens de donner des ordres que les mordés pourront trouver barbares. 4 à 500 brigands encombrent les prisons de Fontenay-le-Peuple. Je viens d'être informé, par un courrier extraordinaire, qu'une portion de l'armée de Charrette, forte, dit-on, de 10 à

» 12,000 hommes , s'avançoit dans le canton  
 » et menaçoit Fontenay ; j'ai ordonné de faire  
 » fusiller, sans forme de procès , ces prison-  
 » niers , à la première apparition de l'en-  
 » nemi.....

Voici mes motifs : le décadie dernier , pen-  
 » dant que j'étois dans le sein de la société  
 » populaire de Fontenay , les prisonniers  
 » s'insurgèrent et faillirent étrangler les habi-  
 » tans de la geole. La municipalité m'avertit  
 » du danger. Je descendis le premier dans  
 » la prison , je brûlai la cervelle du plus au-  
 » dacieux ; deux autres payèrent de leur vie  
 » l'allarme qu'ils venoient de causer.

» L'ordre se rétablit. Je formai sur-le-  
 » champ , pour juger ces scélérats , une com-  
 » mission militaire beaucoup plus expéditive  
 » que le tribunal criminel , embarrassé , malgré  
 » lui , de mille formes ; mais j'ai cru qu'en  
 » cas d'attaque extérieure , il falloit , dès le  
 » premier instant , détruire sans ménagement  
 » ce foyer d'insurrection que le voisinage de  
 » l'armée rendoit extrêmement dangereux ,  
 » sur-tout dans cette cité où le fanatisme et  
 » l'aristocratie sont loin d'être anéantis.

« Je dois au reste vous dire que , sans des  
 » mesures pareilles , jamais vous ne finirez

» la guerre de la Vendée. C'est le modérantisme des administrations et des généraux qui l'entretient. J'ai écrit partout qu'il ne falloit plus faire de prisonniers et, s'il m'est permis de le dire, je voudrois qu'on adoptât la même mesure dans toutes les armées. Je crois qu'un pareil décret seroit le salut de la France. Quant à la Vendée, cela est indispensable : c'est à vous à juger si j'ai tort. »

Comme, peut-être, quelques hommes peu réfléchis pourroient voir une sorte de contradiction entre cette lettre et ce qui précède. On me pardonnera de l'examiner en détail.

Elle a reçu l'assentiment de la convention, qui ne l'a point contredite, et qui même, je crois, la faite inscrire au bulletin; empressé de donner, non au comité de salut public seulement, mais directement à la convention nationale elle-même, connaissance des démarches et des vues que le bien public me dictoit, pour qu'elle les réformât sur le-champ si elle les trouvoit erronées, et n'ayant reçu aucune improbation de cette lettre, j'ai dû croire que j'avois bien fait; et si ma mémoire n'est pas trop défectueuse, il y en eut approbation formelle. Un membre

prit la parole ; quelques autres collègues ajoutèrent à ce qu'il venoit de dire, et la discussion fut totalement approbative, ou pour parler plus exactement, ce fut une extension, un développement de ma lettre plutôt qu'une discussion sur elle; car il ne s'éleva aucune contradiction : voilà du moins ce que les journaux m'en apprirent dans le tems; mais je vais moi la discuter pour l'instruction de ceux qui ne la comprendroient pas ou qui auroient l'air de ne la pas comprendre.

C'est ma conscience ; c'est l'amour du bien qui m'a dirigé ; c'est le bonheur de ma patrie que j'avois en vue : si j'avois commis une faute ce seroit une erreur ; si la justice cependant exigeoit ma tête pour expiation, je la porterois sur l'échafaud avec calme et avec la douce satisfaction que laisse audedans de moi le sentiment de mes intentions civiques et pures.

Mais je suis même très-loin de croire avoir commis une erreur ; ce que je pensois alors je le pense encore aujourd'ui ; ce que j'écrivois alors, je l'écrirois aujourd'hui ; ce que je faisois enfin alors, je le ferois encore de même aujourd'hui.

Consultez le numéro 98 du plan que j'ai

fourni au comité de salut public , il y a près de six mois ; vous y trouverez la même disposition. Consultez le numéro 106 ; vous en trouverez l'intelligence très-claire.

Je ne veux point que l'on fasse de prisonniers ; je veux que nous portions , d'une main un sabre inflexible pour tous ceux que nous trouverons , ou en arme , ou en attroupe-ment dangereux , et de l'autre une branche d'olivier pour tous ceux qui auront déposé leurs armes et qui ne seront , ni ci-devant prêtres , ni ci-devant nobles , contrebandiers , ni maltôtiens , ni déserteurs , ni vagabonds , en un mot pour tous les hommes que la scélé-ratesse des premiers a plongés dans le fanatisme et dans l'erreur.

Mais je veux que l'on prévienne tous ces malheureux d'une pareille détermination. Si elle est bien connue ; si sur-tout on prend les moyens de l'accréditer parmi eux , malgré tout ce que l'on a fait pour les révolter et anéantir leur confiance dans la République ; si l'on se met en devoir de réparer les maux que nous ont fait des hommes perfides , en les trompant , en leur inspirant le desir de se rendre , et en les massacrant , lorsqu'ils s'étoient remis dans nos mains ; enfin si l'on

paroient à les persuader que maintenant ils peuvent se fier et aux promesses et aux traitemens de nos généraux, il n'y aura que les coquins de profession qui préféreront leur vie pleine de traverses et de malheurs à la rentrée paisible dans leurs foyers : or les coquins de profession doivent être anéantis, de même que les fanatiques obstinés qui refuseroient de quitter ce noyau de crime.

J'ai dit que je souhaiterois qu'il en fût ainsi dans toutes les armées ; c'est mon système, et je l'estime bon. Mais je ne me crois pas infaillible, et je l'abandonne à toute la justice et la sévérité de la critique, n'ayant eu dans cela d'autre intention que de payer à ma patrie le tribut d'idées que me suscite l'amour du bien, sans prétendre avoir exclusivement raison.

Je m'imagine que des soldats Français déterminés et obligés par la loi de leur pays à ne point faire de prisonniers, devant compter sur la réciprocité fort naturelle de la part de l'ennemi, se battroient à outrance ; que cette détermination énergique et devenue nécessaire donneroit du courage aux pusillanimes, et qu'elle ajouteroit une force physique, une sorte d'érétisme universel dans

le système nerveux, à ceux dont l'âme toute républicaine ne laisse pas de possibilité à l'accroissement de leur courage.

J'ai cru que cette détermination fixement exécutée finiroit bientôt par couvrir de terreur les camps ennemis ; car les esclaves ne peuvent avoir, en pareil cas, la résistance ferme et soutenue des hommes libres et qui se battent pour eux.

Des soldats esclaves peuvent, au premier moment, éprouver cette force naturelle que donnent la colère et le desir de la vengeance ; mais ces passions sont un état violent des puissances physiques et, lorsque l'élévation de l'âme ne vient pas les soutenir ou les suppléer, cet état de crise ne peut durer long-tems ; les esprits animaux s'épuisent, les solides s'affaissent, les fluides se glacent, l'abattement succède, et le découragement marche par tout avant le danger.

Au reste, quittons ces idées générales, et revenons à notre sujet. Je crois qu'en citant ma lettre, on commet une erreur de mots ; sévérité ! ce terme est-il bien compris ? Je veux en même tems et des mesures sévères et des mesures indulgentes : ce seroit abuser de mes lecteurs que de reporter leurs yeux

sur ce qui se trouve déjà écrit plus haut.

Mais qu'entend-on par mesures de sévérité ? Ne les distinguerait-on donc pas des mesures de barbarie ?

La sévérité la plus rigoureuse et la plus terrible est justifiée par le besoin, par la nécessité du bien général; rien au monde ne peut justifier des mesures de barbarie.

Si le salut de la France exigeoit l'anéantissement des 400 mille hommes qui couvrent le territoire de la Vendée et pays insurgés voisins, il faudroit les anéantir; mais, dans ce cas même, on ne sauroit excuser des crimes atroces qui révoltent la nature, qui outragent l'ordre social et qui répugnent également et au sentiment et à la raison. En faisant évanouir ces générations entières pour le bonheur de la patrie, rien ne pourroit faire tolérer des mesures barbares, inhumaines et scélérates, exercées sur un seul individu.

Il faudroit accompagner encore de compassion et de pitié cette exécution terrible, mais nécessaire à l'affermissement de la République, et ne pas accroître le malheur de s'y trouver réduit par la souillure des remords.

Quant à ce que je dis dans cette lettre du

modérantisme des administrations et des généraux, ce n'est qu'une répétition de ce que j'ai déjà dit plus haut dans mon plan.

Je crois avoir démontré suffisamment que le modérantisme des administrations du pays, ce qui tient probablement à la mollesse naturelle du caractère local, avoient concouru à former et à entretenir cette guerre; il suffit de la comparaison que j'ai eu lieu de faire de la manière active avec laquelle les administrations du Morbihan, pays encore plus fanatique, ont étouffé les insurrections dans ce département, chaque fois qu'elles ont paru vouloir s'y former.

Pour ce qui est du modérantisme des généraux, il n'est pas moins une vérité réelle; et si, quand j'écrivois cette lettre, je me suis servi peut-être d'un mot impropre, c'est que je ne les connoissois pas encore assez bien pour supposer qu'il y eût de leur part cette perfidie calculée que nous n'avons pu nous empêcher d'y reconnoître, *trois mois après*, et que j'ai si franchement exprimée *le douze Germinal*, en lisant mon plan au comité de salut public, en présence de la députation de la Vendée. Voyez plus haut ce plan, n° 14 et suivans.

Au reste, encore une fois, entendons-nous sur les mots : le modérantisme et l'énergie sont inconciliables, mais le modérantisme et la barbarie vont très-bien ensemble : disons plus, le modérantisme est une sorte de barbarie en lui-même, en tant qu'il devient la source de toutes celles auxquelles il donne lieu ; mais parlons avec l'exactitude du langage le plus sévère.

Le modérantisme des généraux a eu lieu de deux manières, dans la Vendée.

1<sup>o</sup>. Vis-à-vis des rebelles qu'ils avoient à vaincre, d'abord en ne les anéantissant pas lorsqu'ils étoient encore peu considérables, et en laissant méchamment augmenter ce premier noyau ; ensuite en ne les poursuivant pas sans relâche, après les avoir battus ; en ne les exterminant pas, ainsi que je l'ai dit dans mon plan ; en leur donnant le temps de se rallier, de se grossir et de reprendre de nouvelles forces.

2<sup>o</sup>. Vis-à-vis de nos troupes, en ne les disciplinant pas ; en ne punissant pas sévèrement les premiers délits, ce qui auroit suffi pour arrêter tous les autres ; en tolérant le pillage, le viol et tout les crimes propres à soulever les habitans des campagnes et à nous

attirer toute l'aversion de ces malheureux auxquels nous étions, par leurs prêtres, peints comme de vrais démons, ce qu'une pareille tenue sembloit justifier aussi complètement.

Il est si pénible à l'homme sensible et pur de supposer le crime, que, n'osant pas encore, lorsque j'écrivois le 24 Frimaire, supposer à nos généraux la perversité qu'ils ont fait éclater si manifestement ensuite, c'étoit une sorte de consolation à mon cœur que de n'attribuer les désordres dont on me parloit qu'à leur foiblesse, à leur modérantisme et non aux intentions calculées et scélératement perfides qu'attestent les dénonciations lues plus haut.

Au surplus, je le répète, modérantisme et barbarie s'associent parfaitement; et, sous aucun rapport, il n'est de fausse application dans les termes de ma lettre.

Pour ce qui est de l'acte particulier de sévérité, mais de justice, exercé par moi dans les prisons de Fontenay-le-Peuple, il me sera bien aisé de prouver, de plus, que c'est un acte d'humanité pris en lui-même et sous tous ses rapports.

Cette ville est le chef-lieu du département de la Vendée; elle est presqu'au centre du pays révolté; une fois déjà elle est devenue

la proie des rebelles, et leur proximité rend toujours sa position inquiétante ; outre ce qu'elle doit redouter des rebelles du dehors, on ne peut se dissimuler qu'elle a beaucoup à craindre des fanatiques et des mécontents qu'elle récèle encore, et que les patriotes y seroient écrasés concurremment par tous ces ennemis du républicanisme et de la raison, si ceux du dehors pouvoient de nouveau s'emparer de la ville.

C'étoit dans cette position que je me trouvois à Fontenay-le-Peuple, lorsqu'il se manifesta dans les prisons une insurrection telle que toute la geôle faillit d'être étranglée ; que l'on juge quel incendie s'alloit allumer, si les quatre ou cinq cents brigands enfermés là étoient parvenus à s'échapper et se répandre dans les rues et l'intérieur même des maisons, tandis que leurs compagnons auroient cerné tout l'extérieur.

L'alarme se mettoit déjà dans la ville ; on rassembloit des forces autour des prisons, et l'on disposoit en quelque sorte les préparatifs pour en faire le siège ; je m'y portai sur le champ ; le maire, le général Baudri, deux ou trois autres personnes m'y suivirent. J'ordonnai d'ailleurs que tout le monde restât

à son poste ; nous descendimes donc au nombre de six ou sept ; je laissai mes compagnons dans la cour , et j'entrai seul , absolument seul , mes deux pistolets en main , dans l'appartement des prisonniers. *Quel est donc le chef de la révolte , m'écriai je ? Quel est celui d'entre vous qui excite les autres au désordre ? etc.* Comme je parlois , un homme de six pieds s'avançoit avec fureur vers moi ; à son air audacieux et au sang dont ses habits étoient teints des blessures légères que lui avoient faites les sentinelles ou les garçons de la geole , je le reconnus aisément pour le chef de l'insurrection ; je lui brûlai la cervelle , et je dis à tous avec la fermeté que les circonstances exigeoient : *Mes b....., si quelqu'un d'entre vous ose remuer encore , vous serez tous fusillés de même ; surveillez vous , car vous répondrez tous les uns pour les autres.* Chacun se serra ; l'orage fut dissipé.

Je passai dans la seconde prison , et j'y entrai seul encore , absolument seul ; déjà le bruit du coup y avoit fait pénétrer la crainte. Je dis aux prisonniers ce que je venois de faire dans le premier appartement , et je répétais les mêmes menaces. Je reconnus

là le chef aux mêmes signes, et je crus que la circonstance exigeoit la même justice; mais je craignis d'avoir l'air d'un massacreur; Je sortis, et je dis à mes six compagnons qui m'attendoient au dehors: que l'un de vous fasse justice de cet homme, en désignant celui qui étoit tout couvert du sang des blessures qu'il avoit reçues dans l'insurrection.

Alors un individu portant une épaulette de lieutenant, et qui étoit un de ceux entrés dans les cours avec moi, se cacha derrière la porte, avança le bras et tira presque sans voir, et au risque de blesser un autre que celui que j'indiquois; l'indignation me saisit, et j'accabliai de reproches, ainsi qu'il le méritoit, ce lâche si indignement revêtu de marques honorifiques. L'émotion que cela me causoit, et l'objet essentiel dont j'étois occupé, me donnèrent une telle distraction, que je ne songeai pas à le mettre à l'instant même au milieu des prisonniers, où je l'aurrois laissé jusqu'au lendemain, pour le faire dégrader en face de la garnison assemblée. Cette idée ne me vint qu'après notre séparation, et j'avois été tellement outré que je n'avois pas songé même à m'informer du

nom d'un homme qui se montrroit si lâche et si digne de mon mépris.

Nous laissâmes donc les prisons absolument remises dans l'ordre ; les forces et le peuple rassemblés autour des prisons , se retirèrent , et Fontenay reprit sa tranquillité.

Mais voyant l'extrême lenteur imposée au tribunal par les formes judiciaires , la multitude des prisonniers brigands dont le nombre croissoit chaque jour , et le danger du voisinage exigeant une justice plus prompte , je formai , pour les juger , une commission militaire composée des hommes et les plus probes et les plus patriotes en même-tems , que l'on put m'indiquer.

Je demande maintenant à tout homme de bonne foi si ce n'est pas un acte d'humanité que je venois d'exerçer , et cela sous quelque rapport qu'on l'envisage.

La moindre foiblesse donnoit de l'énergie aux premiers révoltés ; ils brisoient les portes , se répandoient dans la ville , massacroient et se faisoient massacrer. Ils alloient se joindre aux fanatiques de la ville ; ils pouvoient à l'instant donner des signaux aux rebelles du dehors , et les conséquences ! On les juge suffisamment ; j'ai donc épargné vraiment

les plus grands maux et la mort de beaucoup d'hommes.

Dira-t-on que des forces suffisantes les auroient empêchés de se répandre? mais alors, au lieu de deux, il en auroit fallu tuer peut-être cinquante ou soixante, avant de les réduire, parce que, lorsque le combat s'engage, les uns se défendent, et les autres trouvent même souvent un plaisir horrible à tuer encore, lorsque la victoire est déjà de leur côté.

Enfin, au lieu de faire cette justice prompte et simple, si j'avois suivi les formes ordinaires, j'aurois peut être dû les faire tous fusiller; car la révolte étoit réelle; elle étoit considérable; or elle étoit un délit général et ne pouvoit étre envisagée que de même, quoiqu'il fût possible que plusieurs n'y eussent point pris de part; c'étoit donc encore étre vraiment humain et indulgent, même vis-à-vis de ces malheureux.

D'autres que moi peut-être, auroient cru devoir prendre ce dernier parti de faire tout fusiller; les circonstances auroient justifié pleinement une pareille décision, et je ne cache point que j'ai craint souvent que l'on ne m'accusât de foiblesse pour n'avoir point

point employé cette rigueur; mais je connois les hommes; je sais comment on peut les conduire; je sais combien un acte et un ton de fermeté en imposent à ceux qui sont en faute, et combien il est aisé de réduire des malheureux, comme ceux là sur-tout, en joignant la raison à la force, et je ne fus pas trompé.

Ils étoient maîtres de me pulvériser, pendant que j'étois seul au milieu d'eux; ils pouvoient s'élancer sur mes compagnons dans la cour, et nous aurions été tous égorgés, avant qu'il fût entré le moindre secours; mais je savois que mes pistolets, mon costume et mon ton frapperoient, et je n'eus qu'à me louer de cette persuasion (1).

---

(1) Il n'est, arrivé dans l'île de Bhuis, dont j'étois maire en 1789, d'aller seul au milieu d'une émeute formée à l'occasion des subsistances, à un demi-quart de lieue de la ville. Tous ces hommes égarés étoient armés de bâtons, de fourches, etc.; le danger paroisoit grand, et personne ne voulut m'accompagner; ni garde nationale, ni municipalité, rien ne me suivit que des yeux; je m'avangai donc absolument seul avec mon courage et ma résignation à tout, pour dissiper l'émeute. Quand je fus à dix pas de l'attrouement, qui s'avanoit lui-même vers moi, les uns menaçant, les autres

Il ne me reste plus à parler que de l'ordre donné par moi, de Rochefort, quelques jours ensuite, pour faire fusiller tous les prisonniers, à la première apparition de l'ennemi sous les murs de la ville, ainsi qu'on le craignoit selon l'avis des dépêches.

Or, je le demande à tout homme impartial, falloit-il donc laisser au centre de la cité ce foyer de l'insurrection, pour l'embrâser à la première étincelle produite par l'approche de leurs camarades? Falloit-il

---

folâtrant avec leurs bâtons, je leur criai en riant : *Hé bien! mes amis, combien voulez-vous m'en donner, de coups, chacun ? Il faut composer, car mes épaules ne sont pas assez fortes pour les supporter tous. . . .* Ce peu de paroles, et mon ton de plaisanterie et de fermeté, leur firent tomber les bras; ils m'entourèrent; je les pérorai; je raisonnai familièrement avec eux; je dissipai l'attroupement, et j'entrai en ville, au grand étonnement de tous les citadins, au milieu de ces bonnes-gens, plus égarés que coupables, et le calme exista par-tout. Ce fait est constaté, par un procès-verbal en forme, sur les registres de la commune de Bhuis, et il prouve, ce que j'ai dit tant de fois déjà, combien il est facile de conduire la multitude, toujours bonne en elle-même, alors qu'on sait varier ses moyens selon les circonstances, et lui persuader qu'on veut son bien; ce qu'on fait toujours quand on ne veut réellement que cela,

mettre les républicains entre deux feux et les exposer à être assassinés par derrière, tandis que, sur les remparts, ils seroient occupés à se défendre contre les assiégeans?

Il falloit peut-être faire refluer ces prisonniers sur quelque place; mais où? Sur Niort où déjà quatre ou cinq cents autres de la même bande, pris d'une épidémie qui faillit d'empêter la ville, occupoient une partie de la garnison, pour les garder sous des tentes à cause de l'insalubrité des prisons; à Niort où étoient les magasins de l'armée républicaine, où se fabriquoient les cartouches et les gargousses, où existoient des ateliers et fabrications d'armes, etc.

Falloit-il les faire conduire à la Rochelle, où sept à huit cents autres que j'avois fait juger, et qui travailloient enchaînés aux fortifications, employoient aussi une portion de la garnison pour les garder? Falloit-il exposer cette place importante au danger d'une insurrection terrible, et qui pouvoit ouvrir la France aux Anglais?

Falloit-il enfin les faire conduire à Rochefort, où nous avions déjà douze ou quinze cents galériens de trop, et qui eux-mêmes avoient nécessité des mesures de rigueur

extrême pour les contenir? Falloit-il en ce moment doubler leur énergie par un si prodigieux accroissement, et mettre notre arsenal et nos vaisseaux dans leurs mains?

Il n'y avoit donc nul endroit où les placer, et les circonstances ne permettoient ni de les transférer en si grand nombre, car leur conduite seule étoit dangereuse, ni de délibérer à loisir. Chaque minute étoit un tems de péril; il falloit une décision sur-le champ.

Tous ces malheureux d'ailleurs étoient pris parmi les rebelles; tous étoient censés coupables de l'insurrection très-manifeste des prisons (1); ainsi tous étoient censés avoir mérité la mort, et, comme je l'ai déjà dit, peut-être que beaucoup d'autres que

---

(1) Ce n'étoit point ici la conspiration du Luxembourg; elle étoit si réelle, que le sang avoit coulé, comme on l'a vu déjà, lorsque je fus appelé; qu'un des prisonniers étoit mort ou mourant dans la cour, que plusieurs autres étoient blessés, que toute la géole étoit maltraitée, et que, sans la multiplicité des portes à rompre, ce qui exigeoit du tems, tous ces prisonniers fussent sortis, avant que personne dans la ville pût être instruit du désordre.

moi, les auroient fait fusiller tous le jour de l'insurrection : sous aucune considération donc, il n'y avoit de ménagemens à garder.

J'envisageai d'ailleurs la sévérité de mon ordre sous un autre point de vue politique très-intéressant.

Intimement persuadé que nous avions des espions des brigands dans Fontenay, quoique je ne pusse les connoître, et certain qu'ils transmettroient la connaissance de cet ordre à l'armée de Charette, je ne doutois pas que celle-ci n'abandonnât l'entreprise d'attaquer la ville, dans la crainte de faire périr cinq cents des siens. Mon ordre se trouvoit d'autant plus humain qu'il étoit plus sévère, puisque c'est peut être cette extrême sévérité seule qui empêcha les rebelles de se porter sur Fontenay.

J'ai donc eu raison de dire que tout ce que j'ai fait dans les deux occasions énoncées dans ma lettre, porte avec lui un caractère d'humanité réelle encore plus que de sévérité ; j'ai donc eu raison de dire qu'en pareil cas, je n'agirois point encore autrement aujourd'hui même, et ce seroit une chose bien étrange que l'on voulût trouver dans cette

conduite une contradiction avec mes principes.

Au reste, je sais que cette mesure a paru cependant outrée à plusieurs; et, tandis que les uns me traitoient de modéré, les autres me regardoient comme ultra-révolutionnaire; mais je suis accoutumé depuis long-tems à voir se porter sur mon compte ces deux jugemens très-contradictoires, et je marche constamment, entre deux vers, le seul but auquel il m'est permis de viser, le bien public.

Que l'on consulte tous mes écrits dans la révolution de la ci-devant Bretagne, qui a précédé celle de la France, et ceux que j'ai faits depuis à Paris; que l'on consulte ma conduite à Valenciennes, dans l'affaire du scélérat Dumouriez, dans les départemens de l'Oise et de l'Aisne, dans toutes les missions que j'ai remplies, et dans toutes les occasions où j'ai eu lieu d'agir, on y reconnoitra par-tout, je crois, la sagesse et l'énergie tout en même-tems; on y verra le patriottisme pur, ferme, actif et dénué de toute ambition; on y verra la profession la plus franche et la plus exacte des principes d'égalité, enfin l'assiduité la plus constante à remplir mes devoirs de républicain et de

représentant, sans aucun amour de la gloire, sans morgue, sans prétention, et tel que ma conscience et le bien public le commandoient.

Quelques méchans m'ont accusé de la foiblesse de m'être rétracté aux jacobins, au sujet de mon ouvrage intitulé : *Les Préjugés détruits*. Je suis aise de saisir cette occasion pour détruire cette calomnie insérée même dans quelques journaux et spécialement dans celui de Perlet, n° 685, p. 72.

Voilà ce que j'ai dit et ce que l'on trouvera consigné dans le *Journal de la Montagne*, qui étoit, comme on le sait, le journal des jacobins, à la séance du 26 Floréal, rapportée dans le N° 23, page 180, à la deuxième colonne.

« *Lequinio* : C'est dans un moment où vous venez de prendre un arrêté aussi important et aussi solemnel, que vous doit aussi une déclaration solennelle, celui de vos membres, dont les écrits pourroient être suspectés de contenir des maximes contraires à vos principes. Déjà l'on a dénoncé à votre tribune mes *Préjugés détruits* et mon discours sur le bonheur. Citoyens : aucun de mes écrits n'établit l'athéisme ; une page de mes *Pré-*

» *jugés détruits* est consacrée par un homme à l'Eternel ; mais s'il s'y rencontroit quelques erreurs , je déclare que le jacobin , le législateur , le ferme républicain enfin désavoueroit en moi les erreurs de l'écrivain. Je n'ai jamais travaillé que pour opérer le bonheur général et la liberté : si je savois que mes écrits eussent produit un effet contraire , je les brûlerois de mes propres mains ; et je m'élançerois moi-même dans les flammes , si je savois que mon existence pût peser un seul instant sur la félicité publique. La quatrième édition de mes *Préjugés détruits* alloit s'entamer , ou l'étoit même déjà ; je viens de donner des ordres pour qu'elle n'ait pas lieu ».

Ce que j'ai dit là , je le dirois encore ; et tout homme qui ne pense pas ainsi , n'est pas , je crois , sincèrement patriote ; tout homme qui tient plus à ses œuvres et à soi-même qu'au peuple et à la loi , n'est pas sincèrement républicain ; tout homme qui ne sait pas faire le sacrifice de sa personne ainsi que de ses ouvrages au bonheur général ; tout homme enfin qui ne sait pas se résoudre à supporter jusques au dégoût de l'humiliation pour le salut

salut du peuple, n'est pas républicain à mes yeux.

Mais faire de pareils sacrifices, n'est pas se rétracter de ce que l'on a dit ; ce n'est pas changer d'opinion ; encore faudroit il se faire un honneur ainsi qu'un devoir d'en changer, si l'on avoit la démonstration que l'on en eût une fausse ; mais quand on croit n'avoir dit, n'avoir écrit que le vrai, et que cependant ces vérités peuvent, à raison des circonstances, faire le malheur public, il faut, non les rétracter; car, en aucun cas, on ne peut mentir à soi-même, mais s'abstenir de les publier ; il faut attendre sagement le moment propice de servir le peuple et l'éclairer sans avoir à redouter de faire le mal.

Je demande pardon à mes lecteurs de ce long chapitre où il n'est question que de moi ; je m'y suis vu forcé par la réimpression de cette lettre, qui sembloit contraster avec mes principes ; j'ai démontré, ce me semble, au contraire, qu'elle en est une conséquence, et qu'elle y est conforme en tout.

Au reste, j'ai comparu devant un tribunal

R

redoutable ; je suis entré dans moi-même ; j'ai sondé ma conscience ; elle m'acquitte pleinement ; elle me dit que j'ai bien fait ; elle me dit que, dans pareil cas, il faudroit encore agir de même.

Ce 50 Vendémiaire de l'an troisième.

LE QUINIO.



